

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour
avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey;
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

94 ^e liste de souscripteurs.....	45
Le Comité.....	45
La Russie et la Chine, par ROBERT DE CAIX.....	46
Les chemins de fer de l'Empire ottoman et les puissances.....	50
Le quatrième centenaire de Goa et la question du régime des catholiques dans l'Hindoustan.....	52
A propos de la deuxième session du Conseil fédé- ral des Etats malais, par le commandant E. DE LAJONQUIÈRE.....	54
Les musulmans de l'Inde et le nationalisme hin- dou, par H. MARCHAND.....	63
Les plantations de caoutchouc en Cochinchine.....	70
Les chemins de fer chinois, par EDOUARD DE LABOU- LAYE.....	73
Variétés : Le musée de l'Indochine, par L. MAURE... ..	80
Indochine. — Le budget général pour 1911. — Les exportations de riz en 1910.....	83
Levant. — Un nouvel emprunt ottoman en France. — L'insurrection de l'Arabie du Sud-Ouest.....	85
Extrême-Orient. — Chine : Le Canada et l'immigra- tion chinoise. — Le voyage du kronprinz allemand. — La ligne de Tien-tsin à Poukou. — Une question de frontière entre la Chine et la Birmanie.....	87
Japon : Un nouveau traité de commerce avec les Etats-Unis. — Le commerce extérieur. — Le suicide du ministre de Corée à Saint-Petersbourg.....	88
Perse : La situation intérieure : arrivée du nouveau régent. — Les relations anglo-persanes. — Décla- rations du ministre de Perse à Paris.....	89
Nominations officielles.....	91
Bibliographie.....	92
CARTES	
Les Etats fédérés malais.....	55
Les plantations de caoutchouc en Cochinchine.....	71
Les chemins de fer chinois.....	75

94^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS⁽¹⁾

MM.	
Georges Douin, enseigne de vaisseau.....	15 »
Commandant de Trémont, à Vouziers.....	12 »
Société des Charbonnages du Tonkin.....	100 »
Lucien Wolf, à Londres.....	20 »
G. Hauchecorne, vice-consul de France.....	15 »
A. Hauchecorne, — —.....	20 »
Vissière, professeur à Paris.....	12 »
De Beauregard, lieutenant de vaisseau.....	12 »
Maurice Courant, à Ecully.....	20 »
Camille d'Hœdt, à Tiflis.....	12 »
* Moureaux, vice-consul de France.....	15 »
Georges Padoux, consul général.....	25 »
Le chanoine Panier, à Besançon.....	12 »
Vice-amiral Gervais.....	25 »
R. P. Cyprien, à Buenos-Ayres.....	20 »
Capitaine Paul Mathieu, de l'inf. coloniale.....	15 »
Capitaine du Reau, à Paris.....	15 »
Schmit, des chemins de fer de l'I.-C., à Hanoi	25 »
Capitaine Ch. Met, du 2 ^e régiment étranger....	12 »
* Réunion des officiers de Brest.....	25 »
Henri Lorin, professeur de Faculté.....	12 »
Pierre Levé, directeur d'imprimerie.....	25 »
Cercle militaire de Nouméa.....	20 »
Camille Gabiat, ancien député.....	25 »
Colonel Gariel, à Nice.....	12 »
Cercle militaire de Hagiang.....	25 »
H. Casilli, agent consulaire de France.....	20 »
De Tinseau, capitaine de cavalerie.....	15 »
Henry Bourgeois, consul de France.....	15 »
Beauvais, consul de France.....	20 »
A reporter.....	616 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux sou-
scripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne pu-
bliera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement
de leur montant.
Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs,
adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs
noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de
leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Report.....	616 »
H. Bernay, admin. des services civils.....	30 »
Cercle français de Diégo-Suarez.....	20 »
Bonneau, capitaine d'état-major.....	12 »
* Commandant Cros, du 5 ^e d'infanterie.....	15 »
M ^{me} Isabelle Massieu.....	20 »
Colonel Monlezun, à Paris.....	25 »
L. Malibrán y Santibanez, à Paris.....	25 »
Robert Méplain, à Paris.....	20 »
Baron J. de Neufville, à Paris.....	20 »
Général de Grandprey, à Alger.....	20 »
Lebon et C ^{ie} , à Paris.....	100 »
J. Boissonnas, secrétaire d'ambassade.....	25 »
Capitaine Ibos, de l'infanterie coloniale.....	25 »
Deschryvère, à Malakoff.....	12 »
Bibliothèque des officiers du <i>Montcalm</i>	20 »
Marquis de Reverseaux, ambassadeur de France.....	50 »
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Jean Borel, secrétaire d'ambassade.....	20 »
Louis Aubert, publiciste à Paris.....	25 »
Delavaud, ministre plénipotentiaire.....	20 »
A. Salles, inspecteur des colonies en retraite..	25 »
Raindre, ambassadeur de France.....	25 »
Louis Vignon, professeur à l'école coloniale...	12 »
Aymonier, à Paris.....	25 »
Magasins du « Bon Marché ».....	20 »
Pierre Bordereau, avocat à la Cour d'appel....	15 »
Finot, à Paris.....	25 »
Scheil, de l'Institut.....	25 »
Jacques Bacot, à Paris.....	30 »
Robert Jourdain, ingénieur des A. et M.....	20 »
Harmand, ambassadeur de France.....	25 »
G. Calmann-Lévy, à Paris.....	50 »
Pierre Georges-Picot, à Paris.....	15 »
René Blanchard, à Paris.....	25 »
Souscriptions diverses.....	210 50
Total.....	4.692 50

LE COMITÉ

Le Bureau du Comité a chargé M. Robert de Caix d'aller représenter notre Société au banquet annuel de la Deutsch Asiatische Gesellschaft, qui a eu lieu le 3 février à Berlin. Cette association qui, depuis 1901, travaille à remplir en Allemagne une tâche tout à fait semblable à celle que nous nous sommes assignée, avait invité notre Comité, ainsi que les autres Sociétés asiatiques analogues existant dans les capitales européennes, à se faire représenter à ce banquet. Celui-ci a été présidé par le maréchal Von der Goltz, président de la Deutsch Asiatische Gesellschaft. Il avait à ses côtés S. A. le prince Henri de Prusse, le prince Charles de Hohenzollern, les membres du bureau directeur de la Deutsch Asiatische Gesellschaft et des représentants des principales banques et sociétés allemandes s'intéressant à des titres divers aux affaires d'Asie.

Le maréchal Von der Goltz, qualifié par sa longue expérience des choses de Turquie, pour parler des questions asiatiques, a fait un exposé remarquablement complet et « objectif » des événements d'Asie en 1910.

Il a notamment mentionné, avec quelques commentaires aimables, l'achèvement du chemin de fer du Yunnan. Des toasts cordiaux ont été échangés et la bienvenue a été souhaitée aux représentants étrangers, et M. Radschau, ministre plénipotentiaire, qui portait leur toast, a prononcé en français les paroles de bon accueil adressées au représentant du Comité.

M. Robert de Caix a répondu :

Je regrette qu'une voix plus autorisée ne vous remercie pas de l'accueil gracieux fait ce soir au Comité de l'Asie Française et que notre président n'ait pu lui-même faire honneur à votre invitation. Les circonstances les plus cruelles retiennent M. Emile Senart à Paris. Il vous aurait dit mieux que moi combien nous sommes sensibles à l'esprit de confraternité qui vous a inspiré l'invitation adressée à notre Comité. Cette confraternité, nous estimons qu'elle ne doit pas se borner au domaine du sentiment et des cordialités, mais que tout montre qu'il conviendrait de l'étendre de nos diverses associations asiatiques d'Europe aux intérêts mêmes qu'elles représentent. Nous sommes persuadés que rien ne servirait mieux ces intérêts qu'une coopération sincère. Aussi avons-nous salué comme un symptôme heureux pour les intérêts occidentaux en Extrême-Orient l'extension de l'accord relatif aux emprunts chinois, d'abord conclu entre Anglais et Français, aux Allemands, puis aux Américains. Demain nous saluerions avec les mêmes sentiments la conclusion d'accords analogues, apportant à leurs participants la sécurité dans l'équité et une vraie considération réciproque. C'est dans cet esprit à la fois positif, raisonné et cordial de confraternité que je lève mon verre à la Deutsch Asiatische Gesellschaft, m'excusant sur mon manque d'habitude et ma crainte de fausser leur rythme, de ne pas pousser les trois *hoch* traditionnels.

La Russie et la Chine

Le renouveau d'activité de la politique russe en Chine, que divers symptômes signalés par nous permettaient de prévoir depuis l'accord russo-japonais de juillet dernier, s'est manifesté le 15 février par la remise d'une note au gouvernement de Pékin, signifiant à celui-ci que la continuation des bonnes relations entre les deux pays était incompatible avec la manière dont la Chine exécutait les traités et en particulier celui de 1881.

La Russie faisait, d'après ce qui a été publié, porter ses réclamations sur six objets, dont voici le résumé :

1^o Les termes des traités entre la Russie et la Chine ne limitent pas le droit du gouvernement russe de frapper de droits de douane les articles échangés entre les deux pays, à l'exception d'une zone de 50 verstes des deux côtés de la frontière de terre ;

2^o Les sujets russes bénéficient en Chine de l'exterritorialité et les litiges entre Russes et Chinois doivent être déferés à des tribunaux mixtes ;

3^o Dans la Mongolie et l'Ouest de l'empire chinois, les sujets russes ont droit de résidence et de commerce de toute espèce et provenance, la franchise des droits du

commerce ne doit donc pas être entravée par les monopoles ;

4° Le gouvernement russe ayant le droit de nommer des consuls à Kobdo, Hami et Goutchen, le gouvernement chinois ne doit pas refuser son consentement quand la fréquence des litiges russes et chinois démontre la nécessité, dans ces districts, de l'établissement de consulats russes ;

5° Les autorités locales chinoises dans les districts consulaires doivent reconnaître aux consuls leur qualité officielle et n'ont pas le droit de refuser de régler, conjointement avec eux, les litiges russes et chinois ;

6° Dans les villes où le gouvernement russe a le droit de nommer des consuls, les sujets russes ont le droit d'acquérir des terrains et de bâtir des maisons.

La note signifiait en même temps au gouvernement chinois que si la Chine ne donnait pas entière satisfaction à ces demandes de la Russie, celle-ci ferait une démonstration militaire sur la frontière du Céleste-Empire.

D'après ce qui se disait au même moment cette démonstration aurait consisté dans la saisie de Kouldja.

*
* *

La première de ces réclamations est fondée sur le traité de 1821, toutes les autres le sont sur le traité du 12 (24) février 1881 (1).

L'article 11 de celui-ci stipule avec toute la netteté désirable que les Russes ne seront pas soumis en Chine à la juridiction territoriale mais bien à des tribunaux dont les membres seront nommés par les autorités des deux pays.

Les consuls russes en Chine, dit cet article, communiqueront pour affaires de service, soit avec les autorités locales de la ville de leur résidence, soit avec les autorités supérieures de l'arrondissement ou de la province, suivant que les intérêts qui leur sont confiés, l'importance des affaires à traiter et leur prompt exécution l'exigeront. La correspondance entre eux se fera sous forme de lettres officielles. Quant aux règles d'étiquette à observer lors de leurs entrevues, et, en général, dans leurs relations, elles seront basées sur les égards que se doivent réciproquement les fonctionnaires de deux puissances amies.

Toutes les affaires qui surgiront sur territoire chinois, au sujet de transactions commerciales ou autres, entre les ressortissants des deux Etats, seront examinées et réglées d'un commun accord par les consuls et les autorités chinoises. Dans les litiges en matière de commerce, les deux parties pourront terminer leurs différends à l'amiable, au moyen d'arbitres choisis de part et d'autre. Si l'entente ne s'établit pas par cette voie, l'affaire sera examinée et réglée par les autorités des deux Etats.

Les engagements contractés par écrit entre sujets russes et chinois relativement à des commandes de marchandises, au transport de celles-ci, à la location de boutiques de maisons et d'autres emplacements, ou relatifs à d'autres transactions du même genre, peuvent être présentés à la légalisation des consulats et des administrations supérieures locales, qui sont tenues de légaliser les documents qui leur sont présentés. En cas de non exécution des arrangements contractés, le consul et les autorités chinoises aviseraient aux mesures capables d'assurer l'exécution de ces obligations.

(1) Pour le texte de ce traité, voir HENRI CORDIER, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. 1^{er}, p. 223.

La Russie demande que ses ressortissants aient toute la liberté de commercer en Mongolie et dans l'Ouest de l'empire chinois. L'article 12 du traité de 1881 est formel à cet égard. En voici le texte :

Les sujets russes sont autorisés à faire comme par le passé, le commerce en franchise de droits dans la Mongolie soumise à la Chine, tant dans les localités et dans les aimaks où il se trouve une administration chinoise, que dans ceux où il n'en existe point. Les sujets russes jouiront également de la faculté de faire le commerce en franchise de droits, dans les villes et autres localités des provinces d'Ili, de Tarbagataï, de Kachgar, d'Ouromutsi et autres, situées sur les versants nord et sud de la chaîne des Tianchan, jusqu'à la grande muraille. Cette immunité sera abrogée lorsque le développement du commerce nécessitera l'établissement d'un tarif douanier, conformément à une entente à intervenir entre les deux gouvernements.

Les sujets russes pourront importer dans les susdites provinces de la Chine, et en exporter toute espèce de produits de quelque provenance qu'ils soient. Ils pourront faire des achats et des ventes, soit au comptant, soit par voie d'échange : ils auront le droit d'effectuer leurs paiements en marchandises de toutes espèces.

On peut rapprocher d'une manière édifiante la quatrième demande russe, relative à la nomination de consuls dans certaines localités, de l'article 10 dont voici le texte :

Le droit reconnu au gouvernement russe, par les traités, de nommer des consuls à Ili, à Tarbagataï, à Kachgar et à Ourga est étendu, dès à présent, aux villes de Soutchéou (Kia-yü Kouan) et de Tourfan. Dans les villes suivantes : Kobdo, Ouliasoutaï, Hami, Ouroumtchi et Goutchen, le gouvernement russe établira des consulats au fur et à mesure du développement du commerce et après entente avec le gouvernement Chinois.

La cinquième demande, relative aux facilités que les autorités chinoises doivent donner aux consuls russes pour l'exercice de leurs fonctions s'appuie, outre les usages en vigueur sur tous les points du Céleste Empire où il existe des consuls étrangers, sur l'article 11 déjà cité.

Quant à la sixième revendication, relative au droit qu'ont les sujets russes d'acquérir des terrains et de construire des maisons dans les villes ou la Russie a le droit de nommer des consuls, elle est amplement justifiée par le texte suivant de l'article 13 du traité de 1881.

Dans les localités où le gouvernement russe aura le droit d'établir des consulats, ainsi que dans la ville de Kalgan, les sujets russes pourront construire des maisons, des boutiques, des magasins et d'autres bâtiments, sur les terrains qu'ils acquerront par voie d'achat ou qui leur seront concédés par les autorités locales, conformément à ce qui a été établi pour l'Ili et le Tarbagataï, par l'article 13 du traité de Kouldja de 1851.

Les privilèges accordés aux sujets russes, dans la ville de Kalgan, où il n'y aura pas de consulat, constituent une exception qui ne saurait être étendue à aucune autre localité des provinces intérieures.

Il n'y a donc aucune espèce de doute en ce qui concerne le bien-fondé des demandes russes telles qu'elles sont exposées dans les résumés,

tous concordant à quelques expressions près, qui ont été publiés de la note du gouvernement de Saint-Pétersbourg à celui de Pékin.

Quant à la mesure de coercition annoncée, on s'expliquerait fort bien les raisons de droit qui inspireraient à la Russie l'idée d'occuper Kouldja pour contraindre la Chine à exécuter un traité que le gouvernement de Pékin a précisément signé pour obtenir que les russes lui restituassent cette ville et la province d'Ili. Le traité du 12 (24) février 1881 n'a, en effet, d'autre origine que le désir des Chinois de faire cesser l'occupation russe de l'Ili, qui durait depuis 1871, c'est-à-dire depuis le moment où Yakoub beg, profitant du désarroi causé par la révolte des musulmans du Yunnan et des dépendances occidentales, avait imposé sa forte personnalité et réussi à édifier un khanat éphémère couvrant le Turkestan chinois, la Dzoungarie et un morceau du Sud-Ouest de la Mongolie. Les Russes avaient occupé l'Ili pour empêcher ce mouvement musulman de gagner leurs propres domaines du Turkestan. Mais depuis 1877, c'est-à-dire depuis l'achèvement de l'écrasement féroce de la révolte musulmane par l'armée chinoise, la Cour de Pékin réclamait au gouvernement de Saint-Pétersbourg la restitution de la province que, pendant des temps malheureux, le Fils du Ciel n'avait pu songer à défendre contre les insurgés. La Russie signa, à Livadia, en octobre 1879, un premier traité qui rendait Kouldja à la Chine, mais laissait aux Russes la plus grande partie de l'Ili avec l'importante passe de Mouzarte, dans les monts Tian-Chan. Ce traité fut si mal accueilli à Pékin que le négociateur Tchoung Heou, dénoncé par les Censeurs, fut condamné à mort et sauvé seulement grâce à l'intervention du corps diplomatique. Deux ans après, la Russie se montrait beaucoup plus accommodante et signait le traité de 1881 qui ne lui laissait que la partie la plus petite et la moins bonne de l'Ili. On conçoit qu'elle réclame vigoureusement l'exécution des clauses commerciales et que la mesure coercitive envisagée ait été précisément la réoccupation de de Kouldja et l'Ili.

*
* *

Ce que la presse a immédiatement appelé l'ultimatum russe, bien qu'il ne paraisse pas qu'un délai ait été fixé à la Chine pour répondre, a provoqué une certaine émotion. Le différend russo-chinois est devenu pendant quelques jours l'événement international.

Peut-être, en le rapportant immédiatement aux affaires européennes, l'a-t-on un peu grossi. Certains journaux français se sont un peu trop pressés de s'inquiéter de la nouvelle « aventure » asiatique dans laquelle s'engageait la Russie. Il ne faudrait cependant pas confondre une occupation de Kouldja ou même de quelques points de la Mongolie avec une nouvelle guerre de Mandchourie. La Chine n'est pas le Japon et, en outre, elle serait fort empêchée d'envoyer des troupes

un peu nombreuses aux confins occidentaux de l'empire. Les forces russes du Sémiretchié, du Turkestan et de la Sibérie donnent au gouvernement de Saint-Pétersbourg une supériorité absolue dans cette affaire. C'est plutôt l'attention de la Russie qui pourrait être affaiblie en Europe que sa capacité d'action matérielle.

Les Français, trop prompts à s'émouvoir, ont donné thème aux journalistes allemands qui nous accusent, dans un but facile à comprendre, de vouloir dicter la politique de nos alliés, opposant cette prétention à la sereine attitude de l'Allemagne qui ne pousse ni ne retient la Russie. Nous ne devons pas prêter le flanc à ces insinuations, qu'il serait difficile du reste de faire prendre très au sérieux par les Russes qui savent l'histoire, d'autant que les véritables sentiments et tendances des Allemands dans cette affaire se sont révélés malgré tout à certains mots. La *Deutsche Tageszeitung* s'est écriée : « La Russie a les mains libres depuis Potsdam. » Quant à la *Gazette de Francfort* elle n'hésitait pas à écrire avec satisfaction : « Après une période d'activité brouillonne, d'ailleurs fort courte, mise au service d'une politique européenne, il est aujourd'hui manifeste que la Russie revient à une politique exclusivement orientale. » L'officieuse *Correspondance politique* de Vienne ne jetait pas précisément de l'eau sur le feu en expliquant que le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne pourrait pas accepter des réponses dilatoires chinoises. Mais le *Novoe Vremya*, agacé par ces conseillers et ces bons amis qui rappelaient avec tant de soin que la Russie leur devait sa liberté d'action, écrivait sèchement : « La Russie est parfaitement capable de défendre ses intérêts sur toutes ses frontières. Nos relations avec la Chine, bonnes ou mauvaises, ne dépendent en rien d'entrevues de Potsdam et n'exercent aucune espèce d'influence sur notre politique en Europe. »

*
* *

Du reste il ne semble pas que cette affaire doive justifier les inquiétudes que les uns éprouvent à l'idée de voir la Russie sortir d'Europe et les espoirs inavoués que cette même idée inspire à d'autres. La Chine est entrée dans la voie de concessions qui semblent — les choses ne sont pas encore réglées — être considérées à Saint-Pétersbourg comme la base acceptable d'un accord. Il était clair d'ailleurs que le gouvernement de Pékin ne pouvait tenir tête à la Russie en relations très amicales maintenant avec le Japon. Où aurait-il trouvé des appuis ? Les relations internationales ou la question des moyens d'action montrent bien que ce n'est pas en France, en Angleterre ni en Allemagne, ni même aux Etats-Unis. Seule une opposition avec le Japon pourrait, dans l'état actuel du monde, paralyser la Russie en Extrême-Orient et, par la force des choses aidée par la politique du gouvernement de Washington, le Japon et la Russie ont aujourd'hui, dans une très large mesure, partie liée.

La Chine cède donc et le différend paraît s'acheminer vers une entente. Dans une réponse qui a été remise à M. Korostovetz, ministre de Russie en Chine, le 20 février, le gouvernement de Pékin déclarerait ne pas contester les immunités commerciales des Russes en Mongolie, leur droit à l'exterritorialité, et qu'il ne ferait aucune résistance à la nomination de nouveaux consuls russes dans divers centres mongols. Cependant, en ce qui concerne les immunités des commerçants en Mongolie, il subsisterait une légère différence d'opinion : on prête au gouvernement de Saint-Pétersbourg une interprétation de l'expression « franchise de droits » employée dans l'article 12 du traité de 1881, qui ne serait pas en harmonie avec l'interprétation chinoise. Les Russes prétendraient que la franchise stipulée pour leurs nationaux dispenserait ceux-ci du paiement de tout impôt direct ou indirect, et les Chinois qu'elle les dispense seulement de droits de douane. Il est peu probable cependant que telle soit la thèse russe. Elle semblerait trop clairement démentie par le membre de phrase suivant du même article 12, déjà cité en entier plus haut : « Cette immunité sera abrogée lorsque le développement du commerce nécessitera l'établissement d'un tarif douanier, conformément à une entente à intervenir entre les deux gouvernements. »

Ce membre de phrase donnerait d'autre part aux Chinois l'occasion de rendre, dans leur réponse, la nomination de nouveaux consuls russes conditionnelle. L'article 10 sur lequel le gouvernement de Saint-Pétersbourg fonde cette demande, dit, comme on a pu le voir plus haut : « Dans les villes suivantes : Kobdo, Ouliasoutaï, Hamï, Ouroumtsi et Goutchen, le gouvernement russe établira des consulats au fur et à mesure du développement du commerce... » Si le commerce est assez développé pour justifier la nomination de nouveaux consuls ne justifie-t-il pas aussi l'établissement d'un tarif douanier conformément à l'article 12 du traité de 1881, insinuerait la note chinoise. Elle chercherait à parer par là à un des dangers que la Chine paraît le plus craindre dans cette affaire : l'établissement d'une franchise éternelle pour le commerce russe en Mongolie. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne contredirait pas à cette opinion chinoise, mais il demanderait que la Chine accepte d'abord les nouveaux consuls quitte à voir ensuite. Quoi qu'il en soit on assure que ces désaccords de détail n'empêcheront pas l'entente de se faire sur la base de la réponse chinoise. L'impression en Russie est que les négociations ne tarderont pas à aboutir et le *Novoe Vremya* écrivait dès le 23 février : « Tout est bien qui finit bien. »

Cependant, il convient de réserver son jugement, puisque le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est pas prononcé et que, malgré tout, une négociation portant sur une telle affaire — et pouvant s'étendre à d'autres relatives à l'immense contact russo-chinois — reste jusqu'à la fin susceptible de prendre des développements inattendus.

*
*
*

Il est impossible, du reste, de ne pas trouver qu'il n'existe pas une proportion parfaite entre le bruit que fit la remise de la note russe et la fin rapide et paisible de ce différend par un acquiescement des Chinois aux six demandes que nous avons résumées. Pour peu que l'on ait suivi les relations entre la Chine et la Russie depuis une année, que l'on ait su l'impression causée dans certains milieux russes par la vigueur avec laquelle la colonisation chinoise est maintenant poussée dans les vallées fertiles du haut plateau mongol, on avait tendance à voir dans la sommation remise par le gouvernement de Saint-Pétersbourg le début d'une série d'actes plus intéressants qu'une simple confirmation du traité de 1881. Ce que l'on avait cru savoir, en ce qui concerne la liberté d'action que les Russes se seraient réservée lors de leur accord avec les Japonais en juillet 1910, justifiait une pareille attente. Nous signalions alors que le bruit courait, avec beaucoup de vraisemblance, qu'un accord secret avait été conclu entre les deux pays assurant à la Russie toute liberté d'action dans les affaires mongoles.

Le souvenir de l'existence infiniment probable d'un tel pacte portait à croire que les Russes s'étaient décidés à empêcher le *status* de la Mongolie et de l'équilibre des forces sur leur frontière sibérienne de continuer à se modifier à leur détriment par la submersion de l'éparse population mongole sous l'immigration chinoise. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ait été question à Saint-Pétersbourg de quelque chose de plus que les six réclamations fondées sur le traité de 1881, et qu'on en ait eu vent à Pékin. Le correspondant du *Times* dans cette capitale, d'ordinaire si bien informé, télégraphiait, le 17 février, que les réclamations de la Russie s'appuyaient sur le traité de 1881 et aussi « sur le traité de Bourine, de 1827, qui acceptait les monts Tannou-Ola pour frontière entre la Russie et la Mongolie. La Chine soutient que les monts Saïansk sont bien la vraie frontière ». Cette question territoriale aurait donc été soulevée, un instant au moins, en même temps que celle des violations du traité de 1881. Depuis, le même correspondant a télégraphié que l'on ne négocierait que plus tard sur l'interprétation du traité de Bourine. Y a-t-il eu, au cours même de l'affaire, une atténuation de l'attitude de la Russie, qui se serait décidée à limiter le champ de ses revendications à l'exécution complète du traité de 1881? Deux courants existeraient-ils, comme cela se produit si souvent, dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, et le plus modéré l'aurait-il emporté auprès du tsar? Ou bien le Japon qui, d'après les télégrammes de certains journaux, a prêté ses bons offices diplomatiques à la Russie auprès du gouvernement de Pékin, a-t-il recommandé la modération à ses amis de Saint-Pétersbourg? Tout cela est fort possible. La politique de Tokyo est prudente; elle attend son heure.

Elle a peut-être désiré que la Russie ne fit pas aboutir toutes ses revendications à un moment où le Japon n'a pas l'occasion de faire grand dans ses relations avec la Chine. Sans doute, cette occasion aurait pu sortir de l'exécution militaire russe elle-même qui, au point où en sont l'opinion publique chinoise et la faiblesse de la cour de Pékin, eut risqué de provoquer un bouleversement chinois. Mais Tokyo pouvait estimer que les circonstances internationales n'étaient pas favorables et préférer retarder le moment de se servir, en même temps que la Russie, de l'accord conclu entre les deux gouvernements. Quoi qu'il en soit, si tout cela n'est et ne peut être qu'hypothèses, certains faits rendent de telles suppositions vraisemblables, et on peut croire que l'entente russo-japonaise n'a pas dit son dernier mot dans les affaires mongoles et autres.

Il faut d'ailleurs reconnaître que, même limitée à l'exigence du respect du traité du 12 (24) février 1881, l'action russe pouvait parfaitement se justifier. Ce que toutes les puissances savent des dispositions de la Chine à traiter maintenant ses engagements avec une parfaite désinvolture, n'est pas pour faire croire que les Russes aient pu jouir sans difficulté des stipulations du traité de 1881. Il est difficile de savoir ce qui se passe dans les lointains pays au Nord-Ouest de la Grande-Muraille, mais nos lecteurs se souviendront peut-être que le commandant de Lacoste, voyageant en Mongolie pendant l'été et l'automne de 1909, constatait que la mauvaise volonté des autorités chinoises mettait, pour le recouvrement des créances sur les Mongols, les commerçants moscovites en état appréciable d'infériorité sur les Célestes. D'autres informations ont assuré que les Chinois faisaient toutes sortes de difficultés au commerce du thé auquel se livrent des sujets russes. Le gouvernement de Saint-Petersbourg pouvait estimer que le moment était largement venu de mettre fin à la façon cavalière dont beaucoup d'intérêts russes étaient traités par les autorités chinoises depuis la malheureuse guerre de 1904-1905.

La Russie devait être d'autant plus portée à agir, à bien fixer la situation pour une durée sérieuse, que l'article 13 du traité de 1881 rendait cette année toutes les stipulations commerciales de celui-ci renouvelables comme elles l'avaient été déjà en 1891 et 1901. Voici ce texte qui invitait la diplomatie russe à ne pas laisser tomber les choses :

Les stipulations commerciales du présent traité, ainsi que le règlement commercial qui lui sert de complément, pourront être révisés après un intervalle de dix ans révolus, à partir du jour de l'échange des ratifications du traité; mais si, dans le courant de six mois avant l'expiration de ce terme, aucune des parties contractantes ne manifeste le désir de procéder à la révision, les stipulations commerciales, ainsi que le règlement, resteront en vigueur pour un nouveau terme de dix ans.

Le gouvernement de Pétersbourg a peut-être voulu prendre les devants et éviter, par une poli-

tique énergique, que la Chine ne voulût faire disparaître des stipulations commerciales qu'elle respectait peu alors même qu'elles étaient encore en vigueur. Les puissances qui ont affaire à la mauvaise volonté générale des Chinois d'aujourd'hui ne sauraient savoir mauvais gré à la Russie de son énergie. Le seul souci de sauvegarder les droits acquis à ses nationaux par le traité de 1881 expliquerait donc la sommation envoyée à Pékin le gouvernement du tsar. Mais, nous le répétons, par certains indices et l'ensemble même de la situation font croire que la question de Mongolie pourrait n'être pas si limitée et qu'elle se posera de nouveau un jour ou l'autre entre la Russie et la Chine sous une des nouvelles formes que peuvent lui donner son étendue et sa complexité.

ROBERT DE CAIX.

LES
Chemins de Fer de l'Empire Ottoman
 ET
LES PUISSANCES

La question des chemins de fer de l'empire ottoman, remise au premier plan par l'entrevue de Potsdam et le bruit que la presse de l'Europe centrale s'est efforcée de faire autour de cette entrevue, a sommeillé pendant le mois de février, ou plutôt elle n'a été traitée que dans des négociations dont le public n'a presque rien su. Les pourparlers ont continué entre Pétersbourg et Berlin — nous n'avons rien à ajouter à ce que nous disions de leur durée dans le dernier numéro de *l'Asie Française*. D'autre part, la Turquie, émue de la politique qui s'était révélée par l'entrevue de Potsdam, désireuse sans doute de montrer quelque attention à la France et à l'Angleterre et de trouver au besoin chez elles un certain appui en présence d'une amitié qui s'empressait un peu trop de disposer *proprio motu* d'intérêts ottomans, a approché ces deux puissances pour chercher une base d'entente sur les diverses questions posées par l'affaire du chemin de fer de Bagdad et d'autres projets de voies ferrées dans l'empire turc. Le 9 février, Rifaat pacha, ministre des Affaires étrangères, faisait savoir à l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople que la Porte était désireuse d'avoir avec le gouvernement britannique des pourparlers touchant les questions relatives à la Mésopotamie ou au golfe Persique. Les projets variés de chemins de fer dont nous avons parlé dans notre dernier numéro étaient suggérés à la diplomatie française. En même temps, on annonçait que les représentants de la Compagnie du chemin de fer de Bagdad discutaient avec le ministre des Finances turc les conditions de la prolongation du chemin de fer au delà de El-Helif, point jusque auquel la construction a été assurée par les accords financiers déjà signés par le gouvernement ottoman. Ainsi sont engagées toutes les négociations que la si-

tuation comporte. Il appartient, en effet, à la Turquie, sur le territoire de qui les voies ferrées en question doivent être établies, de rechercher quels peuvent être les desiderata des puissances qu'elle souhaite de voir collaborer à cette œuvre à côté de l'Allemagne, dont les nationaux sont concessionnaires de la ligne de Bagdad. C'est à elle aussi d'obtenir de la compagnie allemande à qui elle a donné la concession, qu'elle consente à telles modifications, à tels partages, à tels arrangements qui assureront les satisfactions nécessaires à la France et à l'Angleterre.

Il est dans la situation et dans son intérêt de prendre l'initiative des raccords possibles. Il est non moins dans les convenances et dans l'esprit de la politique de la France et de l'Angleterre de laisser à la Turquie cette initiative de régler des affaires qui intéressent son territoire. Paris et Londres n'avaient même pas besoin de connaître l'émotion naturelle suscitée à Constantinople par la nouvelle des pourparlers de Postdam pour laisser à la Turquie son rôle naturel et légitime dans ces affaires.

* *

Des négociations commencées on ne sait rien, sinon qu'elles se poursuivent dans un esprit de collaboration loyale et constante entre la France et l'Angleterre. Elles ne sont d'ailleurs encore que dans la période préparatoire. On a annoncé qu'elles ne pourraient réellement s'ouvrir que ces jours-ci. Cependant le gouvernement français a tenu à laisser savoir qu'il ne faisait pas encore siennes les divers projets de chemins de fer qui lui étaient suggérés et qu'il se préoccupait en cette circonstance des aspirations et des intérêts des puissances alliées et amies. Des notes dans ce sens et visiblement inspirées ont été publiées par plusieurs grands quotidiens entre le 9 et le 11 février. Nous n'avons pas besoin d'expliquer combien sont justifiées les réserves de notre gouvernement. Il ne saurait accepter pour nos nationaux l'avantage de construire sans accord avec l'Italie, et sans doute avec l'Autriche, le chemin de fer projeté entre les frontières serbe et bulgare et l'Adriatique. Nous ne pouvons manquer de nous entendre de même avec la Russie s'il est question pour nous de voies ferrées dans le Nord-Est de l'Asie Mineure.

Enfin il importe à notre gouvernement de se demander si les intérêts de ce pays seraient vraiment servis par la construction de ces lignes éparses. A notre sens, il n'y a pas à considérer *a priori* que la collaboration de Français à de tels chemins de fer ne présenterait pas d'avantages, mais la restauration du réseau français de Syrie, tel qu'il avait d'abord été concédé dans la région d'Alep, nous paraît infiniment plus intéressante pour les capitaux déjà engagé par nous et aussi pour nos traditions et notre situation morale dans le Levant. La première chose que nous avons à demander à la Turquie et que cette puissance doit essayer, si elle désire s'entendre avec nous, d'obtenir de la Compagnie du Bagdad, qui s'est fait faire

par les intéressés français les lamentables abandons de la période 1899-1903, est la restauration de la concession française des prolongements de la ligne Beyrouth-Damas vers Alep et Biredjik et vers le golfe d'Alexandrette.

Les négociations turco-anglaises portent, comme on pouvait s'y attendre en se rappelant l'attitude constamment gardée par l'Angleterre en présence de la question du chemin de fer de Bagdad, sur la section à construire entre cette ville et le golfe Persique. D'après certaines rumeurs le gouvernement de Constantinople espérait obtenir de la Compagnie du Bagdad-Bahn qu'elle renonce à la concession de cette partie de la ligne qui serait construite par une coopération anglo-allemande — peut-être avec une prépondérance anglaise à déterminer. La Turquie voudrait obtenir qu'en échange sa suzeraineté sur Koueit soit reconnue par l'Angleterre; qu'une police et une douane turque puissent être établies dans ce port. Mais on ne sait absolument rien de ces pourparlers ni même des points précis sur lesquels ils portent. Le gouvernement de Londres n'a rien dit qui puisse éclairer l'opinion. Interrogé le 23 février à la Chambre de Commerce sur les chances qu'auraient d'aboutir des pourparlers destinés à satisfaire l'Angleterre et intéressant l'Allemagne et la Turquie, sir Edward Grey s'est borné à répondre: « Aucune proposition concrète n'a été soumise au gouvernement de Sa Majesté, et comme ceci est une matière dans laquelle l'initiative appartient à l'une des deux puissances nommées, ou aux deux, je ne saurais exprimer une opinion... Je dois rappeler que le chemin de fer de Bagdad est une concession allemande donnée en territoire turc et non en territoire anglais... »

* *

Tels sont les maigres renseignements que l'on possède sur la situation actuelle de la question du Bagdad. Comme bien on pense, celle-ci a continué à donner lieu à de nombreux commentaires plus ou moins tendancieux dans la presse autrichienne et allemande. La *Neue Freie Presse* a continué à déclarer que la Turquie n'a qu'à se jeter dans les bras de l'Allemagne pour déjouer les intrigues perfides nouées par l'Angleterre dans toutes les provinces arabes de l'empire ottoman.

Elle a d'ailleurs annoncé que l'influence allemande était telle à Constantinople que des Allemands allaient obtenir immédiatement la concession des lignes Angora-Sivas, Samsoun-Sivas-Eregli. Outre les raisons financières qui rendent invraisemblable cette extension du réseau allemand, on peut objecter que la construction d'une partie au moins de ces lignes ne serait pas tout à fait dans l'esprit de la politique de l'entrevue de Potsdam. D'autre part la Turquie, qui ne désire pas se mettre entre les mains d'une seule puissance, est moins que jamais disposée, après Potsdam, à donner une sorte de monopole de chemin de fer d'Asie-Mineure aux sujets d'un seul gouvernement étranger. La *Neue Freie Presse*

manque de mesure dans ses inventions destinées à intimider les tiers et à les disposer à toutes les concessions.

En ce moment les journaux allemands semblent obéir à un mot d'ordre d'ottomanisme et de civilisation générale et désintéressée en ce qui concerne le Bagdad. Il n'est plus question de la fameuse Deutsche Bagdad Balm, mais seulement d'une pure compagnie ottomane. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrivait dans ce sens, le 12 février : « Rifaat Pacha a exprimé l'espoir que l'on parviendra à s'entendre sur le choix du point terminus et qu'il sera fait appel au capital français et anglais pour la construction de la ligne ; on peut ajouter que la Compagnie du Bagdad s'est toujours montrée parfaitement disposée à accepter le concours de l'argent français et anglais pour la réalisation de cette œuvre de civilisation. L'objet en vue duquel la compagnie ottomane s'est constituée, surtout à l'aide de l'argent allemand, n'a nullement à craindre le concours des capitaux des autres nations, ni la lumière de la publicité. »

Chacun sait, en effet, que la Compagnie du Bagdad Balm n'a jamais craint le concours de capitaux étrangers pourvu qu'il s'offrit sans conditions de participation sérieuse à la direction de l'entreprise. La France, de son côté, n'a aucune raison de boudier et de refuser systématiquement le concours de ses capitaux, mais non pas sans obtenir en retour quelque chose de plus qu'un modeste loyer de son argent. Tant qu'aucune des satisfactions que notre gouvernement doit poursuivre dans les négociations qui vont s'ouvrir avec la Turquie n'auront pas été obtenues, tant que les Allemands n'auront pas payé notre concours, nous n'aurons aucune raison d'intérêt public à les aider à construire rapidement le chemin de fer de Bagdad.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE DE GOA

ET LA QUESTION DU RÉGIME DES CATHOLIQUES
DANS L'HINDOUSTAN

Une cérémonie qui rappelle des événements d'un haut intérêt a eu lieu le 25 novembre, à Goa. On y a célébré de la manière la plus solennelle le quatrième centenaire du débarquement des Portugais dans ce port qui fut le centre de leur splendeur dans l'Inde et dont le nom continue à être appliqué aux petits établissements que le Portugal possède encore dans cette partie du monde. C'est en effet le 25 novembre 1510 que le grand conquistador Alfonso d'Albuquerque débarqua à Goa d'une flotte de 28 navires qui portait 1.700 combattants. Après un assaut sanglant dans lequel 2.000 soldats musulmans du sultan Bijapour tombèrent, il s'empara définitivement de Goa : il y était déjà venu en février de la même année 1510, mais il avait été expulsé par les soldats du sultan de Bijapour.

La cérémonie du quatrième centenaire a été célébrée d'une façon presque exclusivement religieuse. Une grande procession des dignitaires de l'Eglise et de l'Etat se rendit à la chapelle de Sainte-Catherine élevée sur l'emplacement du combat livré par d'Albuquerque, et le 26 novembre eut lieu une exposition solennelle des reliques de Saint-François Xavier, le grand missionnaire qui convertit, dit-on, 120.000 personnes dans l'Inde, au Japon, à Java et dans d'autres régions de l'Asie dans les dix années qu'il consacra à son ardent apostolat avant de mourir en 1552 à Malacca, d'où ses restes furent rapportés à Goa, ville où ses reliques sont vénérées depuis 1624, date de sa canonisation.

Le caractère essentiellement religieux de cette commémoration de la conquête d'Albuquerque était un peu inattendu, succédant de si près à la révolution du Portugal qui a été fortement marquée d'une allure anticléricale et même nettement antireligieuse. Mais les Portugais de l'Inde étaient surtout restés les représentants du catholicisme et les fêtes du quatrième centenaire de Goa ne pouvaient, malgré les lointains événements de Lisbonne, ne pas rendre témoignage à l'esprit surtout religieux de ce qui reste de la vieille domination lusitanienne dans la péninsule indienne.

* * *

Il est même intéressant de constater que la révolution du Portugal surgissant au milieu de cette tradition religieuse de la colonisation portugaise de l'Inde soulève un problème qui n'est pas indifférent pour le gouvernement indien lui-même. Aujourd'hui encore, une grande partie des 1.200.000 à 1.300.000 indigènes de l'Inde qui appartiennent à la religion catholique, sont originaires de Goa et des autres possessions portugaises. Bien que le territoire portugais ait été singulièrement réduit, Goa restait le centre religieux catholique d'une grande partie de l'Inde britannique. Les actes pontificaux de 1534 à 1610 avaient créé les évêchés de Goa, Cochin, Angamale (aujourd'hui Cranganore) et de Mailapour. Tous ces évêchés et toutes les églises qui en dépendaient étaient entretenus par le gouvernement portugais, et, en retour de cette charge, il avait un droit de patronage et de désignation sur tous les évêchés et bénéfices. Lorsque la domination portugaise s'écroula, le pape estima qu'il était nécessaire d'agir comme chef de l'Eglise et indépendamment des rois du Portugal. Il commença d'envoyer des évêques et des missionnaires dans l'Inde et à limiter la juridiction qu'il avait reconnue au Portugal. Cependant des disputes incessantes s'ensuivirent entre Rome et Lisbonne, et dans cette lutte les métis portugais originaires de Goa soutenaient généralement leur ancienne mère-patrie. Lorsqu'en 1838 Grégoire XVI limita expressément la juridiction de l'archevêque de Goa aux possessions portugaises, annexant les territoires des autres évêchés au vicariat apostolique qui avait été créé dans l'Inde, le clergé indo-portugais re-

fusa encore d'obéir. Un concordat fait par Pie IX avec le roi de Portugal en 1857 resta lettre morte. Finalement en 1886 un concordat fut signé aux termes duquel l'ancien patronage portugais était limité à une seule province ecclésiastique formée du siège métropolitain de Goa et de trois évêchés suffragants, Damaoun, Cochin et Mailapour. Une supériorité honoraire fut conférée à l'archevêque de Goa et de plusieurs manières la prééminence de son siège fut assurée. En outre, le roi de Portugal reçut le droit de donner son avis sur le choix des évêques de Bombay, Quilon, Trichinopoly et Mangalore. Ce concordat ne mit pas complètement fin aux difficultés; l'élément indo-portugais luttant avec une énergie extrême pour conserver une prééminence aussi grande que possible sur tous les sièges catholiques de l'Inde. En même temps les catholiques d'origine britannique étaient irrités de leur soumission obligatoire au Portugal en certaines matières religieuses, et il arrivait que le pape et le gouvernement de Londres fussent pétitionnés sur ce sujet.

Résumant cette situation, le *Times* estime que la révolution portugaise, marquée des caractères que l'on sait, doit mettre fin à un concordat qui n'avait, aux yeux de l'Angleterre, de justification que dans un passé lointain dont rien ne reste pratiquement à l'heure actuelle. Bien peu de personnes sans doute ont pensé à cette conséquence indirecte qu'auraient les événements de Lisbonne sur ce qui restait du patrimoine moral et religieux légué au Portugal par les conquêtes d'Albuquerque et de ses compagnons sur le littoral asiatique.

*
*
*

Ce qui subsiste de cet ancien empire lusitanien est d'ailleurs aujourd'hui bien peu de choses. Les Portugais possèdent encore le territoire de Goa, la petite enclave de Damaoun dans le Guzerat et l'île de Diu plus loin encore vers le Nord, près de la côte de la péninsule de Kathiaouar; au total la superficie portugaise est de 6.640 kilomètres carrés avec une population totale de 561.000 habitants dont 475.000 vivent sur le territoire même de Goa.

L'activité de ces possessions portugaises est tombée à rien et elle ne rappelle en quoi que ce soit la vie intense de l'époque où une seule flotte de Portugais, quittant Goa pour Bombay, ne comptait pas moins de 150 à 250 *carracks*. Il n'y a pas de manufactures dans les petites possessions lusitaniennes et la construction, en grande partie opérée avec du capital anglais et par des ingénieurs anglais, d'un embranchement de chemin de fer reliant le port de Marmagoa au réseau de l'Inde anglaise n'a guère secoué la torpeur de ces reliques que sont les établissements portugais de l'Inde. Le pays n'exporte plus guère que ce que la nature lui fournit presque sans effort de la part de ses habitants. Il vend au dehors des noix de coco, des mangues, quelques autres fruits, de la cannelle, du poivre, du poisson salé, de la volaille, du bois à brûler et du sel. Ce commerce se fait presque exclusivement avec les ports indiens; la

valeur totale des échanges côtiers, importations et exportations, s'élève environ à 8.350.000 francs. Le commerce avec les pays d'outre-mer est infiniment plus petit puisqu'il varie entre 650.000 et 1.825.000 francs. Les échanges avec le Portugal lui-même sont extrêmement peu importants. Il est même curieux de constater qu'en raison de l'apathie des colonies du Portugal les importations à Goa restent constamment au-dessus des exportations, et il en résulte que la vie du territoire de Goa n'est guère assurée que pour les envois incessants d'argent que font les personnes originaires des possessions portugaises et qui sont établies dans toute l'Inde britannique.

L'émigration des gens de Goa est en effet très considérable. Ceux-ci se distinguent en plusieurs classes, dont quelques-unes se vantent d'avoir dans les veines un peu de sang portugais et en profitent pour exiger des situations un peu plus élevées, telles que celles d'employé de bureau et de musicien, mais en réalité le sang lusitanien s'est fondu dans le sang indigène au point qu'il est presque impossible d'en trouver trace dans ceux qui s'en réclament. Il n'y a le plus souvent aucune différence entre ces métis et les indigènes purs. Par contre, là comme à Macao, si le sang des conquérants s'est fondu dans celui des conquises, la langue portugaise est parlée d'une façon très générale et a pris dans la vie quotidienne du pays une place que la langue anglaise ne semble sur le point de prendre dans aucune des régions de l'Inde britannique. Les soi-disant métis portugais sont au nombre d'environ 30.000 à Bombay et de 20.000 au Bengale. Pour ce qui est de cette dernière province, sauf leur religion catholique, leurs surnoms européens, rien ne les distingue, ni par le langage, ni par les habitudes, des indigènes au milieu desquels ils vivent. Mais, comme nous l'avons dit, cette population, au moins de prétention portugaise, contribue par ses envois d'argent à entretenir ce qui reste de vie dans les somnolents territoires qui appartiennent encore au Portugal, et ses traditions posent dans l'Inde britannique la question ecclésiastique peu connue que nous venons de résumer d'après le *Times*.

*
*
*

Goa, depuis [des siècles, ne fait guère parler d'elle. C'est à peine si les journaux européens en ont mentionné de temps à autre l'existence à propos des mutineries militaires qui s'y sont produites et qui ont exigé l'envoi de troupes de la métropole. Aujourd'hui d'ailleurs, au moment du quatrième centenaire de la conquête d'Albuquerque, l'emplacement de « Goa la dorée » qui fut le théâtre d'une prodigieuse magnificence politique, religieuse et commerciale est envahi par la jungle. Il ne s'y dresse plus guère que deux ou trois grandes églises, témoignage de ce passé glorieux et aussi de la forme sous laquelle il s'est quelque peu survécu dans la péninsule hindoustannique. Du reste, si les Portugais n'ont pas laissé grand'chose en Asie, ils y ont du moins laissé des vestiges architecturaux incroyablement solides et subs-

tantiels si l'on songe au peu à ce qu'a été leur domination. Celle-ci n'avait à vrai dire pas de base solide. Au plus haut de leur pouvoir, les Portugais gardaient quelque 25.000 kilomètres de côtes avec une armée de 20.000 hommes. Ils n'exerçaient aucune puissance à l'intérieur des terres. Cette domination n'était qu'une longue et fragile frange de pays côtiers plus ou moins soumis. Le désordre de la métropole, la faiblesse du Portugal lui-même, un effort excessif au Maroc, ne devaient pas permettre aux Portugais de conserver longtemps les résultats d'une période de conquêtes prodigieuses dans laquelle les conquistadors n'hésitaient pas à se lancer avec quelques centaines d'hommes contre d'immenses foules asiatiques stupéfiées et désarmées par le spectacle même de leur audace. Cette épopée, qui a inspiré les poésies de Camoëns, n'a laissé derrière elle, comme nous l'avons dit, que des ruines, mais celles-ci sont prodigieuses si l'on songe à la faible durée et à la fragilité de l'empire portugais. On trouve des châteaux portugais jusque dans l'île de Sokotra et sur toute la côte de l'Asie méridionale. L'entrée du port de Mascate est gardée par deux sévères constructions portugaises. Sur l'île absolument déserte et désolée d'Ormuz, un fort de construction titanique rappelle le Portugal, alors qu'il ne reste rien de la ville active qu'il abritait. La péninsule malaise, les îles aujourd'hui soumises à la Hollande, la côte méridionale de la Chine, portent encore des vestiges imposants de cette domination qui se répandit avec une rapidité irrésistible, ne put se maintenir en raison de sa faiblesse intrinsèque, et qui, assez singulièrement, à la suite des derniers événements de Lisbonne, légua au Vatican et aux autorités anglo-indiennes une question ecclésiastique que les sentiments des indo-portugais peuvent rendre encore assez épineuse et difficile à régler.

A PROPOS DE LA DEUXIÈME SESSION

DU

CONSEIL FÉDÉRAL DES ÉTATS MALAIS

Par le développement constant de ses richesses naturelles, la confédération des États Malais est arrivée à prendre un rang des plus élevés parmi les pays de l'Extrême-Orient. Des traités récents, une série de sages mesures administratives conduites avec prudence et continuité de vue vont, en outre, à bref délai, augmenter le nombre des États adhérents et lui donner le contrôle entier de la presqu'île malaise dans sa partie méridionale. Quelques articles, publiés surtout ici même à différentes époques, des conférences faites au siège du Comité ont peut-être éveillé momentanément l'attention de quelques-uns. Cependant, ces pays restent fort peu connus en France. Il est donc peut-être intéressant, à l'occasion de la

deuxième session bisannuelle du Conseil fédéral, de faire un tableau succinct de la situation actuelle de la confédération, tableau que précisera le compte rendu de la session qui suivra ces quelques notes.

Les Français qui se rendent dans nos possessions d'Extrême-Orient ne savent généralement pas grand'chose sur les États Malais. Nos bateaux évitent l'escale de Pulo-Penang, bien que l'importance croissante de ce port soit de nature à les intéresser; ils longent à grande distance la côte basse défendue par ses hauts fonds et n'en voient guère que les feux juchés en mer sur des pilotis, ou, par intervalles, la silhouette feutrée de forêts des montagnes lointaines. L'escale de Singapour absorbe leur journée dans le cycle monotone des stations et des promenades répétées invariablement à chaque voyage; les plus entreprenants sont allés jusqu'à Johore risquer quelques piastres aux tables de jeu qui alimentent le trésor du sultan et s'en reviennent, comme les autres, comme ceux qui sont restés assis autour des tables de l'hôtel de l'Europe, persuadés qu'il n'y a, au delà, que jungle sauvage et meurtrière.

Il est vraiment regrettable qu'ils ne puissent pas quitter le paquebot à Penang pour le reprendre à Singapour, ou mieux faire le chemin inverse du retour, alors qu'ils rentrent en France; leur période de service colonial terminée, ils verraient là une région de vie intense et y trouveraient des enseignements de toutes sortes.

Je suis certes très loin de ceux qui dénigrent de parti pris notre action coloniale. Si, à tort ou à raison, je trouve parfois que tout n'y est pas parfait, je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de dire, surtout aux étrangers: « Allez voir notre Indochine et vous reviendrez certainement sur bien des préventions injustifiées qui font très injustement leur chemin par le monde. Mais on m'accordera qu'il serait fou de mépriser ce que font nos voisins et que toute bonne terre donne toujours quelque chose à glaner.

* * *

La presqu'île malaise, soudée par un isthme étroit à la masse de la péninsule indochinoise, a la forme d'une fiasque italienne dont le col se serait légèrement recourbé. L'Angleterre en tient en partie le goulot par ses territoires de la Birmanie méridionale; elle s'est adjugée la panse ventrue où sont situés ses Straits Settlements et où elle exerce son protectorat sur la presque totalité des sultanats intérieurs. Seul maintenant, le col de la fiasque, long et étroit, mais nullement à dédaigner, appartient encore au Siam.

On sait que les Straits Settlements (Établissements des Détroits) sont terres de la couronne, c'est-à-dire colonies directes du gouvernement britannique. Ces établissements, Singapour, Malacca, les Dindings, province Wellesley et Penang tombèrent entre les mains des Anglais vers la fin du XVIII^e siècle et le commencement du XIX^e. Répartis le long de la côte ouest, celle que baignent les eaux du détroit de Malacca, ils ont servi de

base au développement de l'influence anglaise sur les populations de l'intérieur et certains d'entre eux ont eu une destinée des plus heureuses.

L'île de Singapour, sans extension territoriale, ne compte pas moins de 230.000 habitants dont près de 4.000 Européens, autant d'Eurasiens (1) et plus de 160.000 Chinois.

L'île de Penang, avec son développement continental, province Wellesley, riche territoire agricole qui mesure environ 500 kilomètres carrés, a une population de 250.000 habitants dont près de 1.200 Européens, 2.000 Eurasiens, près de 100.000 Chinois et 40.000 Hindous.

Malacca, qui passe pour être le district le plus joli et le plus sain de la colonie, mal desservi malheureusement par un port incommode, compte, sur ses 1.500 kilomètres carrés, environ 96.000 habitants dont 100 Européens, 1.600 Eurasiens, 20.000 Chinois et 1.300 Hindous.

Les Dindings, région marécageuse et malsaine qui commence cependant à s'ouvrir; les îles Christmas et Cocos-Keling, perdues dans l'océan Indien, mais administrativement rattachées à Singapour, ne méritent pas de retenir l'attention, à côté des trois puissants établissements dont il vient d'être parlé.

Comme on peut le voir par les chiffres qui précèdent, la population immigrée est supérieure en nombre à la population indigène malaise, 333.000 à 243.000, et cette constatation seule explique le rôle des Settlements.

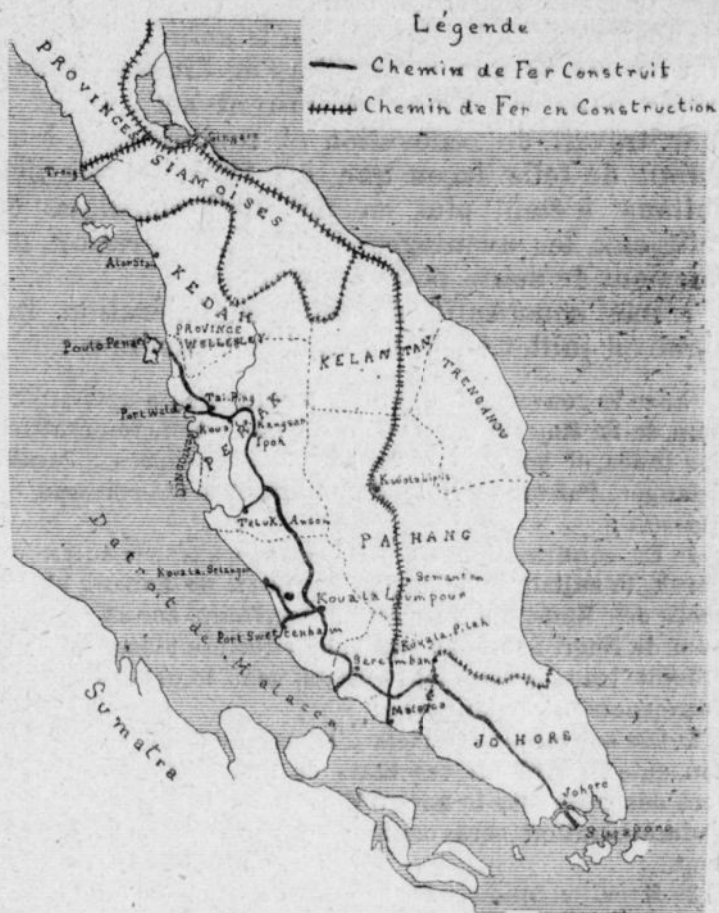
Européens, Eurasiens, Chinois et Hindous, grands commerçants ou petits trafiquants rayonnaient incessamment vers l'intérieur. Dirigés, appuyés par une politique sage et habile, leur action lente mais sans brusquerie devait permettre au gouvernement anglais d'y asseoir son influence insensiblement par l'évolution naturelle des choses, sans intervention armée importante, presque sans coup d'éclat.

L'état social du pays favorisait, du reste, admirablement cette politique. Il n'y avait là aucune grande nation. Les deux versants de la chaîne dorsale étaient partagés en un certain nombre de petits Etats dont les plus anciens n'avaient que quelques siècles d'existence, et la plupart sans passé glorieux. Des princes malais, d'abord hindouisés, puis conquis à la civilisation islamique, s'y étaient taillé des domaines dont leurs sujets directs n'occupaient et ne mettaient en valeur qu'une minime partie. Ils régnaient sur des groupes malais disséminés le long des principaux cours d'eau, au milieu de clairières plus ou moins vastes aménagées en rizières. Partout ailleurs, c'était ou bien la jungle marécageuse des côtes basses ourlées de palétuviers, ou bien la forêt tropicale recouvrant tout, les plaines, les collines et les montagnes avec leurs sommets qui dépassent parfois 2.000 mètres. Des tribus

(1) On sait que les Anglais désignent sous le nom d'Eurasiens les métis d'Européens et d'Asiatiques. Dans la Malaisie, ce sont, en grand nombre, des descendants des Portugais, qui furent les premiers Européens à s'installer dans ces régions

d'autochtones appartenant par partie au rameau malayo-polynésien, par partie aux negritos, erraient, comme ils font encore de nos jours, à travers l'immensité des forêts, sans subir aucune influence extérieure, se contentant de reculer devant les immigrants.

Des sultanats qui furent ainsi formés, huit ont survécu : celui de Johore au Sud, ceux de Negri-Sembilan, Selangor, Perak et Kedah sur le versant ouest, de Pahang, de Tringganou et de Kelantan sur la côte est. Constamment en guerre les uns avec les autres, ils ne tardèrent pas, à cause sans doute de ce manque d'union, à tomber sous l'influence des Siamois qui avaient dans la presque île une politique très active. Ceux-ci, en



effet, avaient établi à Ligor des vice-rois à peu près indépendants qui ne tardèrent pas à siamiser toute la partie centrale, le col de la fiasque malaise, et appuyant les uns, combattant les autres, profitant de toutes les discordes, à contrôler tous les sultanats jusqu'à l'extrême pointe de Johore.

Ces conquérants eurent certainement la main lourde; le contraire ne serait pas dans les traditions des Asiatiques. Cela fournit aux Anglais qui avaient remplacé les Portugais et les Hollandais dans les Etablissements des Détroits l'occasion de s'offrir comme protecteurs.

Leur action fut plus ou moins efficace, mais elle coïncida avec des événements qui concentrèrent l'activité siamoise vers un autre but et ils en retirèrent, en somme, tous les bénéfices. Appuyés par les Chinois établis dans le pays depuis les époques les plus lointaines, ils surent amener certains sultans à demander leur concours. En 1874, trois résidents anglais étaient

attachés comme conseillers auprès des sultans de Perak, de Selangor et de Negri Sembilan; et en 1888, le sultan de Pahang faisait appel à son tour aux mêmes bons offices. Ces résidents mettaient de l'ordre dans les finances, revisaient les codes, entreprenaient les travaux nécessaires pour la mise en valeur des territoires, appuyaient les commerçants, les mineurs et les planteurs et arrivaient ainsi à décharger les sultans de tous les soucis du pouvoir, tout en leur servant de grosses rentes et en leur laissant toutes les prérogatives et tous les honneurs qui ne gênaient pas l'évolution des Etats.

Ces résidents, très judicieusement choisis parmi les fonctionnaires des services de l'Inde, dévoués à leur tâche et établis dans le pays de façon si stable que certains des résidents actuels sont les fils de ces premiers pionniers de l'influence anglaise dans les Etats, se mirent activement à leur travail de rénovation et conduisirent leur action de telle façon que, en 1895, le rôle des sultans n'étant plus en fait qu'honorifique et religieux, les avantages d'une confédération ne faisaient de doute pour personne.

L'acte constitutif de cette confédération fut signé en juillet 1895. En voici la traduction :

Entre le gouverneur des Straits Settlements agissant au nom de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni, impératrice des Indes, et les chefs des Etats malais ci-après : Perak, Selangor, Pahang et Negri Sembilan, il a été convenu ce qui suit :

1° En confirmation de précédents traités, le sultan de Perak, le sultan de Selangor, le sultan de Pahang et les chefs des Etats qui forment le territoire connu sous le nom de Negri Sembilan (les neuf villes) se placent, par le présent traité, eux et leurs Etats, sous le protectorat du gouvernement britannique;

2° Les souverains et chefs d'Etats ci-dessus dénommés consentent à réunir ces Etats en une confédération qui sera désignée sous le nom d'Etats malais protégés et dont l'administration sera confiée au gouvernement britannique;

3° Il est entendu que le présent traité ne donne aux souverains et chefs signataires aucune autorité ou pouvoir sur aucun Etat autre que celui dont ils sont actuellement les souverains ou les chefs;

4° Les souverains et chefs d'Etats ci-dessus mentionnés consentent par le présent document à ce qu'un fonctionnaire anglais soit désigné comme résident général, représentant le gouvernement britannique, sous les ordres du gouverneur des Straits Settlements. Ils s'engagent : à lui donner une installation convenable, à lui servir les appointements qui seront fixés par le gouvernement de Sa Majesté et à suivre ses directions dans toutes les questions administratives en dehors de ce qui a trait aux prescriptions de la religion musulmane. Les appointements servis au résident général ne modifient en rien le quantum de ceux servis par les souverains malais aux résidents anglais actuellement attachés à leur personne et de ceux des autres fonctionnaires qui seront par la suite affectés aux divers services;

5° Les souverains sus-désignés consentent, en outre, à se prêter mutuellement assistance en hommes, en argent, ou de toute autre manière, dans la mesure que le gouvernement britannique jugera nécessaire et leur fixera, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires. Et il est en outre entendu que, si un conflit éclatait entre le gouvernement de Sa Majesté et celui de toute autre puissance, il serait,

sur réquisition du gouverneur, envoyé un corps de troupes de l'Inde armé et équipé pour servir dans les Straits Settlements;

6° Aucune clause dans ce traité ne doit être comprise comme diminuant le pouvoir ou l'autorité d'un des souverains ci-dessus désignés dans leurs Etats respectifs ou modifiant les relations qui existent actuellement entre chacun de ces Etats et l'empire britannique.

* * *

Le résident général (1) fut installé à Kuala Lumpur, capitale de l'Etat de Selangor qui devint celle de la Confédération, et avec lui un nombreux état-major comprenant les six recteurs des services judiciaires, de la trésorerie, du cadastre, des travaux publics, de la police, des chemins de fer, de l'instruction publique, des services forestiers, des postes et télégraphes, des services d'hygiène, des mines, de la géologie, de l'agriculture, le chargé des affaires chinoises, le surveillant de l'immigration indienne, l'inspecteur des pêcheries, etc.

Depuis bientôt seize ans que fonctionne cette organisation administrative, il est facile de constater qu'elle a fait la meilleure des besognes.

Avec les ressources mêmes de la Confédération, une ligne de chemins de fer a été construite entre Singapour et Penang à travers le sultanat dit indépendant de Johore et ceux de Negri Sembilan, Selangor et Pahang. Elle dessert Seremban la capitale administrative de Negri Sembilan, Kuala Lumpur, la capitale fédérale, Ipoh, en plein centre minier, qui est une ville de plus de 40.000 habitants, et Taiping, siège du résident de Perak. Des embranchements quittant ce tronç central aboutissent, sur la côte des Détroits, à Malacca, port Dickson qui est celui de Seremban, port Swettenham qui est celui de Kuala Lumpur, Teluk Anson qui dessert la vallée de la Perak et Port-Weld qui ouvre Taiping.

Maintenant, une nouvelle ligne s'embranchant à Kuala-Pilah se dirige à travers l'Etat de Pahang par sa capitale Kuala-Lipis sur Trengganou et Kelantan. C'est cette branche nouvelle qu'il est question de prolonger le long de la presqu'île à travers les provinces restées siamoises, jusqu'à Petchabouri où elle se souderait au réseau actuel des chemins de fer siamois.

Ces lignes principales se maintiennent, comme on peut le voir, dans les régions moyennes, celles qui servent de support à la grande chaîne centrale, celles aussi où ont été découverts les gisements miniers dont les revenus ont payé leur installation. Il se trouve, par surcroît, que ces mêmes régions voient maintenant se développer les plantations de caoutchouc qui ont eu ainsi, à leur disposition, dès leurs premiers besoins, un excellent outillage de travail.

Des routes nombreuses et fort bien entretenues

(1) La résidence générale vient d'être supprimée sous le prétexte qu'elle entravait l'action du haut commissariat. Le titulaire de cette fonction a été mis à la tête de la Malaya Development agency à Londres et il a été remplacé par un fonctionnaire qui a pris le titre de Federal Chief Secretary.

nues avaient du reste ouvert le pays antérieurement à la voie ferrée. Actuellement, quelques-unes d'entre elles sont utilisées par des services réguliers de voitures automobiles qui, partant des stations du réseau ferré, desservent des centres miniers, ou des districts éloignés. Quelques-unes de ces routes franchissent même la chaîne centrale, haute en moyenne de plus de 1.500 mètres, et vont chercher les centres importants de Pahang comme Semantan, Raub ou Kuala-Lipis.

Les capitales des Etats, la capitale fédérale, sont devenues de jolies villes propres et animées. A Kuala-Lumpur, rompant heureusement avec les errements désastreux qui leur ont fait construire des villes gothiques sur les rivages ensoleillés de l'Inde, les Anglais ont adopté un type de construction où dominent les motifs architecturaux des pays musulmans, ce qui n'est pas sans être d'un effet assez agréable.

* * *

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ces notions générales. Le discours de S. H. sir John Anderson gouverneur des Straits Settlements et haut commissaire du gouvernement britannique près de la fédération, prononcé à la session du Conseil fédéral dont nous nous occupons aujourd'hui, passe en revue les divers organismes du pays, et nous fournira l'occasion de mettre en lumière les points les plus intéressants.

Le deuxième Conseil fédéral, pour l'année 1910, s'est ouvert, le 31 octobre dernier, à Kuala-Kangsar, dans l'état de Perak. Cette ville située sur la rivière Perak et desservie par la grande voie centrale des Etats confédérés malais, n'est pas la capitale administrative du sultanat, mais la résidence du sultan actuel le Rajah Muda. Le conseiller anglais de ce prince, le résident Birch, est fixé avec son état-major à Taiping, un peu plus au Nord, sur la même ligne ferrée, et séjourne éventuellement à Ipoh, grande ville neuve, née il y a quelque quarante ans à peine, au milieu des plus riches terrains miniers de la presqu'île.

La coquette petite ville de Kuala-Kangsar, ordinairement si paisible, se préparait depuis quelques jours à faire fête aux membres du conseil et à leur suite. Sir J. Anderson gouverneur des Straits-Settlements et haut commissaire des Etats confédérés malais, était arrivé le premier. Le jour même de l'ouverture du Conseil, il allait avec le Rajah Muda, escorté d'une suite brillante de hauts fonctionnaires et de dignitaires malais en tenue de cérémonie, recevoir sur le quai de la gare les fonctionnaires délégués par les autres Etats. D'un train spécial débarquaient, en effet, dans la matinée, le résident général dont la fonction allait être supprimée au cours même de la session, les résidents de Selangor et de Negri Sembilan, suivis les uns et les autres d'un nombreux état-major anglais et malais.

Au gouverneur s'étaient joints les chefs indi-

gènes, leurs hauteesses le régent de Pahang, le Yam Thuan de Negri-Sembilan et le sultan de Selangor qui recevaient déjà, depuis quelques jours, l'hospitalité somptueuse du sultan de Perak. C'était là une réunion de famille, l'un d'eux devant épouser une des filles de leur hôte, au milieu de cérémonies pompeuses qui clôtureraient la session.

Une compagnie des Guides des Etats fédérés malais rendait les honneurs et les lanciers du sultan de Perak escortaient le cortège qui se rendit directement de la gare à la salle des séances.

La session s'ouvrit devant une nombreuse affluence et une brillante galerie féminine.

Après lecture des procès-verbaux de la dernière réunion remontant au 3 mai de l'année courante, on procéda à la validation des pouvoirs de trois membres nouveaux représentants des planteurs de Selangor et de Perak, puis S. H. le haut commissaire prononça le discours d'ouverture dont voici les passages les plus saillants.

* * *

Nous profiterons de cette session, au cours de laquelle doivent être examinées les prévisions budgétaires de l'année 1911 pour étudier la situation financière des Etats, discuter brièvement les propositions de dépenses et passer en revue les événements qui se sont écoulés depuis 1909.

Situation financière. — Voici la situation financière. Les six premiers mois du présent exercice permettent d'escompter un revenu total de 24.742.726 dollars et des dépenses s'élevant à 26.564.981 dollars, soit un déficit de 1.822.260 dollars. En ce qui concerne 1911, nous devons estimer que les revenus atteindraient la somme de 27.096.421 dollars pour 29.768.167 dollars de dépenses y compris 5.000.000 de dollars consacrés à l'extension du réseau ferré et 4.000.000 de dollars consacrés à divers travaux publics.

Travaux publics. — L'état des grands travaux en cours est le suivant :

Réseau ferré. — La ligne ferrée de Bahan à Kuala-Pilah sera mise en exploitation en février.

Le service permanent d'études de l'East-Coast-Railway a atteint en mai la frontière Tringganou-Kelantan. Les terrassements de cette ligne sont terminés jusqu'à Kuala-Semantan et les rails sont, dès maintenant, approchés à 9 milles de ce point. Au delà de Semantan, la brousse a été coupée sur une longueur de 40 milles et un cinquième des travaux de terrassement est effectué.

Les études préalables de la ligne allant de Pahang-Java à Kuala-Selangor sont terminées; elle sera construite en 1911.

De grands aménagements ont été faits dans la gare de Kuala-Lumpur et il est à croire qu'ils seront assez rapidement terminés pour permettre l'installation du service de nuit vers Singapour qu'on se propose d'inaugurer en juillet prochain.

Travaux publics. — Parmi les travaux en cours : l'asile des fous de Tanjong-Rambutan sera terminé en avril; le lazaret de Poulo-Terejak en mars.

Certains bureaux, à Kuala-Lumpur, à Seramban et à Ipoh; un camp de police et un camp militaire dans cette dernière ville, sont en voie d'achèvement.

Le projet de drainage des terres basses de Selangor est terminé; le débroussaillage est achevé et tout prêt pour recevoir les drains commandés.

Le programme de 1911 comprend : une école malaise à

Kuala-Kangsar, une habitation nouvelle pour le résident général à Kuala-Lumpur, un hôpital à Ipoh, un camp de police, ainsi que divers bureaux à Tapah, un bureau de poste à Kuala-Kangsar; des bureaux et logements de fonctionnaires dans les nouveaux territoires, l'extension des quais de Kuala-Lumpur, le développement du service d'eau de cette ville, le drainage des marais de Batu-Road et des aménagements nouveaux dans la plupart des formations sanitaires.

Routes. — En ce qui concerne le réseau routier, nous vous proposons le programme suivant.

Routes de Changhat-Lobak à Bukit-Marrah dans le district de Krian (elle doit ouvrir une riche région minière jusqu'ici mal exploitée à cause du manque de communications) :

De Klian-Intan à la rivière Muda (à travers la haute vallée de la Perak) ;

De Lahat à Sumgei-Raja (rejoignant de l'Ouest à l'Est les deux groupements miniers de la vallée de la Kinta) ;

De Teluk-Datch à Bangi dans Ulu-Langat ;

De Bantan à Ulu-Sawah dans Negri-Sembilan ;

De Kuantan à Benta, tronçon de la grande route devant traverser Pahang en se prolongeant ensuite vers Lubok-Paku.

Commerce. — Le trafic commercial des Etats a donné des résultats très satisfaisants. Nous avons à constater des augmentations considérables, aussi bien dans le chapitre de l'importation que dans celui de l'exportation.

Les plantations ont exporté durant les six premiers mois de 1910 plus de 5.000.000 de livres de caoutchouc contre 2.500.000 pendant la même période de 1909.

L'exportation de l'étain a diminué en quantité, mais augmenté, d'autre part, en valeur.

Nous devons regarder comme un signe certain de prospérité croissante l'augmentation du chiffre des importations des cycles, automobiles et accessoires qui est considérablement supérieur pendant les six premiers mois de 1910 à ce qu'il était pendant la même période de 1909.

Santé publique. — En 1909, il n'y avait pas eu d'épidémie de choléra, seulement quelques cas isolés de petite vérole. Il n'en a pas été, malheureusement, ainsi cette année et nous avons eu à combattre une sérieuse invasion de choléra à Pahang, ainsi que des épidémies de petite vérole dans Perak, Selangor et Negri-Sembilan.

On s'est occupé, au cours de l'année, du drainage des marais infestés de malaria, il vous sera demandé des crédits nouveaux pour continuer ces travaux en 1911.

Une commission a été créée pour s'occuper de l'état sanitaire des plantations; ses prescriptions feront l'objet d'un arrêté, et elle formera, en 1911, une branche spéciale du service médical.

Main d'œuvre. — Le nombre des coulis immigrants engagés ou non par contrats, introduits dans les Etats confédérés en 1909, a été de 26.700 pour les huit premiers mois de 1910 et dépasse maintenant 45 000.

Aussi satisfaisants que soient ces chiffres, les demandes croissantes des planteurs nous obligeront à nous adresser à d'autres sources. Comme la main-d'œuvre chinoise est actuellement plus recherchée, nous vous proposerons, au cours de cette session, un nouveau projet de règlement la concernant.

Les conditions de la main-d'œuvre non engagée, dans les Etats confédérés, a attiré aussi l'attention du gouvernement et le rapport de la commission désignée à cet effet vous sera soumis.

Plantations et agriculture. — La totalité du sol aliéné pour être consacré à des travaux agricoles avait été, en 1909, de 140.000 acres (soit 56.000 hectares); cette année, sans tenir compte des terres occupées par les nouvelles petites plantations indigènes, il a été concédé

300.000 acres (soit 120.000 hectares) destinés à des plantations de caoutchoucs et 36.600 acres (14.640 hectares) qui seront plantés en cocotiers.

Le service de l'agriculture a été complété par l'arrivée d'un mycologiste et d'un chimiste; l'année prochaine, il faudra prévoir l'engagement d'un botaniste économique et d'un assistant entomologiste.

Mines. — L'exportation de l'étain continue à décroître légèrement, mais il est à espérer que la réduction consentie par le gouvernement sur les droits de sortie, les prix de vente plus élevés qui s'affirment, la diminution du prix de revient, conséquence de l'introduction de méthodes nouvelles dans l'exploitation, seront de nature à faire envisager l'exploitation de gisements alluvionnaires jusqu'ici délaissés.

Un de nos ingénieurs géologues nous fait pressentir, d'ailleurs, dans un rapport qui sera publié sous peu, qu'on doit trouver du minerai dans des terrains abandonnés après avoir été seulement très superficiellement exploités.

La Raub Australian Gold Cie continue à donner de bons résultats.

On songe à utiliser les terrains carbonières de Bawang.

Législation. — 6 arrêtés ont été pris par le conseil en 1909 et 3 au cours de la première session de l'année.

A la suite de la constitution d'un Conseil législatif fédéral pour les quatre Etats, il a paru désirable de fonder, autant que possible, en un seul code les lois particulières de chacun. Une commission a été instituée à cet effet, sous la présidence de S. H. le Commissaire en chef du département judiciaire.

Agence de Londres. — L'agence de développement (Malaya development agency) dont un des membres non fonctionnaires de ce Conseil avait demandé la création à Londres est en fonctionnement depuis le 1^{er} octobre.

Volontaires. — Il nous a été particulièrement agréable de constater qu'il s'est créé, au cours de cette année, un très grand mouvement d'opinion en faveur de la création de corps de volontaires. L'effectif de la Compagnie de Selangor a été largement accru et une compagnie a été formée à Sembilan (1).

Commerce de l'opium et des alcools. — De l'ancien système des fermes, il ne restera que celle des jeux. L'abolition de ce système a été décidée, afin de permettre au Gouvernement un contrôle plus efficace sur le commerce de l'opium et des alcools. Pour ce qui est de ces derniers, des améliorations considérables ont été obtenues, tant en ce qui concerne leurs qualités propres que l'aménagement des locaux dans lesquels ils étaient consommés.

Petits employés. — La situation des employés subalternes a attiré l'attention du gouvernement et il a été créé un fonds spécial d'emprunt auquel, en cas de gêne avérée, ils pourront avoir recours sans être soumis aux exigences des prêteurs professionnels.

Il a été établi un cadre d'employés malais attachés aux services civils. L'échelle ascensionnelle des salaires qui leur sont attribués est conçue de telle sorte qu'on peut espérer voir les enfants des écoles indigènes les mieux notés se destiner à ces services.

Un délégué du ministère des Colonies a fait une enquête dans les services civils; elle a démontré qu'il y avait, chez un grand nombre de fonctionnaires, certains mécontentements tant au sujet de la solde que de l'avancement. Le gouvernement a le plus grand désir de leur donner

(1) Après la clôture de la session, au cours d'une réunion publique présidée par un des colonels du corps d'occupation, les Anglais résidant dans Perak ont suivi l'exemple de leurs compatriotes de Selangor et de Negri Sembilan.

satisfaction en étudiant un plan de réorganisation, sans toutefois augmenter les charges publiques.

Recensement. — Des dispositions sont prises en vue du recensement de l'année prochaine. Le directeur de ce service est entré en fonctions et les arrêtés nécessaires vous seront soumis au cours de cette session.

Travaux de la session. — Nous nous proposons de vous soumettre une longue liste d'arrêtés qui rendra la session très laborieuse. Mais une contrée qui se développe aussi rapidement que celle-ci, dans des conditions qui varient constamment et ne peuvent laisser le gouvernement indifférent, demande évidemment des législations nouvelles.

Le schéma de ces mesures législatives a été, conformément aux dispositions de notre constitution, rendu public depuis quelque temps et nous vous demandons, à vous Messieurs les membres élus, qui représentez plus spécialement l'opinion publique, de vouloir bien nous aider à les incorporer à nos codes sous la forme qui vous paraîtra se conformer le mieux à ses intentions.

C'est dans ce but que vous avez été appelés à collaborer avec les fonctionnaires du gouvernement au sein de ce Conseil et je ne crois pas avoir besoin de vous assurer que vos avis ou vos critiques seront reçus avec reconnaissance et examinés avec soin.

Sir John Anderson a terminé ce discours, dont on pourra apprécier la grande netteté, en regrettant la perte, l'éloignement, ou l'absence de quelques-uns des membres du conseil, particulièrement de sir W. Taylor. Ensuite le conseil s'ajourna pour aller changer contre des vêtements plus commodes les lourds costumes de cérémonie que la température de la salle des séances rendait particulièrement gênants.

Il serait oiseux d'entrer dans le détail des discussions qui occupèrent les autres séances. Elles furent, du reste, cordiales, et en somme, toutes les propositions du gouvernement furent adoptées.

L'intervention des membres du conseil non fonctionnaires précise, cependant, comme le soulignait sir J. Anderson, les préoccupations actuelles de l'opinion publique et il n'est pas sans intérêt de voir sur quelles questions celle-ci est spécialement attirée. S. H. le haut commissaire avait, du reste, prévu les préoccupations des membres élus du conseil et ceux-ci n'ont eu qu'à demander certaines précisions.

PLANTATIONS

C'est évidemment la question de la main-d'œuvre importée par les plantations qui prime toutes les autres dans ces débats. Les plantations de caoutchouc demandent un personnel nombreux et l'accroissement considérable des terres défrichées depuis le « boom » récent augmente sérieusement les difficultés de recrutement des coolies. La plupart des arrêtés soumis à l'examen du conseil ont donc pour objet de réglementer et de protéger l'immigration des travailleurs javanais, chinois et hindous. Mais il ne s'agit pas seulement d'amener, il faut encore conserver et maintenir en état tous ces travailleurs; de là toute une législation protectrice contre les abus des employeurs et une réglementation très précise des mesures hygiéniques à observer dans les plantations.

Etant donné l'apathie des Malais qui se refusent à aucun travail suivi — de même, du reste que les autochtones — l'affluence et le maintien prolongé de la main-d'œuvre étrangère sont bien, il est vrai, une question vitale pour le développement du pays. Quand on considère que certaines actions de plantation atteignent encore, actuellement, après la dépression des cours consécutive au « boom » une valeur égalant trente fois celle de leur taux d'émission, que quelques-uns ont distribué ces dernières années des dividendes de 120, 130 et 155 0/0, on peut comprendre de quels soins jaloux on entoure de pareilles sources de richesse. Il faut, certainement, s'attendre à voir le gouvernement des Etats Confédérés s'adresser, non seulement à Java et à la Chine, mais encore à tous les dépôts d'hommes de l'Extrême-Orient.

La main-d'œuvre javanaise est certainement la plus prisée dans les plantations; aussi, quoique la grande île hollandaise ait de considérables réserves de population, peut-on craindre que les emprunts qui lui sont faits soient tels que le gouvernement hollandais ne se hâte de prendre quelque-une de ces mesures restrictives qui sont assez dans ses traditions en Insulinde. En attendant cette fâcheuse éventualité, et afin d'en reculer l'échéance, les Etats confédérés malais s'efforcent d'entourer l'engagement de ces coolies de garanties telles que le protecteur le plus pointilleux ne peut que s'en déclarer entièrement satisfait. Evidemment, les autres contrées extrême-orientales qui, par suite de besoins similaires, devront frapper à la même porte seront obligées de suivre la même voie; encore est-il urgent pour elles de se hâter.

La main-d'œuvre chinoise est moins recherchée dans les plantations; les Chinois sont plus turbulents, plus indisciplinés, préfèrent le travail à la tâche aux engagements de longue durée; cependant c'est là un appoint qui n'est pas à dédaigner, aussi les membres libres du conseil demandent-ils une réglementation précise pour leur engagement en préconisant surtout l'introduction des Sinkehs (c'est-à-dire de nouveaux venus).

Ces réglementations devront, d'autre part, compléter celles déjà existantes sur l'engagement des Hindous que les bateaux de la British India déversent hebdomadairement par centaines sur les quais de Penang.

Toutes, elles visent en somme, comme contrepartie des obligations imposées à la main-d'œuvre par l'acte d'engagement, une surveillance efficace et constante de l'action des employeurs sur les employés, la tarification des salaires et les conditions hygiéniques des habitations mises à leur disposition.

Les plantations des Etats confédérés malais ont été entreprises, soit par des particuliers, soit par des sociétés anonymes, sur des terrains concédés à bail par les Etats. Les plantations particulières appartenant soit à des Européens soit à des indigènes ne tardent pas du reste à être groupées par lots plus ou moins importants, dès qu'elles arrivent à l'époque normale d'exploitation et deviennent la propriété de sociétés anonymes comme

celles qui ont été directement créées par des appels de fonds publics. Les actions d'une cinquantaine de ces sociétés se négocient actuellement sur le marché de Londres, les plus anciennes datant seulement de 1903 et le capital de chacune d'elles variant de 30.000 livres à 900.000 livres. Les actions ont une valeur de 2 shillings à 1 livre. Il n'y en a pas à l'heure actuelle qui soient au-dessus du pair et les moins favorisées évoluent vers le double de leur valeur initiale. L'ensemble des dits titres de plantations dans les Etats confédérés malais représente ainsi un capital initial d'environ 300 millions de francs qui, aux cours pratiqués cette année, voisine maintenant avec le milliard. Encore faut-il tenir compte de nombre d'autres sociétés dont il n'a pas été tenu compte dans ces évaluations.

Etant donné que la production actuelle du caoutchouc est de beaucoup inférieure aux demandes de la consommation, que tous les spécialistes s'accordent à reconnaître aux produits des plantations un avenir supérieur à celui des produits de récolte, que la presque île malaise s'est montrée particulièrement favorable au développement de cette précieuse culture, on comprend toute la sollicitude que les pouvoirs publics témoignent à sa préservation et qui se traduit par des mesures telles que la suivante. Une caisse spéciale « Planters Loan fund » devenue fédérale depuis 1900, met à la disposition des planteurs sérieux l'argent qui peut leur être nécessaire moyennant un intérêt de 60 0/0 qui est tout à fait minime pour le pays, si on le compare aux taux extraordinairement usuraux des avances consenties par les *chettis* (sortes d'usuriers hindous) qui sont cependant presque les seuls auxquels on puisse s'adresser.

Après avoir assuré le recrutement de la main-d'œuvre et les conditions de son utilisation, après avoir fourni des fonds aux bonnes volontés privées de moyens, le gouvernement des Etats se préoccupe de défendre les plantations contre l'invasion possible des causes de destruction. Un corps de savants spécialement attachés au service de l'agriculture étudie les maladies signalées et donne aux planteurs les moyens de les combattre. Les exploitations les mieux dirigées ont, d'ailleurs, adopté des cultures auxiliaires de cocotiers et prévu des plates-bandes isolantes destinées à circonscrire l'évolution des maladies cryptogamiques qui pourraient se produire.

Si les capitaux français sont intéressés dans les plantations de caoutchouc des Etats confédérés malais, ce n'est que tout à fait indirectement, bien que quelques-uns de nos compatriotes se soient montrés là d'excellents planteurs. Il n'y a actuellement aucune société française. Les quelques propriétés créées par nos compatriotes ont été, en effet, accaparées par des sociétés anglaises ou belges, et cela ne laisse pas d'être assez peu à l'honneur de notre esprit d'initiative.

Les forêts de la Malaisie ne sont d'ailleurs pas sans contenir elles-mêmes des arbres à caoutchouc dont l'exploitation a paru rémunératrice. Le

conseil fédéral a dû examiner les conventions passées entre le gouvernement des Etats et la British Malayan Manufacturing Co Ltd de Londres qui a obtenu le monopole de la récolte du Gêtah-Jelutong, sur un territoire dont l'étendue égale 4.945.605 acres, près de 2 millions d'hectares (environ le tiers de la surface totale des Etats confédérés). L'expression Gêtah-Jelutong s'applique au latex des *Dyera-Costugata*, *Dyera-Laxifera* et *Dyera-Ubaingagi*. Cette convention valable pour dix ans peut être prorogée pour sept autres années sur préavis fait au moins six mois avant la fin du délai de concession. La compagnie bénéficiaire devra payer, sous forme d'impôts fonciers ou droits de sorties, une somme annuelle minima de 10.000 dollars = 29.400 francs pendant les sept premières années, et une somme annuelle de 100.000 dollars = 294.000 francs pendant les trois suivantes. Au cas où les impôts et les droits de sortie payés par la compagnie n'atteindraient pas annuellement les sommes fixées, elle serait tenue d'en verser le complément.

Sur les 4.945.605 acres ainsi monopolisés, 279.608 sont des forêts réservées par l'Etat.

Si l'on considère que les droits perçus sur les caoutchoucs exportés s'élevaient, à l'époque de la réunion du conseil à la somme de 1.215.300 dollars et qu'on espérait, pour la fin de l'exercice, un revenu supplémentaire de 260.000 dollars, on comprendra tout l'intérêt que les membres, officiels ou non, du conseil, ont apporté à l'examen des questions concernant le développement de cette industrie.

ETAÏN. — Avant le caoutchouc, l'étain a été une des sources de prospérité des Etats. En octobre 1910 le trésor avait déjà encaissé, comme droit de sortie sur l'étain, une somme de 6.900.500 dollars. Cependant, comme l'indique sir J. Anderson, la production a diminué (3.000 tonnes en moins pendant la période de janvier à octobre 1910). Si la valeur marchande de ce métal a fort heureusement assez augmenté pour que la perception des droits qui suivent ces fluctuations soit de nature à donner des résultats satisfaisants, la diminution de l'extraction du minerai ne laisse pas, évidemment, de préoccuper le gouvernement et les membres non officiels du conseil : on l'attribue généralement et, semble-t-il, avec assez de raison, à deux causes :

1° Par suite de la valeur excessive qu'ont prise les plantations de caoutchouc au cours de ces dernières années, les petits exploitants chinois, et un assez grand nombre de coulis ont abandonné les mines pour se livrer à une culture qui paraissait de nature à leur donner des bénéfices considérables. De ce fait, nombre de terrains minéralisés, nombre de petits lots qui fournissaient leur appoint à l'exportation sont abandonnés ou exploités seulement d'une façon intermittente et peu intensive. Il est évidemment à croire que cette situation se modifiera, lorsque les effets du « boom » des caoutchoucs se feront sentir moins immédiatement, mais il paraît douteux que cette

source de la production se retrouve jamais aussi abondante qu'auparavant ;

2° Il faut considérer, en effet, et c'est là la deuxième cause, certainement la plus importante, que les exploitations de surface qui se sont poursuivies depuis des siècles ont récupéré presque tout le minerai des couches superficielles. On doit, maintenant, aller le chercher dans les couches profondes, et si on l'y trouve en plus grande quantité, il faut aussi des installations coûteuses qui ne peuvent guère être entreprises que par de grandes sociétés. La foule des petits exploitants chinois disparaîtra donc presque définitivement par ce fait, et avec eux, l'appoint représenté par le déficit actuel.

La cote des actions de mines malaises négociées sur le marché de Londres est loin d'être aussi alléchante que celle des actions de plantations. Elle produit un effet désastreux sur ceux qui ne connaissent pas la situation véritable.

Une trentaine de valeurs figurent à cette cote sur lesquelles un tiers seulement sont à un cours supérieur au pair, les autres se tenant beaucoup en dessous. Ainsi présenté, ce groupe d'actions paraît certes des moins intéressants, mais il mérite mieux que cet examen superficiel. Les entreprises qui paraissent être les moins favorisées doivent se diviser en deux catégories, celles des exploitations anciennes arrivées à épuisement, celles des exploitations nouvelles qui constituent leur outillage.

Les premières ont eu leurs années de vaches grasses ; le capital initial a été largement remboursé et les actionnaires ont empoché de fastueux dividendes. Par suite d'une gestion imprévoyante qui n'a pas su augmenter à temps la propriété commune ou pour toute autre cause, les gisements arrivant à leur fin, elles sont, maintenant, soit en liquidation, soit en transformation. Quelques-unes, en effet, ont employé leurs dernières disponibilités à constituer des plantations de caoutchouc sur les terrains de leur concession et aussi sur de nouvelles parcelles qu'elles ont obtenues du gouvernement à cet effet ; elles devront donc passer d'un casier de la cote dans l'autre et ainsi la physionomie du groupe des valeurs minières sera plus exacte.

Il n'en reste pas moins cette constatation que le nombre des sociétés exploitant d'une façon tout à fait rémunératrice s'est considérablement restreint. Il est vrai qu'il n'est pas tenu compte, dans cet exposé, des grosses exploitations chinoises qui paraissent faire des bénéfices assez sérieux, sans qu'on puisse, cependant, les faire entrer en ligne de compte dans les présentes considérations, à cause de l'irrégularité et de la fantaisie de leur gestion. Les Sociétés européennes qui, actuellement, donnent des rendements, distribuent en moyenne, trimestriellement, des dividendes intérimaires d'une valeur moyenne de 5 0/0 et complètent, en fin d'exercice, par un dividende définitif qui, pour l'année dernière, a porté le chiffre global du revenu annuel à des taux qui varient entre 30 0/0 et 40 0/0.

Il est à remarquer, cependant, que ces exploitations sont loin d'avoir un outillage perfectionné, que celles qui le constituent le paient sur leurs bénéfices actuels, enfin que ceux-ci sont encore largement fournis par la méthode primitive des « tributeurs ». On désigne, sous cette appellation, qui a cours parmi les mineurs français de la Malaisie, les petits entrepreneurs chinois à qui on sous-loue certaines parcelles des terrains minéralisés moyennant une redevance d'environ 20 0/0 de leur production.

Il semble, cependant, qu'on doive sortir de la torpeur dans laquelle les premiers résultats acquis par des moyens aussi simples avaient endormi les anciennes sociétés. Le gouvernement, par son service géologique, fait étudier la valeur des sous-sols que les exploitations primitives n'ont pu atteindre ; des compagnies australiennes sont venues importer un matériel perfectionné ; et enfin, deux entreprises françaises, l'une de création toute récente, l'autre déjà ancienne et ayant eu une brillante carrière, ont des installations qui sont de nature à justifier le bon renom que les mineurs français, dont beaucoup sont des élèves d'Alais, se sont acquis dans la Malaisie.

Les Etats confédérés peuvent donc encore compter sur les revenus de leurs mines pour compléter l'outillage économique qu'elles leur ont déjà donné en grande partie.

*
*
*

Le caoutchouc, l'étain, ce sont là les deux grandes préoccupations des Etats Malais ; et le conseil ne s'est guère occupé que de ces deux mamelles éminemment nourricières de leur budget. Si l'on a discuté l'opportunité d'ouvrir telle ou telle voie ferrée, telle ou telle route, c'est que la première devait traverser des terrains miniers, la seconde ouvrir des régions favorables à l'introduction de l'hevea.

On pouvait s'attendre, cependant, à ce qu'il y fût un peu plus question des trois sultanats que le traité de mars 1909, dont il a été question ici même, faisait rentrer sous le protectorat britannique. On sait que, par cet accord, le Siam abandonnait ses droits sur les Etats de Kedah, de Kelantan et de Tringganou et on prévoyait, dès lors, que ces sultanats, dont la population est de composition similaire, ne tarderaient pas à rentrer dans la confédération. Le discours desir J. Anderson ne fait qu'effleurer ce sujet et les observations des membres non fonctionnaires du conseil n'ont envisagé que les faces tout à fait secondaires de cette question. Si l'on peut se faire une opinion d'après ces vagues indices, il semble que des difficultés financières soient cause du retard inattendu apporté à la solution naturelle de cette affaire. Les membres élus ont, en effet, émis des objections aux dépenses engagées tant pour la continuation du chemin de fer à travers Tringganou et Kelantan, que pour assurer la solde et l'installation des fonctionnaires anglais dans le premier de ces sultanats. Ils ont pris la mine de gens qui, s'offrant un bon diner, trouvent mauvais de le

partager avec des convives qui ne pourraient payer leur écot. Le gouvernement doit chercher une solution qui n'est pas encore trouvée, et en attendant, les parents pauvres restent à la porte.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner l'intérêt qu'ont pris les membres élus à l'amélioration du sort de leurs fonctionnaires pourtant luxueusement traités, par comparaison avec ce qui se passe chez nous. Il est vrai qu'ils sont beaucoup moins nombreux, et que la colonie devient pour eux une patrie d'adoption dans laquelle ils font souche. Ainsi n'est-il pas rare de trouver, j'en citais un exemple plus haut, tel ou tel d'entre eux occupant la place dont son père fut un des précédents titulaires. Cela constitue, évidemment, un cadre où l'unité de vue et la politique est éminemment stable et par suite féconde en résultats.

Il a été vaguement question, au cours de la discussion qui a suivi le discours de S. H. le haut commissaire des mesures à prendre pour mettre d'accord le régime administratif appliqué d'une part aux Straits Settlements, colonie de la Couronne, et de l'autre à la Confédération des Etats malais, pays de protectorat.

Ce n'était là que la manifestation timide, et d'ailleurs prudemment étouffée, d'une idée qui commence à faire son chemin. Depuis longtemps, certainement, on en parle à mots couverts dans les milieux intéressés, mais elle a été nettement livrée au public en novembre dernier à Londres au cours d'un banquet des « Straits Settlements » et des publications comme « Capital and commerce » paraissent avoir entrepris de la faire aboutir. Il s'agit de la fusion des Etats confédérés malais avec les Straits Settlements, les premiers devenant bien entendu colonies de la Couronne, car il ne peut être question de remettre les Settlements en l'état de protectorat.

Cette proposition eut, il faut l'avouer, la réception que lui prédisait son auteur lui-même, un M. Ellis : elle fut taxée d'hérésie coloniale, et on la considéra comme un acte de mauvaise foi vis-à-vis des chefs indigènes.

Cependant, un certain courant d'opinion contraire se manifesta depuis lors et on a mis en avant les arguments suivants. En somme, disent les tenants de la proposition Ellis, il faudrait s'entendre sur le tort fait aux chefs indigènes. Il s'agit de savoir si lesdits chefs indigènes ont conservé un semblant de vraie autorité, s'ils ont une action quelconque sur les finances et l'administration du pays. Or, il semble bien que les Conseils des Etats, le Conseil fédéral et d'autres assemblées de même nature, sont entrés nettement dans la voie de l'administration directe, les chefs indigènes étant d'ailleurs incapables de les suivre à plus forte raison de les diriger dans leur action. Vraiment ces souverains de la presqu'île malaise ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux rajahs de l'Inde et il serait absurde qu'ils soient un obstacle à une fusion nécessaire.

Que les chefs indigènes aient été justement ou injustement privés de leur autorité, ce n'est pas

le cas de discuter cette question, ajoutent-ils. Le fait n'en existe pas moins, et étant donné le développement qu'ont pris leurs Etats, sans que leurs sujets directs y soient, du reste, pour rien, il y a peu de chance pour qu'on songe à les en investir à nouveau. Ils touchent, actuellement, des traitements comme de simples fonctionnaires ; ils se contenteraient fort bien, pour ne pas mettre obstacle au nouvel état de choses, d'une augmentation de leur traitement et aussi du faste au milieu duquel ils vivent. L'essentiel pour eux est le maintien de leur prestige apparent ; voilà beau temps qu'ils se sont consolés de l'autorité perdue et maintenant qu'ils ont goûté d'un doux repos que rien ne vient troubler, ils seraient les premiers à demander qu'ils n'y soit pas touché. Que devient donc l'objection du manquement à la foi donnée.

Il reste cependant évident que le développement économique des Straits Settlements comme des Federated Malay States, demande qu'il y ait unification de leurs lois financières et administratives. Les dépenses du gouvernement en seraient réduites, et si des questions de personnalité n'entrent pas en jeu, il devient clair qu'il y a tout avantage à placer la presqu'île entière sous une même autorité. Les indigènes, chefs et sujets, ne seront nullement touchés par cette mesure. D'ailleurs tous ces territoires sont en grande partie peuplés d'étrangers devant qui les Malais sont entièrement effacés, et ceux-ci retireraient le plus grand bénéfice de la mesure proposée.

Telle est la théorie des tenants de M. Ellis : elle ne satisfait pas tout le monde, surtout ceux qui sont dans les Etats fédérés. Ceux-ci font remarquer que la richesse est chez eux, et que par la fusion des finances, les gens des Straits demandent tout simplement à s'asseoir à la table qu'ils n'ont pas contribué à servir. Evidemment leur intransigeance sentimentale est confortablement doublée de ce point de vue plus pratique. La lutte n'en paraît pas moins engagée. Il sera intéressant de la suivre car c'est un coup droit à la politique de protectorat qui devient de plus en plus la règle en matière d'expansion coloniale. Et pour marquer les points, il semble bien que la suppression des fonctions de résident général remplacé par un secrétariat, soit un triomphe pour M. Ellis, au point de vue politique ; la plupart des raisons qui militent ordinairement en faveur du système des protectorats fait, il est vrai, tout à fait défaut ici.

* * *

Telles sont les considérations générales qui nous ont paru résulter de l'ensemble de cette session et qui semblent indiquer que la Confédération des Etats Malais évolue toujours dans une atmosphère des plus favorables à la continuation de sa prospérité actuelle. Il ne faut pas oublier, en effet, que les légers dépassements de crédits sont occasionnés par le développement du réseau ferré, lequel a été presque entièrement établi avec les ressources ordinaires du budget qui continue non seulement à pourvoir aux dépenses de son

extension sur tout le territoire des Etats, mais encore à le pousser au delà des frontières en prêtant, par exemple, 4 millions de livres sterling au gouvernement siamois.

Commandant L. DE LAJONQUIÈRE.

LES

MUSULMANS DE L'INDE

ET LE NATIONALISME HINDOU

« Par son importance intrinsèque, aussi bien que par la prééminence que les exigences du moment lui ont donnée, le problème hindomahométan domine aujourd'hui sans aucun doute toutes les autres questions indiennes. On est généralement d'accord sur le fait que l'avenir de l'Hindoustan est lié à son heureuse solution... Peut-être les pessimistes qui estiment que les relations entre les deux communautés ne deviendront jamais cordiales, ont particulièrement raison; ou peut-être les extrémistes des deux côtés n'ont pas absolument tort lorsqu'ils affirment que la paix ne saurait jamais s'établir dans l'Inde; à moins que l'un des deux peuples ne soit absorbé par l'autre. »

C'est en ces termes qu'un des organes les plus importants du mahométisme indien, l'*Observer* de Lahore exposait, tout récemment (1), la donnée succincte du problème qui s'est posé, dès les premières manifestations du mouvement nationaliste aux Indes. Dans le conflit soulevé par les aspirations de l'hindouïsme, dans l'agitation politique qui vise à l'émancipation totale plus ou moins immédiate du pays, l'Islam prend position de conservateur. Contre la lente montée du flot nationaliste qui s'efforce de submerger la domination britannique, les musulmans se rangent résolument du côté de celle-ci et l'aident à dresser la digue nécessaire de défense.

* * *

L'Inde, cette expression géographique, aspire dans l'esprit d'un certain nombre de ses habitants à devenir une réalité politique. Depuis plus d'un demi-siècle, un courant unitariste s'y est dessiné. Une classe cultivée, nourrie de ce libéralisme que l'Europe exporte outremer, avec les produits de ses manufactures, s'est attachée à faire évoluer la péninsule vers l'unité. Les protagonistes de ce *risorgimento* se sont voués à la tâche ingrate et sans doute chimérique de préparer une fusion intime de tous les particularismes multiples qui donnent à l'Inde sa prodigieuse variété d'aspect. Ils espèrent, en dépit des contrastes ethniques, des rivalités confessionnelles, des différences de langages et de mœurs, provoquer parmi une masse amorphe de deux cent quatre-vingt-quatorze

millions d'individus, l'éclosion d'un sentiment collectif, d'un instinct de solidarité dépassant l'horizon ordinaire de chaque groupement social.

Les réformateurs libéraux aussi bien que les extrémistes entendent hâter le moment où l'Inde, sous la conduite d'une minorité éclairée, prendra souci de ses destinées et considérera comme superflu tout concours dirigeant extérieur. Les premiers préconisent l'emploi des moyens ordinaires d'éducation populaire et estiment que nul changement politique ne saurait être viable s'il n'est précédé d'une transformation de la mentalité populaire. Les seconds jugent que c'est là une œuvre trop lointaine, et que l'essentiel est d'assurer, dès maintenant, aux couches sociales éduquées, la satisfaction de leurs aspirations, c'est-à-dire la suppression de toute tutelle étrangère.

Pour ces derniers, la création d'une forme de sentiment national doit résulter d'une exaltation de l'exclusivisme religieux. Et c'est à cette sorte dernière d'éducation régressive des masses qu'ils se sont essayés avec d'autant plus de succès, que la bigoterie orthodoxe du peuple s'effarouchait de toutes les manifestations de l'activité occidentale susceptibles de porter atteinte en quelque mesure que ce fût, à ses pratiques superstitieuses.

L'agitation hindoue, dans ses phases les plus récentes, avec son cortège d'attentats terroristes, a révélé les progrès considérables de la renaissance mystique dont certains représentants de l'aristocratie brahmane s'étaient fait les initiateurs, dès 1879; le programme de ceux-ci, inspiré d'un esprit déterminé de réaction contre l'influence des idées européennes, si opposées aux principes qui dominent l'organisation de la société hindoue, a été repris et amplifié par la génération nouvelle, avide de conquêtes politiques. Le prolétariat intellectuel, formé dans les universités anglo-indiennes, n'a retenu de l'enseignement occidental que ce qui, par essence, s'y opposait aux inégalités sociales; mais, effet inattendu, c'est pour y trouver une base non d'égalité sociale, mais de lutte contre les anglais. Ce n'est pas contre l'oppression du système des castes que les « babous » ont formulé leurs protestations; c'est contre le principe de leur dépendance à l'égard d'un pouvoir étranger. De là leur formule du « Swaraji » le *fara da se* indien; de là aussi, la propagande active exercée sur les masses, sous le couvert du renouveau de l'hindouïsme, pour semer la désaffection et provoquer par la surexcitation du fanatisme rituel, l'éveil d'un sentiment général de xénophobie.

* * *

Mais cette conquête des esprits, tentés par l'exaltation de la foi superstitieuse, a, en développant jusqu'à l'outrance le particularisme hindou, provoqué naturellement une réaction du particularisme mahométan et accentué l'antagonisme traditionnel entre les deux communautés. Tandis que parmi les masses les différences rituelles sont l'occasion de fréquentes manifestations d'intolérance, les chefs des deux grandes

(1) Numéro du 17 décembre.

confessions s'opposent sur le terrain politique. Les Hindous, que leur nationalisme soit empreint de mysticisme ou qu'il prétende refléter les doctrines de libéralisme occidental, aspirent à une prédominance qui, en fait, leur subordonnerait entièrement les Mahométans. Et ceux-ci, bien désireux de ne pas disparaître en tant que groupement religieux, ayant pris conscience, depuis un demi-siècle, de leur individualité collective, envisagent avec dépit l'ascension politique de leurs rivaux. Si, avant et après les événements de 1858, ils ont regardé avec indifférence du côté britannique, s'ils demeuraient hautainement figés dans le souvenir de leur splendeur passée, c'est que le monde hindou n'avait pas encore fait entendre cette voix qui proclame l'idée nouvelle de solidarité nationale. Aujourd'hui, l'islam indien, menacé dans son existence par la montée politique de l'hindouisme, renonce à un isolement sans profit et cherche un point d'appui du côté du gouvernement.

De quelle valeur est l'alliance qu'il offre ainsi à la domination anglaise comme contrepois de l'hindouisme?

On peut estimer actuellement à plus de 56 millions le nombre des musulmans indiens. Il était, au recensement de 1871, de 30 millions; à celui de 1881, de 40.867.145. C'est donc une population qui progresse assez rapidement. D'ailleurs, elle s'accroît par prosélytisme; de nombreux hindous, rejetés par leur caste pour défaut d'observance rituelle, se donnent à l'islam, qui se montre toujours accueillant et sait assouplir son orthodoxie au conservatisme de ses nouveaux adeptes. Ceux-ci, en effet, embrassent généralement la foi coranique comme une forme nouvelle d'adoration ajoutée à celles qui leur sont coutumières. Ils gardent leur dieux en venant au monothéisme, et c'est assez dire que l'islam n'est qu'un voile léger jeté sur d'anciennes croyances.

Comment sont répartis ses tenants, sur l'aire immense de la péninsule? Plus des trois quarts habitent les confins des frontières ouest et est; le reste est réparti par îlots sur la surface générale de l'Inde. Voici ce que dit dans son *India* sir John Strachey parlant de cette répartition;

« Sur toute cette longue bande de pays, presque partout médiocrement peuplée, qui s'étend dans la vallée de l'Indus, au pied des montagnes de l'Afghanistan et du Beloutchistan, qui forment la frontière occidentale de l'Inde, la grande majorité de la population est musulmane depuis de longs siècles. Cette région, d'une largeur variable mais ne dépassant pas 643 kilomètres, et d'une longueur de 1.283 kilomètres, va de Peschawer au Nord, à travers les plaines du Pendjab occidental et du Sind, jusqu'à la mer. Quoique comprise dans les limites géographiques de l'Inde, elle ne ressemble pas aux autres pays indiens. Sa population est de 9 à 10 millions d'habitants, dont 6 à 7 millions de musulmans. Les races dominantes, les Pathans et les Beloutchis, sont d'origine étrangère; mais la majorité de la population est formée de descendants d'Hindous de tribus abori-

gènes qui ont plus ou moins accepté depuis longtemps la religion de leurs conquérants. »

Dans les parties orientales du Pendjab, les plus riches et les plus peuplées, les mahométans réels ou supposés sont également nombreux, sans que leur foi ait jamais réussi à se faire généralement adopter. Ils sont au nombre de 6 à 7 millions et descendent presque tous d'Hindous convertis.

A l'exception de ces pays voisins des frontières nord et ouest de l'Inde, la seule grande province où une importante portion de la population ait embrassé le mahométisme est le Bas-Bengale. Sur les 36 millions d'habitants du Bengale proprement dit, près de 18 millions sont musulmans. Dans les districts orientaux du delta du Gange et entre le Brahmapoutre et les limites orientales de l'Inde, les musulmans constituent la grande masse de la population agricole. « Pour le reste de l'Inde, il existe seulement 19 millions de Mahométans ».

Dans quelle mesure ces disciples théoriques de l'islam sont-ils attachés à la foi islamique? Il semble que leur orthodoxie, du moins en ce qui concerne les districts ruraux, soit fortement atténuée par les effets de l'idolâtrie polythéiste ambiante. Le musulman rajpoute, goudjar ou djât est exactement identique, au point de vue social, à son congénère rajpoute ou djât hindou. Les mœurs sont les mêmes, les anciennes superstitions demeurent, les saints locaux conservent leurs autels et sont l'objet d'une vénération commune. Les femmes surtout persistent dans l'observance de coutumes étrangères à l'islam. Dans leur souci de propitiation, elles auraient garde de négliger le culte des divinités particulières du Panthéon hindou. Et l'on peut dire que le mahométisme n'a ajouté qu'un dieu de plus à la série de ceux qui existaient avant lui.

M. Ibbetson, dans son *Report of the Census of 1881 in the Pundjab*, rapporte le fait suivant :

« Un de nos camarades nous a raconté qu'entrant une fois dans une maison musulmane du district de Hissar, il vit le chef de la famille en train d'arroser d'huile une idole, pendant qu'à côté un brahmame lisait les textes sacrés. Les acteurs de la scène semblaient un peu honteux d'être surpris en cette posture; mais, pressés de questions, ils expliquèrent que le *mollah* étant venu récemment leur faire visite, s'était montré irrité en voyant l'idole et l'avait fait enterrer dans le sable. Mais ensuite, le *mollah* parti, ils avaient été effrayés à la pensée des conséquences d'une telle action et s'efforçaient de consoler le dieu des mauvais traitements qu'ils lui avaient fait subir. » Cette anecdote démontre que les masses populaires parviennent difficilement à se dégager de leurs instincts idolâtres et que le monothéisme hautain de l'islam constitue pour elles une doctrine philosophique inaccessible. Dans tout son domaine géographique, la foi du Prophète est plus ou moins dénaturée par les pratiques d'anthropolâtrie qui s'y sont greffées; mais le culte de saints locaux est loin d'atténuer l'exclusivisme

de ses sectateurs. Ici, les réveils d'intolérance se manifestent parfois, quoique moins fréquemment que dans les villes, parmi ces groupements d'agriculteurs dont les ancêtres ont été convertis par les souverains mahométans. En dépit de leur communauté de pratiques avec les Hindous, une cause de désaccord, souvent violent, se reproduit chaque année, lors de la fête des sacrifices, l'aïd-ad-Dzouha ou le Kourban-Beïram. Le fait que les musulmans immolent des vaches, à l'occasion de cette solennité, indispose les Hindous pour qui ces animaux sont sacrés. De là des rixes se terminant fréquemment par des morts d'hommes.

Mais c'est surtout dans les agglomérations urbaines que se manifeste, avec un caractère presque permanent, l'antagonisme entre les deux confessions. Les musulmans des villes, plus assidus aux offices, subissant l'influence et les directions de personnalités familiarisées avec la civilisation de l'islam, s'étudient à éviter l'emprise, sur leur foi, de pratiques hétérodoxes. La population musulmane des villes, quelle que soit son origine, est donc beaucoup moins imprégnée d'hindouïsme que celle des villages. Et si l'on observe que la proportion urbaine de cette population l'emporte sur celle des Hindous, on conçoit que la communauté mahométane indienne présente, en somme, une assez grande homogénéité morale. En dépit de la survivance d'anciennes traditions hindoues, le musulman est très attaché à sa religion. Le fait que l'islam ignore le système de castes et réalise l'égalité entre tous les croyants confère une sorte de supériorité sociale à ceux qui considèrent la place d'arrière-plan qu'ils tiendraient de par leur origine, dans la société hindoue si étroitement compartimentée. Et ici, comme ailleurs, parmi les sectateurs du Coran, il s'est constitué une hiérarchie honorifique, les croyants se montrant volontiers enclins à s'attribuer une origine chérifienne, à se proclamer descendants du Prophète. Car c'est une des formes du snobisme religieux des mahométans indiens de déguiser leur ascendance hindoue. Ils aiment à invoquer comme leurs ancêtres les envahisseurs arabes, afghans ou les compagnons des grands Mongols. Et les titres de khan, de siyed ou de cheikh tendent à se multiplier au point que la malignité populaire en glose. Une chanson du Pendjab met ces paroles dans la bouche d'un converti :

L'an passé, j'étais tisserand,
Cette année je suis cheikh ;
L'an prochain, que le grain soit cher,
Et je serai siyed.

Les familles musulmanes qui peuvent affirmer une filiation authentique ont ajouté à leur nom patronymique les vocables de Siyed, Moghâl, Pathan, Cheikh. Elles représentent le passé grandiose de l'islam indien et conservent orgueilleusement les traditions et les souvenirs de la domination exercée par leurs ancêtres.

Le nombre de ces mahométans d'origine étrangère peut être évalué à 5 millions. Mais si leur

importance numérique est faible, par contre l'influence qu'ils ont prise sur l'ensemble de la communauté est des plus considérables. Ce sont eux qui la guident, lui impriment les directions morales et forment son centre social d'attraction. Ils sont les représentants actifs de son individualité politique et tendent, d'une façon croissante, à développer son particularisme. Ils sentent la nécessité de se grouper étroitement pour former bloc contre la compression de l'hindouïsme. C'est pourquoi les meneurs de l'islamisme indien s'efforcent de purifier la doctrine de tout le parasitisme qui l'étreint. Il n'est pas douteux que leur action assure chaque jour une cohésion de plus en plus forte au groupement si important qu'ils mènent. D'ailleurs, le nombre de musulmans urbains ou ayant les sentiments des musulmans urbains tend à s'accroître par le mouvement d'immigration vers les villes; d'autre part, la diffusion des journaux, des livres d'éducation et d'édification islamique, la facilité des communications favorise cette endosmose permanente grâce à laquelle les éléments arriérés reçoivent plus ou moins les impressions de leurs coreligionnaires dirigeants. L'unité de la communauté mahométane indienne apparaît donc assez complète; elle parle un dialecte particulier, l'*ourdou*, ou hindoustani, amalgame de persan, d'arabe et de hindi, l'une des langues indigènes, et un instinct vivace de solidarité contribue à la liaison de ses diverses parties. Nous avons vu quelle part souveraine a, dans sa conduite, l'élite instruite et orthodoxe des cités. Il n'est donc pas douteux qu'elle ne représente, dans la donnée du problème indien, un facteur d'une exceptionnelle valeur. Entre le « Raj » britannique et le nationalisme hindou, elle est peut-être l'arbitre des destinées de l'Inde. Et c'est pourquoi son évolution politique actuelle est des plus significatives.

*
* *

En se plaçant résolument sur le plateau de la balance, au côté des Anglais, les musulmans font preuve d'éclectisme en même temps que d'un sûr instinct de préservation. Ils peuvent ne pas ignorer que leurs devanciers immédiats, les hommes de la génération précédente, n'ont pas toujours nourri vis-à-vis du pouvoir européen, artisan de la déchéance historique de l'islam indien, une sympathie sans mélange. La révolte de 1857 a révélé que des rancunes subsistaient, au siècle passé, entre les représentants affaiblis de la puissance musulmane d'antan et leurs nouveaux maîtres. Ce n'est pas que l'Angleterre ait été l'unique ouvrier de la destruction d'une souveraineté que la poussée triomphante des clans rajpoutes, maharattes et sikhs avait fortement ébranlée. Mais les musulmans de 1857 tournaient encore leurs regards vers Delhi, le centre historique de l'empire des dynasties mogoles, et envisageaient un concours de circonstances qui leur permettrait de tenter une reconstitution, de leur pouvoir déchu. Un descendant des grands mogols vivait dans l'ancienne capitale de ses pères, d'une pension du

gouvernement anglais. Lorsqu'éclata la mutinerie des cipayes, les partisans d'une restauration de la puissance musulmane levèrent l'étendard de la révolte. Ainsi, le mouvement initial, provoqué par des Hindous, était mis à profit par des mahométans, l'antagonisme des deux éléments s'apaisant un instant dans l'effort commun contre le « Raj » maître de l'un comme de l'autre. On sait les suites de cette tentative d'ébranlement de la domination britannique. Pendant des années, une méfiance invincible marqua les relations réciproques. Les mahométans se renfermaient dans une indifférence hautaine vis-à-vis de ce pouvoir qu'ils n'avaient pu renverser et gardaient, au fond du cœur, la rancune profonde des représailles exercées...

Un de leurs organes, l'*Awadh Akhbar* écrivait en 1876, au lendemain du voyage du prince de Galles : « Une qualité qui nous est particulière c'est d'obéir au souverain et d'être patients. Toutefois nous ne sommes pas satisfaits. Serait-ce parce que nous sommes soumis à une nation étrangère ? Non, ce n'est pas cela, Que fait aux Indiens que ce soient des chrétiens qui les gouvernent ou des Hindoustanis, pourvu qu'ils remplissent en paix leur ventre, comme dit le proverbe persan : « Donne-moi du pain et frappe-moi la tête avec ton soulier. » (1) Les musulmans faisaient grief au gouvernement de laisser leur communauté dans l'ombre, de favoriser l'accès des Hindous aux fonctions administratives. Sans doute le nombre de ceux d'entre eux qui parvenaient à répondre aux épreuves imposées pour l'entrée dans l'Indian Civil Service était des plus restreints. Mais si les musulmans étaient incapables de concourir, à armes égales, avec les Hindous pour les emplois publics, c'était à leur système d'éducation qu'ils le devaient. Chez eux, l'enseignement de la mosquée doit précéder les leçons de l'école, si bien qu'avant de penser à son instruction séculière le jeune musulman consacre plusieurs années à son éducation confessionnelle. Il est donc distancé dans les études par le jeune hindou. Tandis que celui-ci apprend l'anglais et les mathématiques dans un établissement public, l'autre étudie dans une medersa l'arabe et la théologie islamique. Après une telle éducation c'est plutôt vers l'érudition doctrinale que vers des carrières plus lucratives que se tournent ses idées.

Cependant, en dépit du peu d'attrait qu'exerçait sur eux l'enseignement secondaire auquel ils reprochaient, d'ailleurs, sa neutralité en matière religieuse, les mahométans sentaient le besoin d'une modification dans leurs habitudes. Ils souhaitaient qu'un nouveau système de développement intellectuel leur permit de concilier leur respect de la tradition, leur goût pour la littérature et la philosophie de l'Islam, avec les exigences de leur situation politique. Le moyen de garder leur individualité collective consistait précisément à participer à l'administration du pays dans une mesure qui ne laissât point aux

Hindous une prééminence trop marquée. Ainsi, tout en observant une froideur rigide vis-à-vis du gouvernement anglais, ils sentaient bien que leur inertie favorisait l'ascension politique de la communauté hindoue. Un homme d'une rare intelligence allait s'attacher à les réconcilier avec le pouvoir britannique, à leur donner l'impulsion nécessaire pour la réalisation graduelle de leurs aspirations.

Sayed Ahmed Khan, descendant d'anciens fonctionnaires de la cour de Delhi, était au moment de la révolte de 1857, l'un des juges les plus distingués de la magistrature indigène. Il avait souffert de la stagnation de ses coreligionnaires. Il comprenait que s'ils se refusaient à accepter les résultats de la civilisation occidentale il n'y avait pour eux aucune espérance d'avenir. Et conscient de la nécessité d'un loyalisme sans arrière-pensée, d'un rapprochement intime avec les Anglais, il comptait sur un système d'éducation susceptible de favoriser à la fois cet idéal et les espoirs confus des mahométans. Il se dévoua donc à l'établissement d'un collège destiné à leur instruction supérieure. Pendant vingt-cinq ans, luttant contre l'opposition ardente de la bigoterie routinière, faisant appel à tous les esprits généreux, Sayed Ahmed poursuivit son idée et finit par triompher de toutes les préventions et de tous les obstacles. En 1883, le collège fondé par lui à Aligarh, dans les provinces du Nord-Ouest avait fait de si grands progrès que les commissaires de l'Indian Education pouvaient dire : « C'est un établissement supérieur à certains égards à toutes les institutions analogues et au point de vue politique aussi bien qu'à celui de l'instruction il donne des espérances de la plus grande importance. C'est la première manifestation d'un effort indépendant dû à des musulmans qui se soit produite depuis que l'Inde est gouvernée par les Anglais. L'Aligarh-Society a donné un exemple qui résoudrait, s'il était suivi dans une certaine proportion, le problème de l'instruction nationale, et il est difficile de parler en termes trop élogieux de ceux qui ont travaillé avec tant d'ardeur à cette œuvre ou d'apprécier trop haut la valeur de l'allié que l'Etat a trouvé pour la cause du progrès. » (1)

Aujourd'hui, le collège d'Aligarh est l'objet de toute la sollicitude du monde musulman de l'Inde. Et le successeur de Seyed Ahmed, Aga Khan, un des hommes les plus remarquables qu'ait jamais produits la culture islamique combinée avec l'enseignement occidental, se préoccupe de l'élever au rang d'Université. Aga Khan s'est voué de toutes ses forces à la grandeur de sa communauté. Il a envisagé la nécessité de grouper, par un lien moral puissant, tous ses coreligionnaires épars sur le vaste territoire péninsulaire, de leur fournir l'organisme susceptible de concentrer leur opinion jusqu'alors diffuse. Il a donc fondé l'« All India Moslem League ».

Le nouveau chef du mahométisme indien

(1) A. CARUN, dans Lavisse et Rambaud, XII,

(1) Sir John Strachey, India.

s'éloigne ainsi des enseignements de Seyed Ahmed qui préconisait l'abstention en matière politique. Mais les conditions actuelles de la vie péninsulaire, le réveil de l'hindouïsme, l'activité du « Congrès national indien » ont démontré aux sectateurs du Coran l'urgence d'une organisation qui leur assurât la place à laquelle leur importance numérique et sociale leur donne le droit de prétendre. L'All India Moslem League est née de cette conception. Elle constitue le centre de consolidation des intérêts musulmans, dans leur aspect politique, économique et social. Elle ne nourrit point, comme son pendant hindou, le congrès national, des espoirs de *self-government*. Elle n'a en vue que « le développement ordonné du pays sous l'égide de la couronne ». Voici dans quels termes Aga Khan a défini le but et les tendances que ses coreligionnaires doivent poursuivre : « En premier lieu, ils doivent coopérer, en qualité de citoyens indiens et avec d'autres Indiens au progrès du bien-être de l'Inde. Ils doivent s'attacher de tout cœur au développement de l'œuvre d'éducation populaire, du commerce et de l'industrie, à l'amélioration de l'agriculture par l'établissement du crédit agricole. C'est donc un vaste champ d'activité qui s'ouvre à la fois aux Hindous et aux Mahométans agissant de concert. »

La ligue s'est également préoccupée de la situation qui est faite dans l'administration aux musulmans. A l'heure actuelle, la grande majorité des emplois sont occupés par des Hindous. D'après une statistique récente, les Bengalais, quoique seulement deux fois plus nombreux que les Mahométans comptent 1235 fonctionnaires d'un ordre moyen ou supérieur contre 144 musulmans. Dans la présidence de Bombay les nombres sont respectivement 266 et 23 ; dans les Provinces centrales 339 et 75 ; mais dans les Provinces Unies ; 453 musulmans détiennent des postes administratifs concurremment avec 711 hindous.

Cette infériorité numérique serait déjà par elle-même une cause de préoccupation suffisante ; les membres de la grande famille coranique se plaignent en outre du rôle de second plan qui leur est laissé dans les services publics. Les fonctions élevées étant aux mains de leurs rivaux, ceux-ci s'étudient à circonvenir les dirigeants britanniques vis-à-vis de la communauté islamique.

D'autre part, les chefs de cette dernière constatent avec peine qu'un courant hindouophile s'est manifesté dans les cercles radicaux métropolitains qui ont cru discerner, dans les vues des politiciens du Bengale, une certaine affinité avec leurs propres principes ; les chefs du mouvement nationaliste ont trouvé ainsi un précieux appui à Londres. Leur « Congrès national » auquel les musulmans savent donner ses vraies proportions a été considéré, en Angleterre du moins dans les organes avancés, comme l'expression d'un éveil démocratique indien. Peu à peu, l'opinion d'outre-Manche s'était en somme accoutumée à associer tout ce qui est indien aux re-

vendications de l'hindouïsme, à uniformiser des tendances distinctes ; des aspirations musulmanes, il semblait que nul n'eût le moindre souci.

Agha Khan, Amir Ali, le Nawab Mohsin ul Mulk, et les personnalités dominantes de l'Islam péninsulaire s'avisèrent de la nécessité de prouver la vitalité de leur groupement et de faire comprendre au gouvernement britannique l'importance, par trop méconnue, de l'orientation qu'ils adopteraient dans le problème indien. En 1906, une députation s'exprimait dans ce sens auprès de Lord Minto. Elle rappelait au « Raj » suprême qu'il était exactement tenu d'assurer une balance égale entre les deux sociétés formant l'armature de la grande colonie. L'All India Moslem League devait avoir maintes occasions de faire entendre sa voix avec une fermeté croissante.

Le cabinet de Londres, à la suite des premiers incidents du Bengale, avait affirmé son intention de préparer un projet de réformes. Ce projet semblait beaucoup plus répondre aux exigences hindoues qu'au sentiment mahométan. En effet, celui-ci se montrait hostile à certaines dispositions qui lui paraissaient contraires aux promesses reçues du vice-roi et au principe de l'égalité de traitement entre les races et confessions de l'Inde. La nouvelle représentation prévue pour les nouveaux conseils législatifs se trouvait basée proportionnellement et sur une estimation globale dans laquelle on avait fait entrer à tort des populations de l'Inde étrangères à l'hindouïsme. Ainsi, les Hindous eussent disposé d'un nombre de sièges qui leur eût conféré une supériorité écrasante. Les objections des musulmans étaient pressantes. Lord Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde introduisit dans l'« Indian Councils Act » diverses modifications susceptibles de rassurer en quelque mesure leurs intérêts alarmés. Mais au fond, ils demeurent anxieux ; ils estiment que toute délégation d'autorité en faveur des indigènes, toute concession ayant pour but de préparer ceux-ci au *self government*, profitent en dernière analyse aux Hindous principalement, en raison de leur proportion dominante. C'est pourquoi ils insistent pour obtenir, dans les organismes représentatifs institués, une place distincte, résultant non d'une proportionnalité qui leur est toujours défavorable, mais de la considération de leur importance politique. C'est maintenir leur communauté dans un compartiment étanche. Ils s'en rendent compte. Mais ils choisissent ce qu'ils jugent être le moindre mal. Ils estiment qu'en formant bloc, à part, ils évitent d'être noyés dans la masse hindoue et de disparaître aux yeux du grand public anglais.

L'All India Moslem League s'est justement attachée à développer le particularisme de ses tenants. Elle entend bien réaliser un groupement national mais c'est toujours dans un esprit de parfait loyalisme qu'elle agit. Pour mieux populariser ses tendances elle a institué des comités provinciaux, a favorisé la formation de clubs et a répandu diverses publications en langues anglaise et ourdou. Au surplus, rien ne saurait mieux définir

la nature des vues de ce groupement politique que les termes d'un discours prononcé à Delhi par Aga Khan, à l'ouverture de la session de la Ligue. Le dirigeant musulman estime que le pays ne saurait poursuivre son évolution rationnelle s'il continuait à vivre dans un état endémique d'anarchie propre à détruire la confiance nécessaire entre gouvernants et administrés. « Pour la première fois dans les annales de l'Inde, de très sincères efforts ont tendu à convier le peuple indien à une part de responsabilité administrative. Mais il faut que la péninsule recouvre la plénitude de sa santé. C'est à la société, dans son ensemble, qu'il appartient de compléter l'œuvre répressive en concourant à la suppression des ferments séditeux. Il faut donner une saine orientation aux âmes un peu désamparées, sermonner les égarés, zéloteurs de la rébellion, leur inculquer la juste notion « des liens sacrés qui unissent la société indienne au gouvernement ».

Pour réaliser l'harmonie indispensable au progrès ininterrompu du pays, Aga Khan hésite pas à condamner chez les siens tout égoïsme collectif. Il consent à ouvrir les bras aux Hindous, à leur suggérer l'idée d'une coopération progressiste des deux communautés. L'œuvre à entreprendre est assez vaste, pense-t-il, pour que tous les concours soient utiles à son développement. Ce souhait de conciliation entre les deux éléments antagonistes a été également formulé par un haut fonctionnaire retraité de l'Inde, sir William Wedderburn, qui au cours de la dernière session du « Congrès national indien » tenue le 26 décembre dernier à Allahabad, a fait appel aux sentiments de tolérance de ses auditeurs, en les invitant à oublier leurs anciens griefs. L'union des deux grandes communautés, dont les intérêts sont dans l'ensemble identiques, assurerait, d'après l'orateur anglais, une heureuse convergence d'efforts en vue de préparer l'évolution du peuple et de l'amener par degrés à l'autonomie sous l'égide britannique. Mais en dépit des séductions de ce langage, l'initiative de sir Wedderburn menace de demeurer vaine. *L'Observer* se fait l'écho d'une impression analogue. Il estime que l'exclusivisme hindou s'est révélé trop manifestement pour que l'on puisse espérer une entente. « L'amitié entre races, pour être durable, doit être basée sur un système de concessions mutuelles, et il ne saurait y avoir de paix si l'on attend que les musulmans se subordonnent aux Hindous. »

Le rédacteur mahométan insiste sur la volonté formelle avec laquelle ses coreligionnaires entendent conserver jalousement « leur existence nationale ». Il réclame donc l'abandon « des insidieux efforts tentés en vue de restreindre l'importance de l'Ourdou, la *Lingua Franca* de l'Inde, le seul langage qui soit issu du contact entre Hindous et musulmans ».

* * *

Ainsi s'affirme avec une force croissante, en face des prétentions hindoues, la vitalité et la

persistance du sentiment collectif des mahométans. C'est, avec plus de cohésion, plus de solidarité qu'elle en a jamais eu, une sorte de personnalité confessionnelle, pour ne pas dire une individualité nationale qui se déclare. Les représentants de l'Islam militant, les descendants des races conquérantes qui ont exercé une hégémonie politique sur l'Inde sont entourés de tous les éléments hindous issus de convertis. Et ces agrégés à la foi coranique se serrent contre la souche à laquelle vinrent s'enter leurs pères; leur instinct religieux s'est peu modifié, sans doute; il est demeuré encombré des vestiges de théogonies diverses, toutefois un instinct politique s'y est mêlé, encore vague et incertain dans les couches sociales inférieures, mais prenant peu à peu une forme sous l'action des dirigeants de la communauté.

Certains esprits ont pu penser que le loyalisme musulman n'existait que « contre les Hindous », mais que vu la tendance générale des mahométans à entrer dans une sorte d'internationalisme islamique, il était à craindre que ceux de l'Inde ne tournassent leurs regards vers la Turquie nouvelle. On ne voit pas trop ce que, en dehors de sympathies destinées à demeurer sans effet, ils pourraient rechercher de ce côté. Leur intérêt est péninsulaire; il s'est localisé et les conditions du milieu leur imposent une vigilance de tous les instants pour éviter leur submersion. Remarquez que la grande majorité d'entre eux ignorent totalement leurs coreligionnaires d'Asie ou d'Europe. Ils parlent hindoustani et un très petit nombre lit l'arabe; ils sont peu capables de connaître leur religion, leur histoire et celle des autres communautés mahométanes. Mais cependant parmi les purs, ceux qui tirent vanité de leur lointaine origine arabe, persane ou afghane, le sentiment islamique est très vivace. Ceux là regardent au delà de l'Inde. Ils sont en relations, par le livre, par la presse, avec l'Orient. Le pèlerinage à la Mecque ou aux Saints lieux du chiisme les met en contact avec leurs frères de l'Ouest prochain. Et ils gardent de ces lectures, de ce frottement, une curiosité permanente des choses de Turquie ou de Perse. Leurs journaux consacrent de longues colonnes à l'examen des questions politiques concernant ces pays; et toute apparence d'atteinte à l'intégrité du territoire turc ou persan est ressentie assez vivement chez eux, si l'on en juge par le ton des articles qui en font le commentaire. Ils sont d'ailleurs plus orientés vers le côté doctrinal de l'Islam que vers ses aspects politiques. C'est ainsi qu'aux jours troubles de la révolution ottomane, à l'heure où se discutait la déposition du Sultan Abdul Hamid, les organes musulmans indiens, le *Watan* de Lahore, entre autres, protestaient contre l'injure faite aux prérogatives du khalife suprême de la foi. Insoucieux des nécessités constitutionnelles, ils s'obstinaient à considérer comme inviolable le pontife islamique. Et une campagne très vive fut menée par eux contre les Jeunes Turcs, dont le positivisme choquait leur esprit religieux.

Abdul Hamid avait d'ailleurs joui d'une très réelle popularité dans les milieux mahométans indiens. Sans parler de la guerre gréco-turque à l'issue de laquelle le nom du Sultan « ghazi » fut acclamé, la construction de la voie ferrée du Hedjaz a été envisagée comme une œuvre pie par tous les musulmans de la péninsule. Leur contribution financière a révélé l'enthousiasme qu'ils professaient pour le grand projet. Les listes de souscription publiées par leurs journaux étaient accompagnées d'appels grandiloquents à la générosité des fidèles. Les musulmans urbains professent une sympathie très marquée pour tout ce qui caractérise l'éveil de leurs coreligionnaires d'Égypte de Turquie ou de Perse. Les personnalités qui, de ces pays, se rendent parfois dans l'Hindoustan, y sont chaudement accueillies; dans une correspondance adressée de Bombay au *Moqattam* du Caire, un voyageur turc vient de faire allusion à cette courtoisie confessionnelle. « Tous les musulmans indiens, écrit-il, professent vis-à-vis de la Porte une sorte de vénération. Je fus reçu, partout où je me présentai, avec les marques de la plus grande déférence et l'on me regardait curieusement, avec un sentiment de respect pour le signe de mon origine ottomane, marqué par le fez que je portais. »

Dans un de ses récents discours, Aga Khan a exprimé l'avis que tout ce qui intéresse les pays mahométans ne devait point être étranger à l'Islam indien; et rien ne saurait mieux définir l'intérêt que celui-ci leur témoigne que la motion récente de l'All India Moslem League formulant l'espoir de voir respecter par le gouvernement britannique l'intégrité de la Perse.

D'ailleurs, la grande famille coranique péninsulaire n'échappe pas aux influences mystérieuses qui, en terre d'Islam, s'activent à entretenir la ferveur des fidèles. Les confréries mystiques y déploient une certaine activité, les Kadria entre autres; le Ouahabisme, ce puritanisme mahométan y a aussi des adeptes, surtout le long de la frontière des provinces nord-ouest.

Ainsi, en dépit de leur loyalisme d'autant plus solide qu'il est commandé par une impérieuse nécessité, les musulmans de la péninsule sont très attachés, du moins dans les classes cultivées, à ceux de leurs coreligionnaires qui ont échappé à toute domination extérieure.

Les Jeunes-Turcs peuvent-ils espérer que ce sentiment de solidarité confessionnelle, cette sorte de patriotisme spirituel qui rapproche les musulmans du globe, pourrait en ce qui concerne l'Inde, constituer un élément de leur politique à l'égard de l'Angleterre? Il n'apparaît guère que le panislamisme indien puisse se manifester sous une autre forme que celle de vœux lointains, sans répercussion sur les intérêts de ses tenants. Que les mahométans de la péninsule souhaitent la grandeur de la Turquie, qu'ils partagent certaines de ses idées d'irrédentisme, c'est très possible; mais dès qu'il s'agit de leur pays, dès qu'ils voient monter l'immense vague hindoue, le souci de la réalité leur rappelle que le « Raj » britannique

leur est indispensable et que seul il peut leur permettre d'émerger.

Le chauvinisme turc, demeuré, en dépit du vernis constitutionnel, ce qu'il était aux jours fanatiques d'Abdul Hamid, jette les yeux sur l'Hindoustan et souhaite que l'Islam s'y montre docile aux influences émanées des rives du Bosphore. Cette tendance se révèle très nettement, dans les articles de presse relatifs à l'Inde. Le *Moqattam* du 29 décembre dernier a publié sous le titre *Voyage en Orient* une lettre qu'un écrivain osmanli lui adressait de Bombay. « Notre sublime gouvernement, y disait le correspondant du journal cairote, n'a point durant l'ancien régime, considéré la place toute de respect qu'il tenait dans le cœur des Indiens. Espérons que le pouvoir constitutionnel saura tenir compte de cette situation favorable, et qu'il enverra dans les grandes cités de la péninsule des consuls distingués destinés à y exalter le nom ottoman. » C'est, en somme, un panislamisme insinuant qui cherche sa voie de ce côté. Le gouvernement anglo-indien a-t-il lieu de s'en préoccuper outre mesure? Cela n'apparaît point, étant données les conditions particulières dans lesquelles se trouvent les sujets musulmans. Mais il est bien évident que le loyalisme de ces féaux serait fortement ébranlé, si des mesures administratives par trop empreintes d'un inflexible radicalisme de principe venaient à détruire, au profit des Hindous, cette balance rigoureusement égale que l'autorité péninsulaire s'efforce de tenir entre les deux communautés.

Ainsi que l'a écrit M. Chirol, dans la remarquable série de lettres qu'il a adressées au *Times*, sur le problème indien « ce serait un jour sombre pour la paix interne de l'Inde qu'un peuple toujours si fier de son histoire, si jaloux de sa foi et si conscient de sa virile supériorité en vint à considérer qu'il doit uniquement compter sur lui et non plus sur le sens de justice du « Raj » britannique, pour écarter les dangers d'avenir devant résulter d'une prédominance hindoue ouverte ou déguisée ». Quelle serait l'hypothèse à envisager si le « Pouvoir suprême » faillissait à sa tâche et cédait aux forces d'intimidation qui tendent à ébranler sa fermeté? Les Musulmans se joindraient-ils, comme ils en sont sollicités, à leurs rivaux hindous, pour former cette « nation » indienne encore inexistante? Sans doute, il y aurait un réel danger pour le gouvernement britannique si, « conscients de la vanité d'une fidélité non payée de retour, ces loyaux sujets musulmans venaient à joindre leurs mains à celles des Hindous, en se disant, qu'après tout, « qu'elle que soit la mêlée qui se déchaînerait après le renversement de l'administration anglaise, ils ne pourraient éviter tôt ou tard de se frayer une fois de plus, par les armes, un chemin vers la domination (1). »

Aussi, il semble bien que jamais depuis son apparition dans l'Indoustan l'Angleterre ait eu be-

(1) *Times* du 18 août.

soin de plus de circonspection, dans son attitude obligée d'arbitre entre les deux rivalités vivaces. Il serait impolitique d'oublier que les mahométans se sont soigneusement maintenus, durant ces dernières années, à l'écart du mouvement de désaffection dont les actes de terrorisme ont marqué le point culminant. L'Islam indien représente une grande force conservatrice. Et les Anglais ne sauraient permettre qu'une action administrative inconsidérée l'amène à adopter les revendications du nationalisme extrémiste ou à chercher moralement un point d'appui du côté de Constantinople. Mais il ne semble pas que le gouvernement britannique ait méconnu cet aspect du problème indien; peut-être a-t-il un instant incliné à faire une part trop large aux revendications hindoues; on sait que les fermes représentations des musulmans l'ont mieux éclairé sur la nécessité de tempéraments à son œuvre de réformes. Et il n'est pas douteux que, sans se départir de l'impartialité délicate que lui impose la situation, il inclinera de plus en plus à compter avec les mahométans, afin de les garder du côté de la barricade où s'arc-boutent les forces de conservation.

H. MARCHAND,

LES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC EN COCHINCHINE

Les premiers essais de culture du caoutchouc en Cochinchine remontent à une quinzaine d'années: c'est vers 1896 que l'administration introduisit l'hevea dans la colonie, mais les plantations en furent faites presque entièrement dans le sol sablonneux et pauvre de la partie basse du pays; elles étaient placées sous la surveillance d'agents du service forestier qui n'avaient guère le loisir de s'en occuper, en sorte que, dans ces terrains médiocres et mal entretenus, les résultats furent peu encourageants. Cependant il se trouve dans le jardin d'expériences du gouvernement, à Ong-Yem, dans la province de Thudaumot, des arbres d'une assez belle venue et dont le plus beau mesure, à 12 ans, une circonférence de 4 m. 10 à 0 m. 90 (1 « yard ») du sol.

Les premières plantations entreprises par des particuliers, disposant de ressources très limitées, le furent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans les mêmes terrains bas, sablonneux et pauvres, parce que ceux-ci présentaient l'avantage d'être à la portée de bons moyens de communication et de centres de main-d'œuvre; en outre les arbres, plantés à trop faible distance les uns des autres, n'ont pu atteindre leur plein développement et leur rendement en latex s'en trouve considérablement réduit.

A partir de 1906, l'exemple des résultats obtenus dans les États malais et à Java éveilla l'attention des capitalistes, et un certain nombre de sociétés se formèrent pour la plantation et la culture rationnelle de l'hevea en Cochinchine.

Des essais très encourageants avaient été tentés dans les zones de « terres rouges » qu'on rencontre sur plusieurs points de la province: le sol, d'une couleur rouge foncé, d'origine volcanique, y est, d'après les analyses officielles, très riche en nitrate et en acide phosphorique, bien qu'un peu pauvre en chaux et en potasse; comme apparence et comme composition générale, il offre beaucoup de ressemblances avec le sol du district de Préanger, à Java, qui est universellement connu pour sa fertilité.

Il fallut, comme on le voit, le « boom » du caoutchouc pour attirer l'attention sur la grande richesse que constitue pour la Cochinchine ce vaste domaine de terres rouges, d'une fécondité admirable et où peuvent sans doute réussir, en dehors de l'hevea, un grand nombre des plus riches cultures tropicales.

Parmi ces nouvelles sociétés, les unes, comme celles de Suzannah, de Xuan-Loc, — pour ne citer que les plus importantes — s'établirent dans la bande de « terres rouges » qui s'étend, à l'Est de Saïgon, le long de la ligne du chemin de fer de Saïgon à Bien-hoa et Phan-tiet: elles sont les mieux partagées au point de vue des moyens de communication (étant voisines de la voie ferrée et d'une route excellente dite « route Chesne ») et de la proximité de la main-d'œuvre qui est relativement abondante autour de centres comme Saïgon et Bien-Hoa et peut facilement être transportée sur les plantations par la voie ferrée; mais ces concessions ont l'inconvénient de se trouver en pleine forêt, ce qui nécessite un travail d'abattage et de défrichement considérable.

D'autres plateaux de « terres rouges » se rencontrent dans la « mer de bambous » qui s'étend au Nord de Saïgon, dans la province de Thudaumot, vers la frontière du Cambodge. C'est dans l'un de ces soulèvements, situé à une centaine de kilomètres de Saïgon, qu'avaient été faits, par le gouvernement, les premiers essais de plantation d'heveas en « terre rouge »: ces jardins furent englobés en 1907 dans la concession de Xatrach pour la mise en valeur de laquelle a été constituée, au capital de 600.000 dollars, la « Société des plantations d'heveas de Xatrach ».

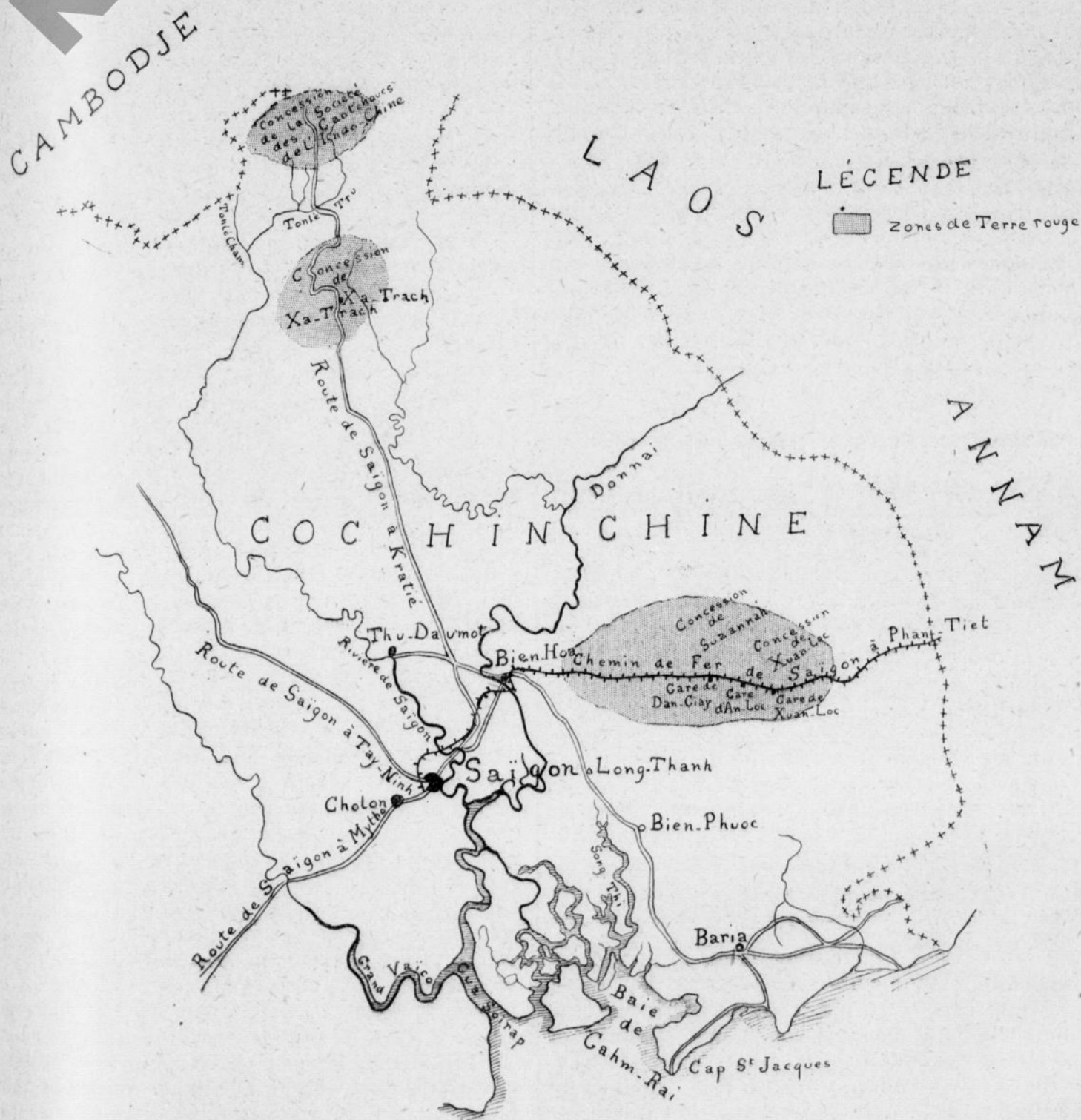
Plus loin enfin, dans le canton de Loc-Ninh, à la frontière même du Cambodge, et dans le second affleurement de terres rouges, situé à 130 kilomètres environ de Saïgon, la « Société des caoutchoucs de l'Indochine », constituée l'an dernier au capital de 3.000.000 de francs par un groupement qui comprend, à côté de capitalistes de la métropole, de nombreux Français établis en Indochine, a acquis en toute propriété un domaine de 10.000 hectares où le travail de défrichement et de mise en pépinières se poursuit activement depuis quatre mois. Dans cette région, couverte uniquement de bambous, le travail de coupe est beaucoup plus aisé et rapide que dans le district du Bien-hoa où domine la forêt, et où, l'abattage des arbres une fois terminé, il est nécessaire de procéder à l'extraction des souches et des racines,

ce qui demande une main-d'œuvre importante et beaucoup de temps ; les racines de bambou peuvent, au contraire, demeurer sans inconvénient dans le sol où elles pourrissent rapidement ; il suffit de couper quatre ou cinq fois les rejets.

En outre, dans cette brousse serrée où l'on ne pénètre que la hache à la main et où ne se rencontrent que de très rares villages, il n'y a pas

d'ailleurs facile de remédier avec le concours de l'administration.

En premier lieu, il n'existe dans cette région aucun chemin de fer, et seule la route de Saïgon à Kratié y donne accès. En attendant l'établissement d'une voie ferrée, il est de toute nécessité que cette route, qui n'est carrossable que jusqu'à une centaine de kilomètres de Saïgon, soit pro-



trace de « lalang », mauvaise herbe très vivace et nuisible à la croissance de l'hevea, qui se développe dans les clairières des forêts où les indigènes ont jadis établi des rizières et, de là, gagne et a même commencé à envahir certaines plantations.

Mais à côté de ces grands avantages, les « terres rouges » de la seconde zone présentent certaines difficultés de mise en valeur, auxquelles il serait

longée et entretenue jusqu'à la frontière du Cambodge et que, notamment, les nombreux ponts qui se trouvent sur ce parcours soient réparés et renforcés de manière à permettre le passage de véhicules lourds, comme des camions automobiles, indispensables pour assurer le ravitaillement rapide des concessions et le transport de la main-d'œuvre. Ce sont là des mesures urgentes qui sont essentiellement du ressort de l'adminis-

tration, et il est à souhaiter que les pionniers dont l'initiative courageuse a entrepris la mise en valeur de ces territoires éloignés, jusqu'ici couverts par la brousse, trouvent auprès des pouvoirs publics tout l'appui moral et matériel auquel ils ont droit.

D'autre part, une question vitale pour l'avenir des plantations de caoutchouc en Cochinchine est celle de la main-d'œuvre. L'Association des planteurs, constituée l'an dernier à Saïgon, s'en est occupée avec beaucoup d'activité et d'intelligence, mais elle est encore loin d'être résolue. Il n'est pas douteux que la main-d'œuvre locale ne soit insuffisante et d'ailleurs les Annamites de Cochinchine se décident difficilement à abandon-

devenir très coûteuse et d'un recrutement difficile.

L'on a aussi songé à puiser dans le grand réservoir d'hommes que sont les Indes et où beaucoup de planteurs des Etats malais se sont procuré la main-d'œuvre qui leur faisait totalement défaut. Toutefois, cette main-d'œuvre tamoule, qui a l'incontestable avantage d'être très bon marché et en même temps très souple et docile, est d'un rendement des plus médiocres et s'accommode fort mal du climat et du riz de la Cochinchine.

Mais, il semble qu'on puisse espérer trouver dans la colonie elle-même et notamment dans les provinces surpeuplées du Nord-Annam et du

PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC. — 1910.

Nom des Sociétés ou particuliers propriétaires des plantations	Nombre d'hectares demandés ou acquis	Nombre d'hectares plantés fin 1910	Nombre d'arbres en place fin 1910	Nombre d'arbres prévus	CAPITAL
Société agricole de Suzannah.....	2.715	445	164.300	200.000	600.000 p.
Plantation Belland et Guéry.....	100	85	30.900	30.900	»
— Etiévant.....	»	»	16.000	»	»
— Canaveggio.....	»	»	5.500	»	»
Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach.....	1.107	432	208.000	208.000	400.000 fr.
Plantation Deleurance et Jousset.....	659	100	30.000	»	»
— Paris et Guéry.....	300	260	104.000	»	»
Société anonyme d'exploitation de Phu-quoc.....	400	100	35.000	140.000	»
Société du Dong-Nhai.....	140	100	45.000	63.000	»
Plantation E. Girard.....	1.000	30	12.000	»	»
— Lachenal.....	»	»	3.200	18.000	»
— Veillet et Drouilh.....	1.300	150	50.000	400.000	»
— Bussy.....	»	»	8.000	»	»
— Ferrière.....	»	25	10.000	10.000	»
Société des plantations de caoutchouc de Cochinchine.....	2.000	»	»	»	90.000 p.
Société française de Vinh-Cun.....	400	»	140.000	»	90.000 p.
Société des Hévéas de Cuan-Loc.....	1.800	50	17.500	200.000	600.000 p.
Plantation Bec et Muet.....	450	250	80.000	150.000	»
— Lefebvre et Blot.....	»	27	10.000	»	»
Société agricole de Tan-Ninh (MM. Fozanne et Lacaze).....	»	»	»	»	80.000 p.
Compagnie caoutchoutière de Gia-Nhan.....	443	»	30.000	»	200.000 p.
Société des caoutchoucs de l'Indochine.....	10.000	»	»	»	3.000.000 fr.

ner leurs rizières pour aller dans l'intérieur et s'y adonner à une culture qui leur est tout-à-fait nouvelle. Les Moïs, qui n'ont pas leurs pareils dans la colonie pour la coupe des bambous et l'abattage des arbres, sont incapables de s'astreindre aux travaux réguliers et minutieux que comporte l'entretien d'une plantation d'hévéas.

Il a donc fallu, bon gré mal gré, songer à se pourvoir au dehors, et d'intéressantes tentatives ont été faites pour recruter des travailleurs à Java; c'est ainsi que la « Société des caoutchoucs de l'Indochine » vient d'introduire dans la colonie un premier contingent de 200 Javanais qui sont actuellement au travail sur sa concession de Loc-ninh. Ce premier essai s'est effectué dans des conditions satisfaisantes, mais il est à craindre qu'il ne puisse être suivi d'une façon sérieuse, car la main-d'œuvre javanaise, très demandée,

Delta tonkinois, les travailleurs agricoles que réclament les nouvelles plantations; il y a là une population très dense, robuste et laborieuse, à qui la culture de ses rizières suffit à peine à assurer sa subsistance quotidienne et qui fournirait aux planteurs d'hévéas une main-d'œuvre excellente. Leur Association s'occupe d'organiser au Tonkin un recrutement régulier, offrant toutes sécurités et garanties aux employeurs comme aux coulis eux-mêmes, et c'est ainsi que la « Société des caoutchoucs de l'Indochine » vient d'amener sur sa concession 80 familles du Delta tonkinois dont l'exemple en entraînera très probablement d'autres.

De toutes les tentatives faites pour résoudre ce difficile problème de la main-d'œuvre, c'est là assurément la plus intéressante pour la colonie, et nous souhaitons qu'elle reçoive de l'Admi-

nistration tout l'encouragement et le concours qu'elle mérite.

La « Société des caoutchoucs de l'Indochine » ne se propose pas d'ailleurs — malgré sa dénomination — de limiter ses efforts aux seules plantations d'heveas, mais elle a déjà entrepris sur son vaste domaine l'essai de certaines « cultures intercalaires » notamment du café, dont la réussite est des plus désirables pour la Cochinchine. On a bien souvent en effet signalé le danger de la monoculture dans cette colonie dont le riz constituait jusqu'ici presque toute la richesse, et l'on ne saurait par suite trop encourager l'initiative de Sociétés disposant de capitaux importants et qui, se donnant pour programme la mise en culture méthodique de régions encore couvertes de brousse, apportent à ce grenier à riz qu'est et doit demeurer la Cochinchine de nouveaux éléments de prospérité.

LES CHEMINS DE FER CHINOIS

ÉTUDE HISTORIQUE

L'article suivant est le résumé d'un ouvrage que M. Edouard de Laboulaye va consacrer aux chemins de fer chinois. Aucun ouvrage de cette nature n'existe à l'heure actuelle, du moins en langue française.

C'était une très sérieuse lacune pour ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à l'évolution des affaires de Chine. Depuis des années la presse donne souvent des nouvelles touchant à la concession ou à la construction de tel ou tel chemin de fer chinois : elle publie assez fréquemment des dépêches relatives aux emprunts projetés pour l'établissement de quelque voie ferrée dans le Céleste Empire. Ces « informations » sont souvent presque incompréhensibles parce que le public, dont l'attention est nécessairement dispersée, ne peut les voir dans la série des événements auxquels elles se rapportent. Nous avons, pour ce qui est des lecteurs de *l'Asie française*, essayé de remédier à cet inconvénient : d'une manière assez fréquente des articles résumant d'ensemble la question de tel ou tel chemin de fer chinois ont été publiés dans notre organe. Le travail général de M. Ed. de Laboulaye peut cependant être fort utile même pour les lecteurs de *l'Asie française*.

Procédant d'une manière logique, il montre par quelles phases successives a passé la politique de la Chine à l'égard des chemins de fer que les étrangers proposaient d'établir sur son territoire ou qu'elle voulait essayer de construire par ses propres moyens. L'auteur résume les contrats successifs qui sont l'expression de l'esprit de cette politique chinoise pendant ses différentes périodes. Enfin il montre quels sont les résultats acquis et les projets actuellement proposés.

LES TROIS PÉRIODES DE L'HISTOIRE DES CHEMINS DE FER CHINOIS. — On peut diviser en trois périodes l'histoire des chemins de fer de Chine. La première qui s'étendrait de l'année 1863, époque à laquelle il fut, pour la première fois, questions de voie ferrée dans l'Empire Céleste, à

la guerre sino-japonaise en 1894. La deuxième depuis 1894 jusqu'à la guerre russo-japonaise en 1905. La troisième depuis cette date jusqu'à nos jours.

Dans ces trois périodes, nous assistons à la lutte entre la Chine, imbue de son immense orgueil, qui ne veut pas laisser violer son territoire et les étrangers qui, par intimidation ou par séduction tentent d'obtenir d'elle des contrats de concessions.

La Chine ne se laissera pas fléchir dans la première période ; elle cédera dans la deuxième après son écrasement par le Japon, mais pour redevenir aussi dédaigneuse et inflexible qu'auparavant dans la troisième période.

*
*
*

Première période. — Quand on étudie la carte physique de la Chine, on comprend comment, admirablement desservie par ses voies naturelles, elle a pu résister si longtemps aux avantages que procurent les voies ferrées. Ses fleuves, ses rivières et ses canaux lui permettaient depuis les temps les plus reculés un trafic facile, peut coûteux et s'adaptant parfaitement au genre de vie de ses habitants : il est permis de douter, dans ces conditions, que les procédés un peu primitifs qu'elle employait eussent avant bien longtemps fait place à des procédés nouveaux si l'intervention des étrangers n'était venue les rajeunir.

Il était évident que ces derniers, établis depuis quelque temps dans les grands ports chinois ouverts, ne se contenteraient pas longtemps de faire transporter leurs marchandises par la voie lente des bateaux ou par la voie lente et plus coûteuse des caravanes. Dès l'année 1863, une pétition signée par 27 négociants européens de Changhaï fut adressée au Trône pour demander l'autorisation d'établir une voie ferrée entre Changhaï et Soutcheou, centre important situé à une soixantaine de kilomètres à l'Ouest du grand poste chinois. S. E. Li (Li Hong Chang), alors commissaire impérial et gouverneur de la province de Kiang-sou, qui devait servir d'intermédiaire entre les pétitionnaires et le trône, répondit qu'il lui paraissait qu'un chemin de fer ne serait profitable à la Chine qu'autant qu'il serait construit par les Chinois eux-mêmes, mais que si, au contraire, la construction en était remise à des étrangers, cela ne ferait qu'augmenter encore leur influence dans l'empire chinois, ce que le gouvernement voulait à toute force éviter et que, dans ces conditions, il lui paraissait impossible de transmettre la demande à Pékin. Les Européens ne se tinrent pas pour battus et, deux ans après, ils demandèrent au gouvernement chinois l'autorisation de relier Changhaï à Wousoung « par une route », route sur laquelle ils se réservaient d'établir une voie ferrée. L'utilité de cette ligne était incontestable. Changhaï comme on le sait, n'est pas situé sur la mer mais sur un affluent de l'estuaire du Yang-tseu-kiang appelé le Wangpou. Par suite de l'ensablement de cette rivière les grands paquebots ne peuvent re-

monter jusqu'à Changhaï et stationnent devant le petit port de Wousoung, situé au confluent du Wangpou et du Yang-tseu. La longueur de la ligne à construire était d'environ 12 milles, soit 17 kilomètres.

La concession cette fois fut obtenue et la construction commencée peu de temps après, mais à la suite de nombreux incidents qui seront relatés plus loin la ligne ne fut ouverte à l'exploitation que onze ans après, soit en 1876, pour une courte durée d'ailleurs, la voie remise au gouvernement chinois ayant été démolie l'année suivante. Les Européens persuadés de la quasi impossibilité d'arriver à mener à bien n'importe quelle entreprise de ce genre dans le Céleste Empire renoncèrent pendant un long temps à demander des concessions de chemins de fer.

Les Chinois furent les seuls à profiter de la lamentable expérience du Changhaï-Wousoung, et ayant compris le côté pratique que pouvait présenter l'établissement des voies ferrées, ils autorisèrent, en 1881, le directeur chinois des mines de Kaïping, mines situées près du golfe du Petchili, à construire un petit tramway de 7 kilomètres de long pour permettre au charbon extrait d'être transporté jusqu'à un point d'où il pourrait, par les canaux, être expédié vers un port voisin.

Ce petit tronçon servit d'amorce à la grande ligne chinoise qui, dans la suite, reliera Pékin à Moukden. De 1881 à 1891, ce qui était au début le « tramway de Kaïping » s'augmenta chaque année et finit, à cette dernière date, par aller de Tientsin à Chan-haï Kouan, ville située sur la frontière de Mandchourie, au point où la grande muraille touche à la mer. Les travaux continuèrent jusqu'en 1894.

Deuxième période. — C'est vers le milieu de cette année que le Japon déclara la guerre à la Chine. Les revers sanglants infligés non plus par les « diables d'Occident » mais par un petit voisin, plutôt jusque-là considéré comme un barbare, en tous cas comme un vassal, laissa la Chine profondément humiliée.

Les Européens comprirent que le moment était venu pour eux de tirer parti de cette situation. La Russie fut la première à profiter de l'écrasement de sa voisine. D'ailleurs, fort adroitement secondée par ses diplomates à Pékin, elle sut se poser, dès l'issue de la guerre, au moment des négociations de paix, en défenseur de l'opprimée et, prêtant son appui au gouvernement chinois pour obtenir la révision du traité de Shimonoséki, elle fit, flanquée de la France et de l'Allemagne, beaucoup réduire les exigences du vainqueur. Un tel service demandait une récompense, et comme la Compagnie russe du Transsibérien sollicitait le droit de faire traverser à sa ligne le nord de la Mandchourie, l'autorisation fut facilement obtenue.

La perte de « face » causée par la victoire du Japon amena bientôt des troubles profonds dans la politique intérieure de l'empire. Un groupe de patriotes chinois, ayant à sa tête le fameux Kang

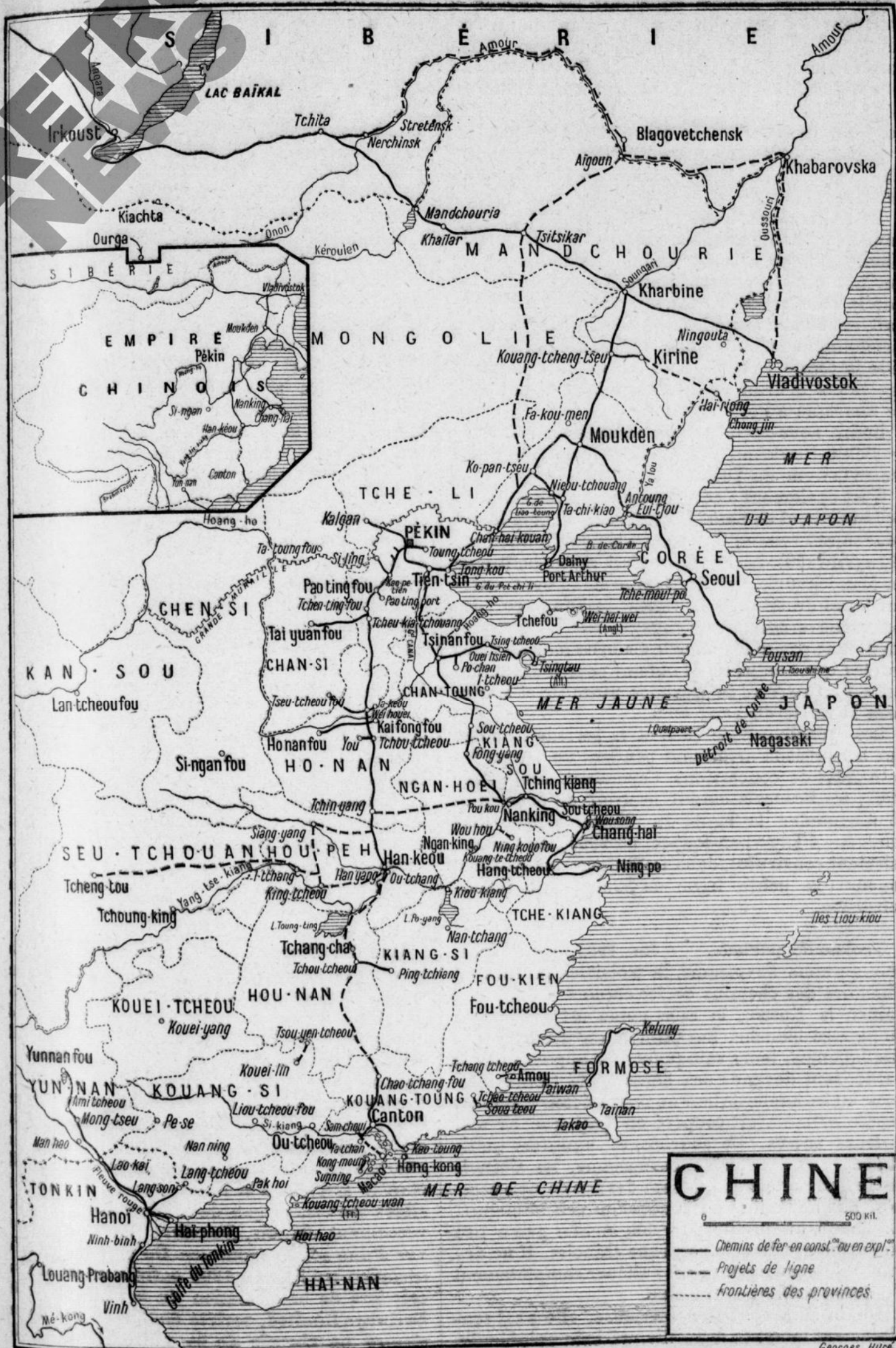
You Oueï, comprit qu'il était temps de tenter un effort auprès de la Cour de Pékin pour sortir la Chine de l'état d'infériorité démontré par l'issue de la guerre. Kang You Oueï gagna peu à peu la confiance de l'empereur Kouang Siu, jeune homme intelligent mais sans énergie qui, séduit par les idées réformatrices, eut le tort de ne pas comprendre que le pays n'était pas prêt à les adopter. Le parti réformateur ne rencontra partout qu'une opposition systématique aux règlements nouveaux qu'il tentait d'introduire. L'impératrice mère profita de cette occasion pour prendre les rênes du gouvernement. Femme d'une haute intelligence et profondément ambitieuse, elle n'eut pas de peine à faire considérer l'Empereur et ses partisans comme des révolutionnaires constituant un danger pour la nation. Un coup d'état eut lieu en 1898 : l'empereur fut enfermé dans le Palais d'hiver ; quant à Kang You Oueï, il eut la chance de s'enfuir au Japon où il vit encore.

Profitant de la situation humiliée de la Chine à l'extérieur et du désarroi intérieur de l'empire, les nations européennes avaient entamé des négociations avec le gouvernement chinois pour obtenir des concessions de chemins de fer.

Dès l'année 1897, un contrat préliminaire fut signé avec un syndicat franco-belge pour la construction de la ligne Pékin-Hankéou. La concession définitive ne fut obtenue que l'année suivante le 18 juin 1898.

Cela donna lieu à un incident entre la Chine et l'Angleterre qu'il est curieux de relater pour montrer quelles étaient à cette époque les rapports des nations européennes avec le Céleste Empire. Voici les faits tels qu'ils ressortent du *Livre Bleu* publié à cette occasion. Le ministre d'Angleterre à Pékin, sir Claude Macdonald, avait reçu l'ordre du premier ministre anglais, lord Salisbury, de faire promettre au Tsong li Yamen que le contrat du Pékin-Hankéou lui serait soumis avant d'être signé par les intéressés. On juge de la colère du Premier anglais quand il apprit que la Chine s'était permis de signer le contrat sans en avoir même avisé le représentant britannique. Lord Salisbury fit aussitôt télégraphier à son ministre de Pékin pour qu'il exigeât du Tsong li Yamen non seulement des excuses mais encore des compensations sous forme de concessions de chemins de fer. La dépêche adressée à ce sujet à sir Claude Macdonald se terminait ainsi. « Vous êtes autorisé à les informer (le Tsong li Yamen), si vous avez quelque raison de croire qu'ils veulent gagner du temps, que nous considérons leur manque de bonne foi au sujet de l'affaire du Pékin-Hankéou comme un acte d'hostilité voulue contre notre pays, à moins qu'ils ne cèdent de suite à notre réclamation. Après entente avec l'amiral vous pourrez leur fixer le nombre de jours et d'heures que vous jugerez convenable pour attendre leur réponse. Ce délai ne doit pas être trop long. »

Les excuses demandées dans les derniers jours du mois d'août 1898 furent présentées le 4 septembre de la même année ; en même temps le



CHINE

0 500 KIL.

— Chemins de fer en const.^{on} ou en expl.^{on}

- - - Projets de ligne

--- Frontières des provinces.

Georges Hure.

gouvernement chinois autorisait les Anglais à construire les lignes du Changhaï-Nankin, Pukou-Hsinyang, Changhaï-Hangtcheou-Ningpo, Canton-Kaouloun et la ligne du Péking Syndicate. Le 8 septembre Li Hong Chang qui avait mené les négociations avec le groupe franco-belge fut envoyé en disgrâce. L'Angleterre était vengée.

Il paraît peu probable qu'à l'heure actuelle la Chine réponde de pareille manière à un semblable ultimatum.

Les Allemands d'autre part, dans cette même année 1898, obtenaient la concession de la baie de Kiaotchéou et la construction du chemin de fer du Chantoung cependant que la Russie, prétextant que la baie précitée lui avait été réservée, obtenait en compensation cette même presque île du Liaotoung que, trois ans, auparavant elle avait aidé la Chine à refuser au Japon. Elle obtenait également le droit de construire le chemin de fer de Kharbine à Port-Arthur.

Enfin, nous-mêmes, déjà occupés au Nord par le Pékin-Hankéou, obtenions le droit de construire la ligne du Yunnan.

C'est également à cette époque que les cabinets de Londres, et de Saint-Pétersbourg s'entendaient pour se réserver en Chine des « zones d'influence » (28 avril 1899). La Russie voulait rester maîtresse en Mandchourie, les Anglais prétendaient exercer leurs droits dans la vallée du Yangtseu : les deux gouvernements s'engageaient réciproquement à ne pas se disputer les concessions de voies ferrées que l'on pourrait obtenir pour leurs nationaux l'un au Nord de la grande muraille et l'autre dans la vallée du Yang-tseu.

Les événements de 1900 et la période troublée qui les précéda arrêtaient pendant un temps les demandes de concessions. Cependant, dès l'année 1902, les Français eurent le droit de construire et d'exploiter la ligne du Chansi (Tcheu-kia-tchouang à Tay-yuan-fou) et, en 1903, les Chinois faisaient construire, dans le Sud par un syndicat japonais la petite ligne de Soua-teou à Tchao-tcheo-fou.

Troisième période. — En 1905, commence, comme nous l'avons dit, la troisième période de l'histoire des chemins de fer chinois. Le Japon a vaincu la Russie, la race jaune est victorieuse de la race blanche. Les Chinois en tirent gloire. Les Japonais, leurs vainqueurs et oppresseurs la veille, sont devenus des héros, et la Chine s'associe au triomphe de leur nouvelle victoire, comme si elle-même avait coopéré en quoi que ce soit à leurs succès. De courbés et humiliés qu'ils étaient sous la férule européenne, les Chinois redressent la tête et opposent des fins de non-recevoir aux demandes de concession des étrangers. Le Japon en profite pour augmenter peu à peu son influence dans la politique chinoise. Il ne devait d'ailleurs pas tarder à s'aliéner complètement l'opinion publique en Chine.

Quant à la politique intérieure, elle s'est sensiblement modifiée depuis la période précédente. On sent percer chez ses dirigeants un désir de

moderniser les institutions de l'empire. Ils parlent même de la réunion d'une assemblée parlementaire. Ils cherchent à transformer la Chine selon les modèles de l'Occident, en excluant toutefois d'une façon de plus en plus stricte tout concours occidental. Ils veulent également resserrer les rapports qui existent entre les provinces et la Couronne; des chemins de fer s'imposent pour réaliser cet objet. Des projets de budget et de réforme monétaire sont à l'étude.

Mais les vice-rois et les gouverneurs de provinces, et avec eux toute l'armée des fonctionnaires chinois, se rendent bien compte de leur côté que la plupart de ces modifications ne seront réalisables qu'autant que la Chine sera dotée d'un réseau de voies ferrées qui rendra les communications rapides. Aussi, comme ils voient un avantage personnel considérable à demeurer dans leur quiétude provinciale, ils s'ingénient, tout en paraissant épouser les idées du gouvernement, à les faire avorter. C'est pourquoi, flattant en cela l'amour-propre national de leurs administrés, ils leur montrent le danger qu'auraient pour l'empire de nouvelles concessions accordées aux étrangers et ils leur laissent adresser au Trône des pétitions de protestation dans ce sens. Connaissant bien les difficultés presque insurmontables que rencontre en cette matière l'initiative chinoise; ils ne craignent pas qu'une entreprise purement nationale vienne rapidement à bout des projets en question.

C'est dans ce cercle vicieux que se débat la politique chinoise. Les dirigeants se rendent compte de la nécessité des réformes mais craignent l'opposition des provinces. Les vice-rois et gouverneurs qui trouvent tout avantage au vieil état de choses ne font rien pour faire aboutir les projets de réformes, et les provinces, agents inconscients de leurs chefs, forment l'obstacle devant lequel recule le gouvernement chinois lorsqu'il faudrait accepter le concours des étrangers pour la construction des chemins de fer. La Chine se trouve encore loin, à l'heure actuelle, d'être sortie de ces difficultés.

Quant à l'Europe, elle n'exige plus comme dans la période précédente, elle soumet ses propositions. La Chine se contente de les examiner et, profitant de l'empressement non dissimulé des étrangers à les lui apporter, elle s'amuse à les faire patienter en les mettant en compétition. Et c'est à ce jeu que nous avons assisté pendant ces dernières années. Il était évident qu'en présence d'une telle politique les nations européennes d'une part, exaspérées de l'inutilité de leurs efforts et, d'autre part, se rendant compte qu'elles étaient arrivées à la limite des concessions possibles dans les projets de contrats soumis au gouvernement chinois, finiraient par s'entendre en vue d'une action commune. Un premier acte d'association eut lieu en 1905 entre Anglais et Français lors de la formation de la Chinese Central Railways Limited, société établie en vue de construire un chemin de fer entre Hankéou et le Seu-tchouan.

Il est fâcheux que l'entente qui devait s'étendre dans la suite à d'autres nations et pour d'autres lignes n'ait pas pu se conclure dès cette époque ; elle eût évité la guerre que se firent jusqu'en 1909 et même en 1910 la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Belgique, et même à certaines heures la Russie, le Japon et l'Autriche-Hongrie.

Mais, comme nous venons de le dire, une ligue financière a commencé à se former entre les différents marchés pour résister aux soumissions à la baisse que le gouvernement de Pékin essayait d'obtenir en mettant en compétition les capitalistes des divers pays. L'entente franco-anglaise, conclue en 1905 en vue de la construction du chemin de fer Hankeou-Seutchouan, avait également en vue les autres lignes que l'un ou l'autre des deux pays pourrait faire concéder dans la suite à ses nationaux au Sud de Yang-tseu. Les Français et les Anglais qui avaient obtenu du gouvernement chinois des promesses pour la construction du chemin de fer de Hankéou à Canton estimaient qu'il suffisait de s'entendre entre eux et qu'aucune compétition n'était à craindre, la Chine ne pouvant pas, d'après eux, accéder à aucune autre demande. Cependant, au début de 1909, sans doute pour entrer de force dans la combinaison, les Allemands signèrent avec le gouvernement de Pékin, peu respectueux de ses promesses, un contrat pour la construction du Hankéou-Canton et du Hankéou-Seutchouan. Les trois groupes anglais, allemand et français, entrèrent alors en négociations et signèrent, le 6 juillet de la même année 1909, un accord provisoire concernant les deux voies ferrées en question. Mais les compétiteurs, en s'entendant ainsi à trois, n'étaient pas encore au bout de leurs peines, et il se produisit en effet alors une intervention très résolue des Américains qui, à cette époque, étaient presque tout puissants à Pékin. Ceux-ci, par un contrat signé en 1905 avec le gouvernement chinois, et un échange de lettres avec les Anglais, avaient acquis un droit à la moitié de la future ligne qui relierait Hankéou au Seutchouan. Ce droit étant fondé et surtout l'opposition américaine « bloquant » complètement les demandes de concessions, les trois groupes européens commencèrent à négocier avec les Américains qui, par un accord du 10 novembre 1910, entrèrent dans la combinaison. Le gouvernement chinois s'est donc trouvé de plus en plus en face d'une ligue de tous les capitaux étrangers désireux de ne pas se faire concurrence et d'éviter de prêter à la Chine sans garanties et sans rémunération suffisantes. Il est vraisemblable que d'autres compétiteurs trouveront place dans cette ligue destinée à empêcher le gouvernement de Pékin de trouver des concours à des conditions beaucoup plus favorables que le recommanderait, en réalité, son crédit. Sans doute a-t-on perdu beaucoup de temps dans toutes ces négociations et la préparation de tous ces accords, mais dans l'espèce, et en présence des prétentions que la Chine élevait de plus en plus, il convient d'appli-

quer, mais en le retournant, le fameux proverbe anglais : « Le temps, c'est de l'argent. »

LES TYPES DE CONTRATS. — Période de 1895 à 1905. — Les contrats de quelques-unes des concessions précédentes, examinés par ordre chronologique, montrèrent l'évolution de l'esprit des Chinois, suivant la fortune de leur politique et de leur désir bien marqué de s'affranchir de plus en plus de la tutelle du prêteur.

Prenons tout d'abord le contrat passé le 6 mars 1898 pour la ligne de Chantoung. C'est une permission pure et simple donnée aux Allemands de construire en toute liberté un chemin de fer dans la province du Chantoung et d'exploiter les mines à 30 *li* de chaque côté de la voie. La Chine se bornait à stipuler que ce chemin de fer ne servirait de prétexte à aucune prise de territoire par les Allemands. Elle ne pouvait être plus conciliante.

Il était stipulé, en outre, qu'au cas où il entretrait ultérieurement dans les désirs du Céleste Empire de développer la province du Chantoung et où il serait décidé de recourir au capital étranger, ce serait au capital allemand qu'en premier lieu les Chinois devraient s'adresser. Il est bon toutefois d'ajouter que ce contrat fut considéré en quelque sorte comme une réparation du meurtre de deux missionnaires allemands assassinés dans cette province.

Des droits tout aussi étendus furent donnés à la France en ce qui concerne le chemin de fer du Yunnan, mais sans les mêmes privilèges miniers.

Tout autre était le contrat du Hankéou-Pékin signé à Changhaï le 26 juin de la même année 1898. Le gouvernement chinois chargeait une compagnie européenne, en l'espèce la Société d'études de chemins de fer en Chine, de construire pour son compte une ligne de chemin de fer en utilisant pour cela les fonds prêtés par la France et la Belgique. Les directeurs, les ingénieurs sont Européens, et les fonds déposés comme bon le semble, au gré de la Société. Toutefois, le directeur général de la Compagnie chinoise (créée en annexe à la Société européenne) se réserve le droit d'approuver les plans de construction et les marchés de fournitures. La ligne elle-même servait de gage de premier rang aux prêteurs, ainsi que tout le matériel roulant et fixe. Pendant toute la durée de l'exploitation, la Compagnie chinoise accorde à la Société franco-belge une participation de 20 0/0 sur les bénéfices nets de la ligne. L'emprunt avait été pris par les prêteurs à 90 0/0.

En 1903 fut signé le contrat du Changhaï-Nankin. Nous constatons déjà un changement notable. La compagnie de construction européenne n'agit plus à sa guise comme d'après le contrat précédent. Il est créé un « Board of commissioners » composé de cinq membres, dont deux chinois et trois anglais. Parmi les Anglais se trouve l'ingénieur en chef. Au cas où il y aurait désaccord entre les membres de ce comité, ils de-

vraient s'en référer au directeur général chinois d'une part, et au représentant de la British et Chinese Corporation d'autre part, qui statueront. L'emprunt avait été également pris à 90 0/0.

Enfin la ligne elle-même, ses revenus, son matériel roulant et fixe, constituaient une hypothèque de premier rang pour les prêteurs.

Période après 1905. — Pendant cette troisième période, la Chine n'accorde pour ainsi dire plus de concessions, mais elle contracte des emprunts et donne sa garantie pour des lignes concédées pendant la période précédente. Aussitôt après la guerre de 1905, les Japonais, qui avaient construit provisoirement une petite ligne d'Antoung, située sur les bords du Yalou, à la ligne de Moukden pour leurs transports militaires, demandèrent le droit d'établir cette ligne d'une façon plus stable. Malgré les difficultés que leur suscita ultérieurement la Chine, ils obtinrent, en exerçant une énergique pression sur le gouvernement de Pékin, ce droit ainsi que l'autorisation de construire un embranchement au Kharbine-Port-Arthur de la station de Kouang-tcheng-tseu à Kirine.

Dans cette même année 1905 fut signé le contrat d'achat par la Chine de la ligne du Peking Syndicate.

Les Chinois attaquaient également les travaux du Pékin-Kalgan, construit par leurs propres moyens avec les bénéfices de la ligne Pékin-Moukden.

Enfin, l'association franco-belge commençait la ligne Kaifong-fou-Honan-fou.

En mars 1907, le contrat du Kaoloun-Canton était signé, celui du Tientsin-Poukou le 13 janvier 1908 et enfin celui du Changhaï-Hangtcheou-Ningpo le 6 mars de la même année.

Les types des contrats se sont beaucoup modifiés depuis la période précédente.

Par le contrat du Kaoloun-Canton, signé le 7 mars 1907 — dont le prix d'emprunt était d'ailleurs monté à 94 0/0 — les Chinois se réservent de disposer plus librement encore des fonds assignés à la Société de construction. Un « head office » est établi à Canton. Cet office est placé sous la direction d'un « managing director », nommé par le vice-roi, et il lui est adjoint un ingénieur en chef anglais et un comptable anglais. Le rôle de ces deux derniers personnages est devenu très important et c'est autour de l'attribution de leurs fonctions que rouleront toutes les discussions en matière de concessions de chemins de fer en Chine jusqu'à ce jour.

La place que s'étaient faite peu à peu les Chinois dans les sociétés de construction étant devenue assez importante pour constituer un danger pour les prêteurs, il devenait nécessaire de limiter leur pouvoir de ne dépenser les fonds européens mis ainsi à leur disposition qu'en faisant autoriser par un agent des prêteurs le versement de toute somme requise pour les besoins des travaux.

Le texte du contrat du Kaoloun-Canton dit ceci : « Aucune somme ne devra être reçue ou payée sans un certificat du chef comptable et

l'autorisation du directeur. » De sorte que, au cas où l'un de ces deux personnages refuserait de donner son approbation, aucun versement ne devra être fait par les banques européennes dépositaires des fonds provenant de l'emprunt.

Les Chinois au moment où il fut question d'élaborer le contrat du Tientsin-Poukou trouvèrent que cette clause était encore trop dure. Dans ce contrat, signé le 13 janvier 1908, il était dit que les sommes provenant de l'emprunt seraient retirées de la Hongkong Bank et de la Deutsch-Asiatische-Bank, où elles avaient été déposées, au moyen de traites tirées sur des établissements et signées par le « Managing Director », nommé, comme nous venons de le voir, par l'autorité chinoise, ou par son représentant dûment autorisé et accompagnées de certificats établissant la nature et le prix du travail pour le prix duquel la somme était retirée.

Ici, il n'était plus question de signature donnée ou refusée par un chef comptable, représentant des prêteurs étrangers. D'autre part, le droit qu'avait la Banque de refuser le paiement de toute somme qui ne lui paraissait pas motivé n'était pas explicitement exprimé.

Aussi les Allemands s'empressèrent-ils d'annexer pour la partie du chemin de fer les concernant une clause au contrat original où il était stipulé qu'un Européen appelé « Auditor », à qui serait remis les certificats sus-indiqués, aurait le droit d'empêcher le paiement de toute somme au sujet de laquelle les explications suffisantes ne lui auraient pas été données.

Le contrat du Changhaï-Hangtcheou-Ningpo, signé le 6 mars 1908, sur le même type, fut le dernier que signa la Chine.

D'après les rapports qui nous sont parvenus, il ne semble pas que les nations contractantes aient eu à se féliciter de ce dernier type de contrat. Les Anglais, par exemple, ont été tenus à l'écart dans la construction du Changhaï-Hangtcheou-Ningpo où les travaux faits sans ordre et d'une façon incomplète, par suite de l'incapacité et de l'inertie des Chinois qui s'en occupent, seront cause de dépenses énormes et amèneront un résultat déplorable.

Aussi les prêteurs ont-ils reconnu bien vite que c'était là un précédent fâcheux sur lequel il était urgent de revenir et que le maximum des concessions accordées à la Chine avait été largement dépassé. C'est pourquoi, dans les nombreux projets de contrats élaborés depuis lors, le contrôle des fonds a été soigneusement étudié et si des concessions sont accordées à la Chine en ce qui concerne le prix de l'emprunt, prix expliqué par le crédit inouï dont jouissent les fonds d'Etat chinois sur les marchés européens, il n'en sera plus de même pour les questions de garanties. La ligue des financiers étrangers dont nous parlons plus haut sera singulièrement utile à cet égard.

LE RÉSEAU ACTUEL. — Tel qu'il est actuellement le réseau ferré chinois s'étend sur 10.000 kilomètres environ tant en construction qu'en ex-

exploitation : nous rappelons ici le détail de ce réseau.

1 ^o AU NORD DU YANGTSEU	
	Kilomètres
Transmandchourien.....	1.528,500
Kharbine-Port-Arthur.....	1.039,414
(Les Russes ont conservé 212 kilomètres de cette ligne à la suite de la paix de Portsmouth.)	
Antoung-Moukden.....	310
Kouang-tcheng-tseu-Kirine.....	120,700
Pékin-Moukden.....	1.180
Pékin-Kalgan.....	201
Pékin-Hankéou.....	1.271
Pékin-Hankéou (embranchements).....	127
Ligne de Chan-si.....	243
Pékin-Syndicate.....	145
Kaifong-fou-Honan-tou.....	186
Ligne de Chantoung.....	453
Tien-tsin-Poukou.....	1.085
	<hr/>
	7.889,614

2 ^o AU SUD DU YANGTSEU	
Changhaï-Wousoung.....	17
Changhaï-Nankin.....	322
Changhaï-Hang-tchéou-Ningpo.....	383
Souateou-Tchao-tchéou-fou.....	38,600
Amoi-Tcheng-tchéou.....	50
Tchou-tcheou-Pinshiang.....	412,630
Hankéou-Canton (en admettant que les Chinois achèvent la construction de la partie qu'ils se sont réservée et qui est déjà achevée sur une certaine longueur).....	234
Kaoloun-Canton.....	136
Canton-Samtchoui.....	51,500
Chemin de fer de Sunning.....	80,800
Ligne du Yunnan.....	465
	<hr/>
	1.888,530

Soit au Nord du Yang-tseu..... 7.889,614
— au Sud du Yang-tseu..... 1.888,530

Total..... 9.778,144

LES PROJETS. — Deux premières et grandes concessions font en ce moment l'objet des demandes des syndicats anglais, français, allemand et américain fondus maintenant en association commune.

C'est d'une part le Hankéou-Canton, sorte de prolongement du Hankéou-Pékin, et d'autre part le chemin de fer du Seu-tchouan destiné à relier Hankéou à Tchchang et à Tchen-tou.

Quand la Chine sera dotée de ces deux grandes artères, elle possédera les éléments essentiels de son réseau ferré, surtout si les Chinois se résolvent à permettre la construction du Poukou-Hsiniang dont la concession a été accordée en 1898.

Hankéou deviendra alors un centre d'une importance considérable. Ce sera, en quelque sorte, le Chicago de l'empire chinois. Quatre lignes de chemins de fer y aboutiront : tout d'abord le Hankéou-Pékin déjà existant, en second lieu le Hankéou-Canton, puis le Hankéou-Tchentou et enfin la ligne de Poukou-Hsinyang qui, prolongement du Changhaï-Nankin, mettra Hankéou en

relations par voie ferrée avec l'importante ville de Changhaï.

* * *

Le réseau actuel relie huit capitales de provinces à Pékin.

Ce sont les suivantes :

Tien-tsin,	capitale du	Tché-li
Moukden	—	Mandchourie
Taïuyan-fou	—	Chan-si
Kaifong-fou	—	Honan
Tsinan-fou	—	Chantoung
Nankin	—	Kiang-sou
Outchang (Hankéou)	—	Houpé
Hang-tchéou	—	Tche-kiang

Si l'on construit les deux lignes citées plus haut, le nombre sera porté à onze avec :

Canton	capitale du	Kouang-toung
Tchen-tou	—	Seu-tchouan
Tchang-cha	—	Houan

Pour relier les provinces restantes à Pékin, en exceptant toutefois le Tibet, la Mongolie, le Kansou et le Sin-kiang (Turkestan chinois), il suffira de construire des embranchements aux lignes existantes. Les Chinois ont déjà fait à ce sujet des projets nombreux, mais dont les réalisations sont peut-être bien éloignées.

Il s'agirait tout d'abord de prolonger la ligne dite du Pienlo allant de Kaifong-fou à Honan-fou jusqu'à la ville de Singan-fou, capitale du Chen-si.

D'autre part Yunnan-sen serait relié à Hankéou par une ligne traversant le Kouei-tchéou en passant par sa capitale, Koueiyang, pour aboutir à Tchchang-cha sur le Canton-Hankéou.

Les capitales du Kiang-si, Nantchang; du Nganhoei, Ngan-king et du Kouang-si, Koueilin seraient facilement reliées à Pékin au moyen de courts embranchements sur les lignes principales.

La capitale du Foukien, Fou-tchéou, se trouve seule un peu éloignée de toute voie ferrée et nécessiterait la construction d'une ligne importante. Il est vrai que cette ville est déjà en rapports constants par la mer avec les deux villes de Changhaï et de Canton et, par là même, communique rapidement avec Pékin.

Enfin dans un avenir plus éloigné, on relierait la capitale de la Mongolie, Ourga, à Pékin en prolongeant la ligne de Pékin à Kalgan. Cette ligne serait destinée à aller rejoindre le Transsibérien vers Vierhkné-Oudinsk.

EDOUARD DE LABOULAYE.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

VARIÉTÉS

LE MUSÉE DE L'INDOCHINE

L'œuvre entreprise par l'Ecole française d'Extrême-Orient vient d'aboutir à une création du plus grand mérite : le musée archéologique et ethnographique d'Hanoï est ouvert au public, et le 6 novembre dernier M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Simoni, résident supérieur du Tonkin, et de M. Gourbeil, lieutenant-gouverneur de Cochinchine, l'a solennellement inauguré. Les collections de ce musée synthétisent en quelque sorte, en un enseignement concret, le passé touffu et nuancé de la presqu'île indochinoise; elles s'adressent au spécialiste comme au simple curieux.

L'institution d'un musée était dans le programme initial soumis à l'approbation de M. Doumer, gouverneur général. L'arrêté du 15 décembre 1898 « portant création » d'une « Mission archéologique indochinoise » — ayant « pour objet de travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indochinoise, de contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines » — prévoyait l'organisation de divers services : bibliothèque, musée, etc. Le 1^{er} février 1900, quelques jours après l'arrêté qui changea la dénomination de la Mission archéologique en celle d'Ecole française d'Extrême-Orient, tout en conservant les dispositions de l'arrêté d'institution, M. Louis Finot, directeur de cet établissement, adressait au gouverneur général son premier rapport. Au sujet du musée, il écrivait : « La nécessité d'un musée n'est, croyons-nous, contestée par personne. L'idée de cette création ne date pas d'aujourd'hui; elle a même été sur le point de se réaliser, et avec quelque ampleur, le palais du lieutenant-gouverneur de la Cochinchine est là pour l'attester. Si elle a échoué, il ne faut attribuer cet insuccès qu'à cette discontinuité dans l'effort qui a frappé de stérilité tant d'œuvres tentées en Indochine. Aujourd'hui, nous pouvons reprendre ce projet avec plus de chances de succès; mais il importe de bien définir ce que nous voulons faire et comment nous le voulons faire.

« A mon avis, notre futur musée doit être un musée de l'Indochine, c'est-à-dire rassembler dans un même local tout ce qui peut servir à l'étude des civilisations indochinoises. On peut même admettre qu'il y aurait avantage à y joindre quelque image des civilisations voisines. Le musée devrait comprendre deux sections : une section archéologique et une section ethnographique. »

Cette conception d'un musée central se modifia par la suite. Elle fut admise tant que l'Ecole demeura à Saïgon. « Saïgon était point d'escale pour nombre de voyageurs en Extrême-Orient; tous les fonctionnaires et colons d'Indochine, en quelque lieu qu'ils eussent à se rendre, étaient obligés de s'y arrêter. D'ailleurs, toutes les civilisations qui se sont développées dans notre colonie se sont heurtées en Cochinchine; nulle ne pouvait donc y être dépaysée. Il n'en fut plus de même, l'Ecole d'Extrême-Orient transportée à Hanoï, car si le climat plus favorable y rendait les études plus aisées, par contre, un musée général y trouvait infiniment moins sa place. Dans ce pays de civilisation chinoise, les arts d'origine hindoue se seraient trouvés isolés, sans aucun des points de comparaison locaux qui permettent de mieux les comprendre. Il devenait alors plus naturel de substituer à l'idée d'un musée général celle de musées locaux, conservant dans chaque région de l'Indochine où une civilisation spéciale avait laissé des traces puissantes les débris qui en subsistaient (1). »

Et c'est ainsi que le système des dépôts archéologiques régionaux a prévalu sur celui d'un dépôt central. L'Indochine ayant contenu, à des âges et en des lieux différents, trois grandes civilisations, il y aurait trois musées : l'un à Pnom-penh pour les antiquités khmers, l'autre à Tourane pour les restes chams, le troisième à Hanoï pour les objets annamites provenant du Tonkin ou de l'Annam et les pièces originaires des pays directement voisins de l'Indochine française (Siam, Birmanie, Etats chams, etc.) ou des pays d'Extrême-Orient (Inde et Insulinde d'une part, Chine, Japon, Tibet, Corée, de l'autre). Les premiers, d'origine commune, permettraient la comparaison directe avec les pièces provenant de notre colonie; les autres, en dehors de leur intérêt propre, faciliteraient autant les recherches de filiation possible que les comparaisons avec des pays éloignés.

Cette organisation régionale de l'enseignement archéologique et ethnographique par l'objet exposé répondait donc aux réalités historiques. Car M. Finot l'a dit dans sa belle leçon d'ouverture du cours d'histoire et de philologie indochinoises au Collège de France (16 mai 1908) : « La famille indochinoise se rattache, par delà la mer, au vaste domaine austronésien; par les Mon-khmes, elle se ramifie jusque dans l'Hindoustan; par les Thaï, elle s'apparente aux Chinois; par les Birmans, elle se relie au Tibet; elle est ainsi un nœud du système ethnographique et linguistique de l'Asie orientale et une donnée essentielle de tous les problèmes qui se posent dans cette partie du monde. »

(1) *Bulletin de l'E. F. -O.*, t. IX, n° 3, p. 615.

Sous la direction intérimaire de M. Foucher, du 1^{er} février 1901 au 23 janvier 1902, des dons et des achats accrurent les collections qui, soigneusement, furent classés et étiquetés. Mais au retour de M. Finot l'heure était venue de se disposer au départ pour Hanoï, le transfert des services généraux au Tonkin entraînant celui de l'Ecole. « Il nous fallut, non sans regrets ni sans inquiétude, remettre dans leurs caisses les délicates peintures, les fines porcelaines, les jades fragiles et les livrer de nouveau aux hasards des traversées. L'opération fut longue et difficile; elle ne dura pas moins de cinq mois, de février à juin. Grâce au concours de M. Commaille, secrétaire de l'Ecole, l'emballage des meubles et des collections fut exécuté avec toute la célérité et tout le soin possibles, et les objets parvinrent à leur lieu de destination sinon sans avaries, du moins avec aussi peu d'avaries qu'il était permis de l'espérer (1). »

Hanoï travaillait alors à son exposition. Quand elle s'ouvrit, le 16 novembre, les documents archéologiques et ethnographiques de l'Ecole française d'Extrême-Orient étaient rangés dans une des ailes du grand palais. On remarquait les objets rapportés par M. Pelliot de sa mission en Chine après la délivrance des légations : échantillons de céramique, sculptures sur jade, bois ou laque, bronzes, émaux cloisonnés, statuettes en cuivre ou en bronze doré, représentant tous les types des divinités lamaïques; il y avait là, groupés en un ensemble instructif, les spécimens caractéristiques de la plupart des arts décoratifs chinois. Dans les autres vitrines ou sur les socles et les consoles, c'était le panthéon annamite, sculpté et peint par un artiste indigène, sous la direction de M. Dumoutier, directeur de l'enseignement du Tonkin; la collection d'ethnographie religieuse se rapportant au bouddhisme birman, formée par M. Claine, consul à Rangoon (statues en pierre, en bronze, en bois, peintures et albums, ivoires sculptés, modèles de sanctuaires, costumes de bonzes), le petit trésor funéraire composé de dix-huit pièces de métal — argent, argent doré, or — trouvé par M. Parmentier, chef du service archéologique de l'Ecole, au cours d'une fouille dans le temple cham de Po-klong-Garai, près de Phanrang (Annam); de très rares spécimens de la céramique tonkinoise offerts par M. Dumoutier en pâte, a-t-il semblé, de kaolin, céramique du xvi^e et du xvii^e siècles, qui fut remplacée malheureusement dans la consommation du pays par la porcelaine cantonaise; une collection d'armes et instruments préhistoriques se rap-

portant au Japon, au Cambodge, à l'Annam, au Laos, exposée également par M. Dumoutier; des dessins du temple de Pô Nagar, à Nhatrang (Annam), par M. Parmentier, qui, l'année précédente, avait poursuivi l'*Inventaire descriptif des monuments chams*. D'autres objets, d'autres témoins des civilisations de l'Indochine ou de l'Extrême-Orient méritaient d'attirer les regards. Le jury de l'exposition reconnut l'intérêt des collections réunies par l'Ecole en lui décernant un grand prix, la plus haute distinction dont il put disposer.

L'Exposition valut en outre à l'Ecole de nombreux dons; les pièces venues des Indes néerlandaises (de Sumatra, de Palembang, d'Acheeng, du Japon, de Corée), entrèrent définitivement au musée; il y eut aussi quelques achats importants.

Par malheur, toutes ces richesses artistiques, après la clôture de l'Exposition, demeurèrent dans une aile du grand palais. Le cyclone du 7 juin 1903 arracha de leurs scellements les portes-fenêtres qui s'abattirent sur quelques vitrines; les porcelaines chinoises, le panthéon annamite, les objets birmans, coréens, les groupes ethnographiques et la majeure partie de la collection siamoise achetée à M. Teutsch (images, sculptures bouddhiques) furent gravement endommagés. Les peintures chinoises, traversées par la pluie, ne pouvaient être conservées sans danger à Hanoï; on les expédia à Paris, où le musée du Louvre les accueillit. Les autres collections furent placées au siège même de l'Ecole, dans les diverses salles, les bureaux, la bibliothèque. Mais il ne suffisait pas de les abriter. Pour exposer convenablement les diverses pièces archéologiques et ethnographiques, pour les ordonner en séries suivant leurs origines et la chronologie, pour leur donner, en un mot, cette vie spéciale qui naît du classement, la possession d'un immeuble était indispensable. Ce ne fut pourtant que le 28 janvier 1909 qu'un arrêté attribua à cet effet à l'école d'Extrême-Orient l'ancien hôtel du gouvernement général. Ainsi, durant six années, tandis que les dons et les achats continuaient, tous ces éléments d'un enseignement précieux faute de place restèrent, peut-on dire, inutilisés. Cependant, en 1905, conformément au principe du groupement régional, une décision heureuse avait été prise: l'arrêté du 17 août 1905 institua à Pnom-penh, sous l'autorité du résident supérieur et le contrôle scientifique de l'Ecole française d'Extrême-Orient, la « section des antiquités kmères » du musée de

(1) « Au point de vue de l'enquête historique, a dit M. Finot, l'Indochine ne saurait être isolée de Java. Les relations pacifiques ou guerrières des deux pays ont été constantes. C'est de Java que le royaume de Ciampa tira son origine, sa religion et ses arts. »

l'Indochine; le chef du service archéologique, M. Parmentier, en fut le conservateur. Toutes les sculptures et inscriptions cambodgiennes qui avaient été transportées dans les anciens bâtiments de l'école à Saïgon furent aussitôt rendues à leur pays d'origine et placées, en attendant un édifice spécial, autour de la pagode élevée par le roi Norodom. Cet édifice fut assez vite construit par les ouvriers du palais, sous la direction de M. Petillot, conservateur adjoint, et aux frais de la cassette royale; au commencement de 1909, la « section kmère » put être inaugurée.

La « section chame » réunira un jour sans doute prochain, à Tourane, les vestiges de cette civilisation morte, déposés dans diverses résidences; y entreront aussi les sculptures provenant des fouilles exécutées par l'École en Annam, si elles n'ont pu être conservées sur place avec sécurité.

Le groupe d'Hanoï, avec ses collections annamites et extrême-orientales, sera comme le corps de bâtiment du musée de l'Indochine. On a voulu qu'il soit un centre d'études et qu'il se suffise à lui-même; aussi, pour parer à l'inconvénient de la séparation des collections, on y ajoutera des moulages des plus beaux morceaux kmers et chams: le savant, le chercheur qui voudra prendre un aperçu rapide des arts de l'Union aura donc sous les yeux les éléments importants des lointaines sections; en outre, Hanoï recevra les inscriptions chames, car, si les inscriptions kmères ont été déposées à Pnom-penh pour la bonne raison que le peuple qui les a gravées existe encore et que l'étude du cambodgien moderne est nécessaire à l'étude du kmer ancien, les épigraphes dues à un peuple disparu doivent aller au musée qui synthétisera l'histoire de la péninsule tout entière et des civilisations qui ont conditionné la sienne.

Dès le moment où l'on voulut que le musée d'Hanoï, à côté de la section spéciale annamite, rendît l'image complète de l'antiquité indochinoise et reflêtât un peu du passé du grand cadre asiatique, les membres de l'École eurent devant eux un programme nettement défini. Ils s'employèrent à le remplir autant, du moins, que le permettait l'exiguité de leurs locaux, mais avec l'espoir que dans un avenir prochain ils pourraient disposer largement les pièces trouvées, acquises ou données, les organiser en un ensemble instructif qui, par lui-même, mettrait sur la voie des rapprochements, des comparaisons à faire, des enchainements, des dérivations, des filiations à suivre.

D'abord et avant tout, ils se soucièrent d'enrichir le premier fonds. Les fouilles leur livrèrent quelques beaux morceaux. Nous citerons seulement la parure d'une idole découverte dans un

vase en terre au cours des déblaiements entrepris dans le groupe des monuments chams du cirque de Mi-son (Annam); cette parure se compose, entre autres pièces, de bracelets, de pendants, de colliers en or et en argent, ornés de pierres brutes; le travail est en repoussé, le décor, très habile. Ces bijoux furent exposés au petit Palais à Paris, en 1905, par la Société générale des fouilles archéologiques. M. Maître rapporta d'une tournée en Annam une pièce hors de pair, un grand plateau ovale en émail, dans un cadre de bois incrusté, sur pied de bois sculpté, contenant une poésie de Minh Manh datée de la onzième année de son règne (1830); M. Pelliot se rendit acquéreur à Si-ngan-fou de céramiques rares et, notamment, d'un vase en terre émaillée de l'époque des Han, d'un autre de l'époque des Yuan, de deux vases en porcelaine à décor polychrome de l'époque des Ming; M. Péri revint du Japon avec une belle collection de gardes de sabre; au Japon également, M. Maître eut la bonne fortune de pouvoir acquérir deux statues anciennes d'une grande beauté; l'une surtout, représentant Kwanon, remonte vraisemblablement au IX^e, au X^e siècle au plus tard; entière dans ses plus petits détails, jusque dans les fines chaînettes de métal, anciennement dorées, qui l'ornent, cette statue, d'une haute valeur artistique, se dresse dans un tabernacle doré et peint de gracieuses figures. Enfin, le musée d'Hanoï a été alimenté par des dons toujours plus nombreux, si bien que l'on peut dire que toute la population indochinoise, fonctionnaires, militaires, colons, ont contribué à le constituer; sans l'existence de ce centre archéologique qu'est l'École, on devine où seraient allés quantité d'objets découverts souvent par pur hasard.

*
* *

Les collections d'Hanoï attendaient depuis trop longtemps un local pour que l'ancien hôtel du gouverneur général ne fût pas rapidement aménagé suivant sa nouvelle destination. Moins d'un an après l'arrêté du 28 janvier 1909 qui le cédait à l'École, les dispositions de ce bâtiment étaient modifiées comme il convenait sous la direction de M. Parmentier, directeur intérimaire. La partie principale fut affectée au musée; elle était peu claire, on pratiqua autant de jours que l'on put. La partie annexe servira de dépôt et contiendra les collections d'estampages, les séries de doubles, le laboratoire photographique.

Les collections furent distribuées en deux grands groupes: d'un côté les objets relevant de la civilisation chinoise, de l'autre ceux relevant de la civilisation hindoue. La véranda du rez-de-chaussée, les trois salles antérieures, la galerie centrale, la galerie supérieure furent consacrées

aux arts dérivés de l'Inde et à la préhistoire ; la grande salle du rez-de-chaussée, les salles du premier étage furent désignées pour recevoir tout ce qui concerne l'art chinois et ses dérivés. On eut l'heureuse idée de donner aux diverses salles les noms des explorateurs et savants français morts en Indochine.

En entrant, c'est la salle Carpeaux. Elle réunit les quelques résultats des fouilles du Cambodge et du Champa. On y voit les bijoux de Mison, des vestiges des sanctuaires de Nhatrang, des monuments de Dong-duong et de Mi-son, dans la province de Quang-nam. Une autre vitrine contient des statuettes siamoises, des bouddhas. Contre les murs, ce sont des peintures cambodgiennes, siamoises et birmanes. Au centre, le Bodhisattva de Van Gommelbeck, la statue en terre trouvée dans la tour de Cheo-reo. Sur des dés, avec d'autres statues, le « Bouddha qui marche » du Laos.

A droite, dans la salle de Beylié, les vitrines renferment les céramiques sino-siamoises, les objets birmans, chams, laotiens, les cachets cambodgiens.

A gauche, les collections préhistoriques occupent une partie de la salle Odend'hal ; elles ont été réunies et léguées par M. Dumoutier ; d'autres dons sont venus les enrichir, notamment les armes, les outils cochinchinois de M. Maspero. On remarque encore les moulages des sculptures khmères, un coffre birman, des statues laotiennes, une peinture cambodgienne.

Ces trois salles donnent sur la galerie Francis Garnier, où s'alignent les grands Bouddhas laotiens, siamois, birmans ; au mur, l'on voit le dessin du sanctuaire de Pô Nagar de M. Parmentier, et du côté de l'escalier, une poutre sculptée provenant d'une pagode du village de Thuy-truong, route du village du papier.

De la galerie centrale, on passe à la grande salle Doudard de Lagrée, qui a plus de 20 mètres de long. A droite, ce sont les céramiques de Dumoutier de l'exposition d'Hanoï, complétées par de nouvelles séries, des débris de terre cuite trouvés dans la grotte des Merveilles (baie d'Along), de nombreuses pièces archéologiques. Entre les colonnes, sont exposés des costumes de généraux mandchous. Au centre, les envois de M. Pelliot, les brûle-parfums de M. Doumer en bronze doré et émaillé, d'autres bronzes, des gravures chinoises, les bleus de Chine et d'Annam, etc.

Les trois salles du premier étage sont situées entre deux galeries. A la dernière marche de l'escalier, à droite, c'est la salle Armand Rousseau ; de larges vitrines contiennent le panthéon bouddhique tibétain, les figures chinoises (bronze, bois, porcelaine), les japoneries. On passe ensuite,

après la salle du catalogue, dans la salle Paul-Bert qui, sauf une partie réservée aux objets coréens et à d'autres peintures, bronzes, jades, porcelaines, émaux chinois, est remplie par les pièces annamites. Du côté opposé à l'escalier, dans la galerie Henri-Rivière, se trouve la collection numismatique ; aux murs sont fixées des estampes japonaises, des miniatures coréennes et le très curieux plan d'Hanoï en 1873, exécuté en 1902 par un excellent dessinateur annamite.

Dans le jardin s'alignent les stèles chames et d'autres pierres archéologiques.

* * *

Ces pages rapides suffiront à donner quelque idée de la valeur et de l'importance du musée de l'Ecole d'Extrême-Orient ; valeur scientifique et artistique, importance relativement à l'influence française. Sans doute l'Ecole bénéficie-t-elle dans une mesure du concours de nombreuses personnes que passionne l'étude du passé de l'Indochine ; mais c'est elle qui a discipliné les recherches et encouragé les initiatives, qui, sous la direction successive de MM. Finot, Foucher, Maître, a su recueillir, apprécier, classer les documents, et, en dernier lieu, quand le gouverneur général mit à sa disposition pour le groupement des collections un immeuble spacieux, c'est son directeur intérimaire, M. Parmentier, chef du service archéologique, qui a, en quelque sorte, donné l'existence réelle au musée.

Il nous semble que le succès de cette entreprise se rapproche un peu d'un succès politique, puisque la tâche de l'Ecole française d'Extrême-Orient est du ressort de l'enseignement.

L. MAURE.

Indochine

Le budget général pour 1911. — On sait que le budget général présente pour 1911 une augmentation de 2.540.754 piastres par rapport aux prévisions de 1910 (1), et ce nouvel accroissement pouvait sembler redoutable si on réfléchit que ce budget, établi en 1899 à 17.620.000 piastres, avait déjà doublé en 1909 (34.537.000 piastres) et que l'année dernière il s'élevait à 35.821.500 piastres. Mais le détail des différents chapitres que nous connaissons aujourd'hui peut nous rassurer dans quelque mesure sur le nouvel accroissement, et il nous a semblé utile de l'étudier sommairement.

Les principaux chapitres qui présentent une augmentation sont les suivants :

(1) Voir l'Asie française, décembre 1910, p. 519.

Chapitre	1 ^{er} Gouvernement général.....	Montant de l'augmentation	
		— Piastres	
	3 Contrôle financier.....	1.394	
	5 Services militaires.....	246.982	
	7 Service judiciaire.....	59.029	
	8 Gendarmerie.....	17.389	
	11 Douanes et Régies (matériel).....	3.120.800	
	17 Travaux publics (personnel).....	273.530	
	23 Marine marchande.....	52.110	
		<hr/>	
		3.781.953	

Ces augmentations sont compensées par des diminutions qui portent principalement sur les :

Chapitre	2 Direction des finances.....	Montant des diminutions	
		— Piastres	
	4 Agriculture et commerce.....	118.140	
	6 Services maritimes.....	5.902	
	10 Douanes et Régies (personnel).....	14.800	
	13 P. T. T. (matériel).....	98.290	
	15 Service forestier.....	29.710	
	18 Travaux publics (matériel).....	1.146.970	
	24 Consuls.....	7.272	
		<hr/>	
		1.431.824	

Il faut observer que, dans la plupart des augmentations signalées, on doit tenir compte de la différence du taux de la piastre, prévu à 2 fr. 50 pour l'établissement du budget de 1910 et à 2 fr. 30 pour celui de 1911.

Mais il est surtout intéressant, étant données les mœurs administratives de la colonie, de rechercher si le budget de 1911 présente un accroissement de dépenses de personnel.

Nous avons enregistré pour le chapitre xvii (Travaux publics, personnel) une augmentation de 273.530 piastres ou 629.419 francs; mais si on ne tient pas compte de la différence du taux de la piastre, cet accroissement n'est en réalité que de 492.320 francs (1). Or, la majeure partie de cette augmentation provient de virements de chapitre : la solde du personnel des surveillants dragueurs et officiers de baliseurs employés au dragage, autrefois payée sur le chapitre xviii. (Travaux publics, matériel), est incorporée cette année au chapitre xiv; elle s'élève à 367.500 fr.; de même la solde du personnel de l'exploitation des chemins de fer, qui s'élève à 70.412 fr. et qui figurait autrefois au chapitre xix (chemin de fer personnel), est comprise maintenant au chapitre xvii; ce qui fait qu'il ne reste en réalité qu'un accroissement de dépenses de 54.318 francs. A ce propos, nous ferons observer toutefois qu'il est fâcheux que, en ce qui concerne les chemins de fer, exploitation industrielle dont il serait intéressant de connaître le rende-

(1) Les crédits en francs du chapitre xvii s'établissent en effet comme suit :

Budget 1911.....	3.017.000 francs
— 1910.....	2.524.680 —
	<hr/>
	492.320 francs

ment exact, surtout à l'heure où on parle d'un nouvel emprunt, toutes les dépenses que le réseau ferré impose au budget de l'Indochine, sous quelque forme que ce soit, ne se trouvent pas groupées dans un chapitre unique.

Une augmentation de dépenses dont l'origine est assez singulière est celle qui concerne le service judiciaire. Jusqu'à cette année, on avait escompté dans ce service une déduction plus importante que la moyenne de 1/8,5 0/0 prévue dans les autres administrations pour le personnel en congé; c'est que la proportion des magistrats en congé était tout à fait anormale. Il faut croire que cette situation a pris fin, puisque la déduction pour incomplets prévue en 1911 s'élève à 237.700 francs au lieu de 303.400 francs en 1910. Voilà un accroissement dont il faudrait donc plutôt nous réjouir.

Malgré la diminution du taux de la piastre on peut enregistrer une économie de 14.800 piastres pour le personnel des douanes et régies, et de 10.470 piastres pour la direction générale des Finances. On peut remarquer à ce sujet que l'économie de 45.980 piastres réalisée en 1907 par suite de la suppression du secrétariat général et son remplacement par une direction des Finances, se retrouve presque entière dans le budget de 1911 puisque le crédit du nouveau chapitre 2, qui était en 1907 de 90.620 piastres et était monté à 103.250 piastres en 1910, est ramené en 1911 à 92.780 piastres grâce à des réductions de personnel et des diminutions de suppléments de solde.

Une réduction importante inscrite au budget général est celle qui provient du chapitre 4 (agriculture). Le personnel de l'ancienne direction supprimée par le décret du 18 mars 1909 a été réparti entre les divers pays de l'Indochine et sa solde est depuis cette année supportée par les budgets locaux. Le crédit de 34.960 piastres encore inscrit à ce chapitre représente uniquement les dépenses de l'inspection-conseil. Cette diminution ne présente donc aucun intérêt puisqu'elle correspond à une augmentation égale des budgets locaux. On ne diminue pas la quantité du vin en changeant l'étiquette de la bouteille.

La véritable raison de l'accroissement du budget de 1911 par rapport à 1910 provient de l'augmentation considérable, s'élevant à 3.120.800 piastres du chapitre 11 (douanes et régies, matériel).

Mais cet accroissement comprend pour 1.726.000 piastres de dépenses se répartissant en

Régie de l'alcool.....	1.601.000 piastres
— du sel.....	125.000 —
	<hr/>
	1.726.000 piastres

qui figurent également dans les recettes puisqu'elles représentent pour l'alcool les nouveaux frais d'exploitation de la régie depuis la dénonciation des contrats de monopoles, frais qui seront recouverts par voie d'incorporation aux

prix de vente, et pour le sel un crédit supplémentaire pour les achats compensé par une augmentation équivalente des recettes de cette régie.

Il faut noter que les dépenses nécessaires au rachat obligatoire du matériel d'exploitation de la compagnie générale ne figurent pas au budget, et qu'elles seront soldées par prélèvements sur la caisse de réserve.

Enfin il a fallu prévoir une augmentation de plus d'un million de piastres du crédit pour l'achat de l'opium, par suite de la hausse des prix de l'opium de Benarès sur le marché de Calcutta et de l'impossibilité où se trouve maintenant l'administration de se procurer de l'opium de Chine. Il serait bon de se préoccuper de cette situation. On considère en Indochine, comme nous l'avons dit, avec beaucoup trop de scepticisme les efforts faits en Chine pour supprimer la production et la consommation de l'opium. Cependant les faits sont là. La régie ne peut pas du tout acheter de l'opium en Chine et elle doit le payer plus cher dans l'Inde. Nos lecteurs savent bien pourquoi puisque, comme l'*Asie Française* l'a maintes fois dit, le gouvernement britannique diminue la production de l'opium dans l'Inde et en envisage même la suppression complète le jour où il sera satisfait des efforts menés en Chine contre l'opium. Il y a là pour le budget de l'Indochine une perspective qui conseille fortement une politique d'économies, si désagréable qu'elle puisse être à tant d'intérêts.

On voit qu'en résumé si le budget de 1914 ne comporte pas d'augmentation considérable de dépenses, il a encore ses faiblesses, il est équilibré d'une façon trop juste et peut être un peu trop factice pour permettre de subvenir à une charge extraordinaire comme celle du rachat du matériel de l'ancien débitant général d'alcool, et c'est encore une fois la réduction du crédit des travaux d'utilité générale qui permet de réaliser cet équilibre.

En effet, tandis qu'en 1910 on exécutait pour 2.439.200 francs de travaux neufs, la somme qui y sera consacrée en 1914 ne sera que de 1.609.700 piastres, soit une diminution de 829.580 piastres.

Le rapporteur de ce chapitre devant le conseil supérieur, M. Vialet n'a pu s'empêcher de critiquer cette situation.

Les exportations de riz en 1910. — D'après les statistiques établies par la Chambre de commerce de Saïgon, les exportations de riz se sont élevées, en 1910, à 1.108.561 tonnes, supérieures de 206.759 tonnes à celles de 1909 qui étaient de 901.802 tonnes.

Ces exportations se décomposent de la manière suivante :

Riz cargo.....	417.950 tonnes.
Riz blanc.....	704.181 —
Praddy.....	83.212 —
Brisures.....	62.279 —
Farine.....	140.939 —

Total..... 1.108.561 tonnes.

Levant

Un nouvel emprunt ottoman en France.

— On annonçait depuis quelque temps que la Turquie allait prochainement conclure en France un emprunt pour la construction de routes. D'après les informations, les négociations de cet emprunt auraient abouti entre le gouvernement de Constantinople et le groupe Rouvier qui placerait dans l'équilibre français un emprunt turc de 5 millions de livres turques destiné à donner à la Turquie les moyens de construire quelque dix mille kilomètres de routes.

Il s'agit donc d'un emprunt à emploi déterminé, capable de développer l'empire ottoman et non destiné à tomber dans ses déficits. C'est une opération du genre de celles que nous avons déclarées acceptables après l'heureux refus du gouvernement français de laisser émettre sur notre marché des emprunts généraux, sans garantie d'affectation et sans que rien de sérieux soit fait d'autre part pour améliorer la gestion des finances ottomanes.

Il serait déplorable que le nouvel emprunt conclu par le groupe Rouvier devint l'origine d'un fléchissement de la politique française. Il est d'autant plus indispensable de ne pas reculer, que les Allemands recueilleraient en Turquie tout le bénéfice moral de notre faiblesse. Ils semblent déjà s'y préparer. Le 22 février, la *Gazette de Cologne* commentait aussi, dans un télégramme portant l'astérisque officieux, la nouvelle d'un accord de trésorerie qui vient d'être conclu entre la Banque ottomane et le ministère des Finances de Constantinople. « Les journaux turcs se déclarent nettement satisfaits de l'accord intervenu entre le ministre des Finances et la Banque ottomane, accord qui offre en fait de réels avantages au Trésor turc. L'augmentation du chiffre des avances de fonds faites au gouvernement, la réduction du taux de l'intérêt de 7 à 5 1/2 0/0, la diminution de l'indemnité afférente aux opérations relatives au service du Trésor et avant tout le rétablissement de bonnes relations avec la Banque ottomane, sont des bénéfices dont on comprendra l'importance si l'on songe aux conditions particulièrement dures que la Banque ottomane, c'est-à-dire le capital français, entendait imposer à la Turquie à propos du dernier emprunt, finalement conclu par l'Allemagne. On ne demandait rien moins alors qu'une nouvelle réglementation destinée à placer les finances turques sous la surveillance de la Banque ottomane; étant donnés les besoins pressants d'argent qui se faisaient alors sentir en Turquie, celle-ci aurait dû finalement consentir à passer sous ses fourches caudines, n'eût été l'intervention de l'Allemagne. L'accord qui vient d'intervenir, s'il a pour effet de régler les relations entre la Turquie et la Banque ottomane sur une base nouvelle laissant espérer que le marché français ne sera plus fermé aux futurs emprunts turcs, ne peut que rencontrer l'entière

approbation de l'Allemagne. Le concours que celle-ci a prêté à la Porte, à l'occasion du dernier emprunt, aura certes contribué largement à ce résultat. »

De son côté la *Vossische Zeitung* publiait à la même date un article où, après avoir épilogué sur l'échec de l'emprunt turc 1910, elle comparait la politique financière de la France à ce moment avec celle qui aujourd'hui se manifeste à l'occasion du nouvel emprunt turc conclu par la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie : il s'agit de l'emprunt des routes. « L'événement, dit la *Vossische Zeitung*, qui se garde bien de dire qu'il s'agit d'un emprunt à affectation déterminée, prouve que la France a changé de tactique, et que les enseignements douloureux, mais utiles, que la politique française avait retirés des négociations de l'an dernier ont porté leurs fruits. La France, qui avait mis à la conclusion de l'emprunt de l'an dernier les conditions léonines que l'on sait, s'est contentée cette fois de garanties minimales. Non seulement elle s'est ainsi déjugée, mais encore et du même coup elle a rendu aux banques allemandes qui ont conclu l'emprunt de l'an dernier un service signalé. La mauvaise humeur française étant tombée, ajoute la *Vossische Zeitung*, le moment nous paraît favorable pour assurer la France de nos meilleures dispositions : le capital français nous sera, comme en Turquie, d'ailleurs toujours le bienvenu ; l'Allemagne, qui n'a pas l'intention d'exclure ses concurrents financiers en Turquie, fait au contraire appel à leur collaboration pour hâter la réorganisation de la Jeune-Turquie. »

Nous ne doutons pas, et pour cause, de la sincérité de la bienvenue que la *Vossische Zeitung* souhaite aux capitaux français en Turquie, mais nous espérons bien que les influences financières ne domineront pas le nouveau ministère français au point de lui faire commettre, en matière d'emprunts turcs, une faiblesse qui serait exploitée contre nous, selon ce que l'on vient de lire. En matière d'emprunts ottomans, il est vrai aujourd'hui, autant qu'il y a six mois, que notre pays, créancier principal, ne peut consentir que des prêts avec garantie absolue d'une affectation qui enrichira son débiteur, ou des prêts sans affectation spéciale, mais coïncidant avec des garanties de bonne gestion des finances ottomanes. Les voies suivies par notre diplomatie pendant les négociations de 1910, n'ont peut-être pas toujours été les meilleures, ni ses demandes les plus pratiques, mais son esprit et son orientation générale étaient excellents, et ne sauraient être abandonnés. Nos rivaux eux-mêmes se chargent de nous faire comprendre, par la manière dont ils parlent pour l'auditoire turc, que ce serait donner pour nous fouetter des verges que ne laisseraient pas tomber les Allemands.

L'insurrection de l'Arabie du Sud-Ouest.

— Les journaux ont publié de nombreuses dépêches sur les opérations militaires engagées par les Turcs dans l'Yémen contre l'Imam Yahia, et

dans l'Assyr contre le Mahdi Saïd Idriss. On a d'abord annoncé que les Arabes bloquaient complètement Sanaa et avaient occupé des positions extrêmement fortes à la passe de Menakha qui domine la route de Hodeïda à Sanaa. Depuis lors, on a publié que des renforts venus de Hodeïda avaient débloqué la passe et la petite garnison turque de Ménakha. Il est très vraisemblable en effet que si les Turcs ont pu porter en avant des forces suffisantes, les contingents arabes, bien armés, mais un peu incohérents, n'ont pas pu s'opposer à leur marche. Quoi qu'il en soit, la situation reste sérieuse, et l'on annonçait dans les premiers jours de février que le gouvernement de Constantinople envoyait pour renforcer les 30 bataillons déjà stationnés dans l'Yémen, 34 nouveaux bataillons d'infanterie, 3 batteries de canon à tir rapide, 3 batteries de montagne et 12 mitrailleuses. Ce sont à peu près les renforts dont nous parlions dans notre dernier Bulletin.

Lorsque toutes ces forces seront concentrées, les Turcs compteront dans l'Yémen 50.000 hommes, sans compter les troupes qui opèrent dans l'Assyr. Il est vrai que cette concentration ne se fait pas sans difficulté. Tout d'abord, les rédifis de Macédoine, comme nous l'avons déjà signalé, et en particulier les Albanais, manifestent fort peu d'enthousiasme pour aller servir sous le mauvais climat de l'Arabie méridionale. En outre le bruit a couru que les rédifis du Kourdistan mettaient fort peu d'empressement à joindre les drapeaux et que beaucoup d'entre eux refusaient même de le faire, à moins qu'on leur paie les arriérés de solde qui leur étaient dus dès le temps du sultan Abd ul Hamid, et qui sont maintenant compris dans la très grosse dette flottante que les finances ottomanes traînent derrière elles sans parvenir, ni même souvent sans paraître songer à la régler. Les transports maritimes sont difficiles et surtout le manque de chameaux complique beaucoup la question du transport entre le littoral et les hautes terres tempérées de l'intérieur. Si l'on ajoute que les Bébouïns, sur la ligne du Hedjaz continuent à se livrer à une foule de petites incursions, qu'il semble que le Hedjaz lui-même soit troublé sur certains points, on comprendra les gros efforts et les grosses dépenses qui seront nécessaires aux Turcs pour rétablir l'ordre dans l'Arabie.

En considérant l'histoire récente de l'Yémen, on s'explique que la situation des Turcs n'y soit pas très facile. Ils n'ont pénétré dans cette province qu'en 1872 : quant à l'Assyr ils n'y ont fait des apparitions que sur certains points et la plus grande partie des tribus n'a jamais été réellement en contact avec eux. L'Imam Yahia est l'héritier des anciens Imams de Sanaa détrônés par les Turcs, et jamais la résistance des partisans de ces chefs locaux n'a complètement cessé depuis trente années. A certains moments la révolte était devenue formidable : on se rappelle qu'en 1905 Sanaa était pris par les Arabes qui arrivaient même à menacer Hodeïda. Les Turcs ne s'en tiraient que grâce au manque de consistance des

Arabes et aussi à des négociations plus ou moins fallacieuses mais dissolvantes engagées par la diplomatie d'Abd ul Hamid. En 1909 de nouveau le feu qui couvait sous la cendre prit de grandes proportions. A ce moment d'ailleurs l'Assyr se soulevait à la parole du Mahdi Saïd Idriss qui était allé longtemps étudier la religion et méditer en Nubie. Sans doute les deux chefs arabes de la révolte ont peu de choses en commun en dehors de leur haine des Turcs. Un grand nombre des partisans de l'Imam Yahia sont des Chiites tandis que l'Assyr est Sunnite. Mais, devant les soldats du gouvernement de Constantinople, ces éléments s'entendent sans peine, quittes à se déchirer ensuite s'ils étaient victorieux. Ils ont d'ailleurs chacun leur champ d'opérations séparé par de longues distances, et les 60.000 hommes de l'Imam Yahia agissent d'une manière complètement isolée des 25.000 guerriers que l'on prête à Saïd Idriss.

La question est très sérieuse pour les Turcs, et l'on s'explique la peine qu'ils prennent pour réduire l'insurrection, même en risquant de dégarner leurs provinces européennes agitées par tant d'années de désordres, et tout dernièrement par les brutalités qui ont accompagné le désarmement de la population chrétienne de Macédoine complètement revenue des illusions que l'ottomanisme du gouvernement jeune-turc lui avait inspirées en 1908. Mais, quitte à risquer les désordres en Europe, il importe au gouvernement de Constantinople de réduire la rébellion arabe qui, si elle s'étendait, menacerait les lieux saints et rendrait la situation du khalifat de Constantinople singulièrement difficile. C'est ce qui explique l'inquiétude que la révolte inspire à la Turquie. Elle est rendue d'autant plus dangereuse que les insurgés, s'ils ont peu de cohésion, ont du moins en abondance de très bonnes armes que des boutriers leur apportent sur tout le littoral arabe. On a annoncé récemment que les Turcs organisaient toute une croisière de canonnières pour s'opposer à ce trafic. Il est certain que c'est par des mesures de ce genre et aussi en se servant plus tard du rail qu'ils arriveront à rendre moins précaire, et moins onéreuse à force d'être combattue, leur domination dans l'Assyr et dans l'Yémen.

Il n'est pas besoin, comme le font certains journaux nationalistes d'Egypte, inspirés semblait-il par la politique allemande, d'attribuer à des intrigues anglaises, voire même italiennes, l'agitation de l'Arabie du Sud-Ouest. Les éléments locaux, les souvenirs de l'indépendance encore récente, l'opposition du Turc et de l'Arabe, suffisent assez à faire comprendre, par l'action de forces indigènes se trouvant partout sur place, le mouvement sérieux en face duquel est actuellement la Jeune Turquie.

~~~~~

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

## Extrême-Orient

### CHINE

**Le Canada et l'immigration chinoise.** — A en croire les déclarations faites par sir Wilfrid Laurier, le gouvernement canadien songerait à modifier les moyens qu'il emploie pour empêcher l'afflux des Chinois sur le littoral du Pacifique. Jusqu'à présent, le système en vigueur consistait à imposer aux Chinois une taxe à 500 dollars. D'après le Premier Canadien, il serait question maintenant d'adopter un arrangement analogue à ceux qui ont été conclus entre le Canada et les Etats-Unis, et le Japon, et aux termes desquels le gouvernement de Tokyo, sauf en ce qui concerne des catégories très délimitées, refuse des passeports à ceux de ses nationaux qui désirent se rendre soit aux Etats-Unis, soit au Canada. Nos lecteurs connaissent d'ailleurs l'économie de ce système qui permet, il y a deux ans, de mettre fin à d'assez fortes difficultés entre le gouvernement de Tokyo et Washington.

**Le voyage du kronprinz allemand.** — Les cours de Bangkok, de Pékin et de Tokyo, ainsi que les gouvernements des Etats-Unis et de la Hollande dans les possessions asiatiques desquels le kronprinz allemand devait passer pendant son voyage en Extrême-Orient, ont été avisés que le programme de ce voyage avait été changé. Le kronprinz rentre directement de l'Inde en Europe. Cette décision a été prise en raison de la peste qui aurait rendu le retour du prince allemand par le Transsibérien difficile et même dangereux.

**La Ligne de Tientsin à Poukou.** — On sait que la ligne de Tientsin à Poukou qui, dans le Nord, est sur le point d'atteindre Tsi-nan-fou, vient d'être ouverte sur une certaine longueur au Sud, c'est-à-dire sur la section construite par les Anglais. Nous approchons donc du moment où des communications directes seront ouvertes entre Changhaï, Nankin et la capitale de l'Empire.

Une première section de 150 kilomètres environ de longueur a été tout récemment ouverte au trafic à la fin de janvier, au départ de Poukou. Aujourd'hui les voyageurs peuvent se rendre par la voie ferrée jusqu'à Lin-houai-kouan, sur le fleuve Houai. Sans doute beaucoup de travaux restent à faire sur cette section. Les ingénieurs anglais auraient sans doute préféré ne l'ouvrir au trafic que plus tard, mais ils ont dû céder aux pressantes instances des mandarins qui, pour des raisons politiques ou administratives, ont demandé l'exploitation immédiate de ce tronçon, bien qu'elle doive gêner considérablement les travaux, et par conséquent augmenter le coût total de la construction.

La ligne ne part pas, malgré son nom, de la ville de Poukou elle-même, distante de deux milles et demi du Yang-tseu, mais des bords de ce fleuve, en face de Nankin. Le terrain entre le



fleuve et la ville de Pou-kou est inondé aux hautes eaux. La ligne y est établie sur un puissant remblai. Quant à la gare fluviale du Yang-tseu, le remblaiement seul du terrain où elle doit être située coûtera 500.000 piastres. Jusqu'à présent on n'y a élevé que la station des passagers et un dépôt pour les marchandises. A côté de la gare se trouvent déjà construits un appontement de 300 pieds de long, auquel pourront accoster à toute époque de l'année les vapeurs de haute mer, deux appontements de 200 pieds de long et deux pontons.

Entre la gare fluviale et Pou-kou, la ligne est à double voie, l'une des voies étant réservée au service entre le terminus et les ateliers de Pou-kou. C'est dans ces ateliers que sont montées les locomotives et autres machines et construit et préparé tout le matériel secondaire, traverses, trolleys, grues hydrauliques, etc... De Pou-kou, le chemin de fer se dirige sur Tchou-tcheou et c'est sur ce trajet que les plus grandes difficultés ont été rencontrées, la ligne ayant dû être tour à tour taillée dans le roc ou élevée sur remblai à travers des terrains périodiquement inondés.

Le trafic s'arrête pour l'instant à Linh-houaikouan, berceau de la dynastie des Ming. Cependant la voie est posée jusqu'à Peng-pou (40 kilomètres au delà). C'est à Peng-pou que sera traversé le Houaï sur un immense pont qui constituera le principal ouvrage d'art de la partie anglaise de Tien-tsin-Pou-kou, et qui sera composé de neuf travées de 200 pieds de longueur.

On espère cependant qu'avant la fin de 1911 les voyageurs pourront atteindre Siu-tcheou-fou (Kiang-sou) sur l'ancien lit du fleuve Jaune et Siu-tcheou n'est pas loin de la frontière du Chan-tong jusqu'où la construction du chemin de fer est confiée aux Allemands.

**Une question de frontière entre la Chine et la Birmanie.** — Les Anglais ont récemment occupé des territoires contestés s'étendant entre le Yunnan et la Birmanie, et il a été décidé par les deux gouvernements de procéder le plus vite possible à la fixation de la frontière. Celle-ci était restée indécise sur une très grande longueur, soit quelque 350 kilomètres entre le 25°35' et le 28°20' de latitude nord. Les conventions de 1894 et de 1897 qui avaient établi les limites de la Birmanie et du Yunnan, et à la suite desquelles des commissions mixtes avaient travaillé sur le terrain de 1898 à 1901, n'avaient pas réglé la question en ce qui concerne la zone du 25°35' au 28°20'. Le gouvernement anglais déclare qu'au Nord du 25°35', point où se sont arrêtés les travaux des commissions mixtes, la frontière doit suivre la ligne de partage des eaux entre la rivière Chouéli et l'Iraouadi, et qu'au delà des sources du Chouéli la frontière doit se confondre avec la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Salouen et de l'Iradaoui jusqu'aux confins du Tibet. De mars à mai 1905 une commission mixte conduite par M. Litton, consul britannique à Teng-yueh, et un taotaï chinois examina la partie méridionale de

cette zone incertaine jusqu'au village de Hpimào (en chinois Pien-mà) par 26° de latitude. Ce point se trouve sur les pentes occidentales de la chaîne qui séparent la Salouen de l'Iraouadi. Dans cette région, certains chefs semi-indépendants vivant à l'Est de la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire sur le côté chinois de la frontière proposée, avaient l'habitude de recevoir des tributs de certains villages situés à l'Ouest, c'est-à-dire sur le versant birman. Le gouvernement britannique offrit de payer une compensation à ces chefs moyennant quoi les tributs ne leur seraient plus versés.

A plusieurs reprises cette frontière a été franchie par des chefs indigènes résidant sur le territoire chinois. Il en est résulté un certain désordre parmi les tribus du versant birman. Pour mettre fin à cette situation gênante, le gouvernement indien a fait récemment occuper une petite zone de territoire s'étendant jusqu'à Hpimào et a installé une petite garnison en ce point pour y maintenir l'ordre. Le district est peuplé de Lissous, tribu indigène dont M. Bacot a parlé à nos adhérents dans ses conférences. C'est une peuplade très primitive qui adore les esprits mais qui, dans certaines localités, a commencé à adopter le culte chinois des ancêtres. Cependant, pour tout le reste, les mœurs de ces demi-sauvages sont restées tout à fait originales. Chez eux le mariage a la forme d'un rapt violent. Ils conservent leurs costumes et l'influence de la civilisation chinoise est encore très faible parmi eux. Hpimào est à 14 jours de Teng-yueh. Les grandes montagnes qui l'entourent et qui sont couvertes de forêts épaisses fournissent un bois très demandé sur le marché chinois pour la fabrication des cercueils. Du côté chinois, c'est-à-dire sur le versant oriental, il y a d'ailleurs beaucoup de villages, et on trouve une certaine prospérité. Les routes sont partiellement pavées et beaucoup de torrents sont franchis par de bons ponts de pierres.

Il est vraisemblable que cette fois la frontière sera fixée dans cette région septentrionale de la Birmanie, et c'est peut-être la petite mesure de police prise par les Anglais dans la zone incertaine qui a donné lieu à la nouvelle lancée par quelques journaux allemands, pour grossir sans doute les affaires d'Extrême-Orient au moment du différend russo-chinois, nouvelle d'après laquelle les Anglais occuperaient le Tibet.

Le poste du ministre allemand à Pékin, qui était vacant depuis le transfert du comte Rex à l'ambassade allemande de Tokyo, va être rempli par M. de Haxthausen. Ce diplomate, qui a été pendant quelque temps ministre en Bolivie, et qui est actuellement employé au département politique du ministère des Affaires étrangères allemand, a voyagé en Chine et passe pour être très au courant des choses de l'Extrême-Orient.

## JAPON

**Un nouveau traité de commerce avec les Etats-Unis.** — Le Parlement de Washington a été subitement saisi d'un nouveau traité de commerce avec le Japon. Le gouvernement des Etats-



Unis désirait en effet conclure un traité en même temps que les autres puissances dont les conventions commerciales avec le Japon vont arriver à échéance.

Le nouveau traité a soulevé un peu d'opposition au Congrès, surtout parce qu'il ne reproduit pas la clause de l'ancien traité aux termes de laquelle chacune des deux parties contractantes avait le droit de promulguer telle loi qu'elle considérerait nécessaire pour empêcher l'immigration des ouvriers de l'autre sur son territoire.

On pouvait craindre que cette omission fit très mauvais effet sur l'opinion des Etats du Pacifique où l'agitation antijaponaise fut si violente pendant les années 1906 et 1907, à la suite de la question posée par l'exclusion des enfants japonais des écoles publiques de la Californie. Cependant, le gouvernement japonais avait promis à celui de Washington de régler aussi effectivement que sous l'ancien traité la question de l'émigration, et, de fait, l'arrangement conclu en 1908 et sous le régime duquel le Japon a empêché, en leur refusant des passeports, les ouvriers japonais de venir aux Etats-Unis a, comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, parfaitement fonctionné et donné tous les apaisements voulus à l'exclusivisme américain. La situation satisfait donc en fait les Américains, et, en théorie les Japonais, qui ne voulaient pas signer de nouveau un traité les mettant dans une infériorité de droit sur les autres nations européennes dont les sujets peuvent aller s'établir aux Etats-Unis. Le 24 février, le nouveau traité entre les Etats-Unis et le Japon a pu, dans ces conditions, être ratifié sans trop de difficulté par le Sénat de Washington.

**Le commerce extérieur.** — Le commerce extérieur du Japon a été de 2.275 millions de francs contre 2.025 millions en 1909, les importations ont été de 1.150 millions et les exportations de 1.125 millions. Il est à remarquer que, malgré ce progrès considérable, l'impression laissée par le mouvement commercial du Japon pendant 1910 n'est pas extrêmement favorable, et que dans les milieux d'affaires du pays on estime que cette année n'a pas beaucoup remédié à la dépression qui avait surtout sévi en 1908.

Si peu que les importations dépassent les exportations on s'en préoccupe au Japon, pays dont les réserves d'or sont très limitées, mais il est à remarquer que cette année, si on ajoute le commerce de la Corée qui est annexée à l'Empire du Soleil Levant, les exportations l'emportent de 5 millions sur les importations. Ceci est pour donner quelque espoir aux Japonais qui estiment que le développement économique de leur pays restera en danger aussi longtemps qu'ils ne vendront pas à l'étranger plus qu'ils ne lui achètent. D'ailleurs, un symptôme favorable est que les augmentations d'importations ont surtout porté sur des matières premières. Le coton et la laine ont représenté plus de 125 millions dans ces augmentations. Pour ce qui est de la soie, ce sont les Etats-Unis et la France qui

continuent à être les principaux acheteurs de ce produit qui a donné lieu, l'an dernier, à une augmentation de 100 millions de francs.

Malgré l'augmentation de commerce signalée en 1910, cette année n'est pas celle pendant laquelle le mouvement d'échange du Japon a été le plus fort : 1907 garde l'avantage avec un peu plus de 2.300 millions.

**Le suicide du ministre de Corée à Saint-Pétersbourg.** — Le prince Tchinn Pomm Yi, ex-ministre de Corée à Saint-Pétersbourg, et qui n'était pas rentré dans son pays à la suite de la suppression de son poste au moment où la Corée dut renoncer à sa représentation à l'étranger avant d'être formellement annexée à l'empire japonais, s'est suicidé à la fin de janvier. Il s'est pendu : après quoi il s'est tiré deux coups de revolver dans la tête. Il a eu soin d'écrire avant de mettre ainsi fin à ses jours une lettre au Tsar et une autre à l'empereur de Corée, et de laisser 2.500 roubles pour ses funérailles. Ce suicide est une nouvelle marque de l'intensité avec laquelle un grand nombre de Coréens ont ressenti la suppression de l'indépendance de leur pays. C'est en effet à ce sentiment que le prince Tchinn Pomm Yi attribue, dans les lettres au Tsar et à son ex-souverain, sa décision fatale.

## PERSE

**La situation intérieure : arrivée du nouveau régent.** — Une brève dépêche aux journaux a signalé l'arrivée à Téhéran du nouveau régent Nassir el Molk et une autre l'audience privée qu'il a accordée le 11 février aux membres du corps diplomatique. « Juste quatre mois se sont écoulés, écrivait le *Times*, depuis son élection à la régence à la mort d'Azad el Molk, et les dissensions qui avant et après ont perpétuellement éclaté au sein du ministère, ainsi que les discussions futiles d'un Parlement inexpérimenté, montrent combien pressant est le besoin d'avoir à Téhéran un homme énergique et résolu... Le nouveau régent, qui n'est pas sans expérience des affaires publiques, a une réputation exceptionnelle d'intégrité et d'honorabilité ; son éducation occidentale (il a fait ses études au collège anglais de Balliol) semble l'avoir spécialement préparé à gouverner la Perse dans une période critique de transition... Les forces hétérogènes qui ont fait la révolution ont manqué d'union pour accomplir une œuvre de restauration... Reste à savoir si Nassir el Molk sera capable de rassembler tous ces éléments épars et discordants et d'en faire un instrument efficace de gouvernement. » Si les liens qui jadis rattachaient les provinces éloignées à la capitale étaient déjà singulièrement relâchés, ils le sont encore bien plus aujourd'hui. « Autrefois, écrivait dernièrement de Téhéran à la *Gazette de Cologne* un correspondant particulier, le chah était encore entouré d'une auréole traditionnelle qui masquait aux yeux éblouis de ses sujets la faiblesse du



gouvernement et maintenait l'obéissance aux ordres du souverain. Aujourd'hui, ce prestige a disparu depuis qu'une poignée de bakhtiaris et de corps francs révolutionnaires a contraint le roi des rois à abdiquer. Les tribus nomades sont devenues arrogantes et surprennent les caravanes. Les gouverneurs dans les provinces sont sans force pour exercer leur autorité. Autrefois, ils pouvaient encore se faire payer des impôts. Aujourd'hui cela n'est plus. Il en résulte de fréquents changements de gouverneurs, et une perte toujours plus grande d'autorité pour le gouvernement. » C'est dans ces conditions plutôt difficiles que le régent a pris la direction des affaires. Dès le début, il s'est montré l'homme d'action que la situation réclame. Recevant le 12 février au palais tout le medjliss, il fit à ses membres un long et vigoureux discours sur le mauvais état des affaires publiques et l'incompatibilité du régime constitutionnel avec le système des petites fractions politiques. Il refusa de prêter serment tant qu'il n'aurait pas satisfaction sur certains points exigeant notamment que le gouvernement soit soutenu par une majorité stable et que le medjliss n'intervienne plus à tout propos — et souvent hors de propos — dans les questions de politique étrangère. En présence de ce langage si net et si énergique auquel il était peu habitué, le medjliss, après en avoir délibéré en session secrète, a voté, à l'unanimité, une réponse à l'adresse du régent lui exprimant son entière conformité de vues avec ses idées politiques. Selon l'usage, Moustofi el Mamelek a offert sa démission au régent qui lui a demandé de rester en fonctions. Ce n'est du reste, semble-t-il, qu'un ajournement de départ; on dit en effet que le cipahdar reviendrait sous peu au pouvoir.

Mais d'autres événements ont occupé l'attention de Nassir el Molk dès son arrivée à Téhéran et lui ont fait reprendre rapidement contact avec les mœurs orientales. C'a été d'abord l'attentat commis le 1<sup>er</sup> février par Abbas Mirza, ancien chef de police, contre le gouverneur d'Ispahan, Motamadé Khogan, qu'accompagnait l'un de ses neveux. Tous les deux ont été mortellement atteints; jusqu'à présent, toutefois, le neveu seul a succombé aux suites de ses blessures. L'assassin, ancien fidaï et qui plus est sujet russe, s'était réfugié au consulat de Russie avec trois de ses compagnons. Une grande effervescence s'est manifestée à Ispahan après cet attentat et aux obsèques du neveu du gouverneur un orateur a été jusqu'à dire qu'une nation étrangère avait machiné cette affaire. Est-ce simple coïncidence, accident ou vengeance préméditée? Toujours est-il que quelques jours après, le 11 février, on apprenait que le consul général de Russie à Ispahan, M. Bogojavlenky, avait été trouvé noyé dans un puits situé dans les jardins du consulat. Entre temps, un autre attentat était commis à Téhéran contre un personnage de marque: le ministre des Finances venait d'être assassiné. Sani ed Daouleh revenait le 4 février de la Banque impériale, où il avait eu un entretien avec son directeur. Il arri-

vait devant sa maison, lorsque deux individus postés près de l'entrée s'approchèrent comme pour présenter une pétition. Le ministre fit arrêter sa voiture; aussitôt les individus déchargèrent leurs pistolets Mauser et prirent la fuite. La police les poursuivit et réussit à les arrêter après en avoir blessé un grièvement. Les agresseurs étant des Russes, la légation de Russie a réclamé que les prisonniers lui soient livrés. Droit a été fait à sa demande et le procès des assassins a commencé devant la cour de justice persane. S'ils sont jugés coupables, ils seront envoyés selon l'usage à Bakou où les autorités russes leur infligeront le châtiment mérité. Sani ed Daouleh appartenait à une famille qui occupa en Perse de hautes situations politiques: lui-même fut, on s'en souvient, choisi comme président du premier medjliss, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'assassinat du président du Conseil, Amin es Saltaneh, le 31 août 1907. Il occupa depuis plusieurs ministères, notamment celui de l'Instruction publique dans le cabinet dirigé par le régent actuel Nassir el Molk, en octobre 1907, et celui des Finances dans le cabinet Mouchir es Saltaneh et dans le ministère actuel que Moustofi el Mamalek dirige depuis juillet dernier.

Ces attentats où se trouvent compromis des sujets russes sont arrivés de façon bien inopportune au moment même où les relations de la Perse avec la Russie semblaient devoir s'améliorer du fait que le gouvernement russe venait de décider le rappel des troupes qu'il avait envoyées à Kazvine, il y a deux ans. Dans notre précédente chronique, nous avons fait prévoir ce rappel, sur la foi d'une information du correspondant spécial du *Daily Telegraph*. Les forces en question consistaient en un bataillon de tirailleurs, quatre canons à tir rapide et quatre de campagne, cinq sotnias de cosaques et un détachement de génie: elles vont prochainement reprendre le chemin du Caucase au grand contentement des nationalistes. Le détachement d'Ardébil reste, l'ordre n'étant pas rétabli dans le district, mais le gouvernement russe a l'intention de le retirer plus tard, ainsi que celui de Tebriz. Cette attitude conciliante de la Russie, si rien ne l'oblige à en changer par la suite, ne peut que faciliter la tâche déjà si ingrate du régent.

**Les relations anglo-persanes.** — Le gouvernement anglais a de son côté contribué à aplanir, momentanément du moins, une des difficultés extérieures avec lesquelles Nassir el Molk se serait trouvé aux prises, en ne mettant pas à exécution la menace contenue dans sa première note d'octobre 1910. Nous avons dit quelle avait été à ce sujet la dernière démarche de sir George Barclay. Ce n'est pas que les provinces du Sud soient redevenues absolument tranquilles, le mauvais temps surtout a arrêté l'ardeur des détresseurs de caravanes, mais les autorités persanes ont « en plusieurs occasions donné quelque preuve, comme dit le *Times*, de leur désir de mettre leur maison en ordre ». Le ministre anglais n'a



pu que les encourager dans cette bonne voie, en ayant soin toutefois de réserver l'avenir. Le roi Georges V, dans son discours du trône, prononcé le 6 février, a traduit d'ailleurs ces sentiments : « Des plaintes fréquentes au sujet des troubles continus existant sur les routes commerciales de la Perse méridionale ont amené mon gouvernement à adresser à contre-cœur d'énergiques représentations au gouvernement persan qui a, depuis, tourné son attention à ce sujet.

« Quelque amélioration s'est produite dernièrement dans la condition de ces routes, et mes ministres ont l'intention d'attendre que les événements se dessinent avant d'insister sur l'adoption de leur propres propositions, lesquelles, en tout cas, n'auraient pas d'autre objet que de voir l'autorité du gouvernement persan restaurée et le commerce protégé. »

**Déclarations du ministre de Perse à Paris.** — Ces paroles du souverain anglais ont amené un correspondant du *New-York Herald* à interroger le ministre de Perse à Paris, S. E. le général Samad Khan Montaz es Saltaneh, sur ce qu'il pensait des relations de l'Angleterre avec la Perse et, à ce propos, de la situation de l'empire iranien en général. Voici les intéressantes déclarations que le sympathique diplomate a bien voulu faire au journaliste anglais :

« Je ne puis partager, lui a-t-il dit, l'anxiété de ceux qui craignent que la Perse soit sur le point de disparaître. Le pays que je représente est très ancien par son histoire et très moderne par les institutions qu'il a adoptées. En ce qui concerne l'accord anglo-russe de 1907, je puis rappeler que, à cette époque, la légation anglaise à Téhéran transmit au gouvernement persan une note dont voici un des passages essentiels : « Vous verrez, d'après ce qui précède, combien infondés sont les rapports récemment envoyés sur la Perse en ce qui regarde les visées politiques de la Russie sur ce pays. Elle n'a aucune intention quelconque d'attaquer l'indépendance de la Perse qu'elle a pour but, en concluant cet accord, d'assurer à tout jamais. »

« Point n'est besoin de rappeler la déclaration très nette de M. Pichon à la Chambre des députés le 16 janvier : « L'accord entre la Grande-Bretagne et la Russie, ni dans notre esprit ni dans celui des parties contractantes, n'a jamais été dirigé contre l'indépendance de la Perse. »

« Je puis ajouter que j'ai personnellement reçu des assurances aussi formelles que possible au sujet des intentions de la Grande-Bretagne et de la Russie dans des conversations avec des hommes d'Etat anglais et russes, notamment quand j'ai représenté mon pays à Londres en 1910.

« Quant aux vues de la chancellerie allemande pendant les pourparlers avec le cabinet de Saint-Petersbourg sur certains points qui peuvent intéresser la Perse, je puis dire que le gouvernement persan a reçu les assurances de l'Allemagne en ce sens qu'elle n'a jamais fait et ne ferait jamais rien qui puisse nuire aux intérêts persans.

« Deux observations pouvaient être faites sur la question de la construction des chemins de fer en Perse. D'abord, il n'est personne dans ce pays qui ne comprenne la valeur économique, nationale et, si je puis dire, éducatrice de ces instruments si indispensables à tout peuple qui aspire au progrès. En second lieu, il n'est sûrement personne à l'étranger désireux de construire des chemins de fer en Perse qui ne comprenne que le gouvernement persan a le droit de juger quelles sont les lignes les plus avantageuses pour les intérêts persans et de décider à qui elle doit de préférence accorder des concessions.

« Mes compatriotes comprennent si bien l'importance de la tâche qu'ils ont devant eux, qu'ils travaillent sans cesse à maintenir l'ordre, à réorganiser les services publics et à développer la prospérité générale qui constitue la base nécessaire de l'édifice dont ils ont entrepris la construction. L'arrivée en Perse de Nassir el Molk, que le Parlement a choisi comme régent, donnera certainement une impulsion nouvelle à ce travail.

« Déjà, ainsi que les journaux l'ont annoncé, le gouvernement persan a appelé des collaborateurs étrangers. Des officiers suédois vont former la gendarmerie; l'engagement de fonctionnaires étrangers pour les ministères de la Justice et de l'Intérieur est projeté et des Américains ont été chargés de réorganiser les finances persanes.

« Il me semble impossible qu'un peuple puisse donner un plus frappant témoignage de son esprit de réformes, de ses bonnes intentions et de son désir de suivre impartialement les meilleurs conseils. Les puissances européennes et les Etats-Unis reconnaîtront sans doute la sincérité de nos efforts, et, encouragés par l'opinion publique dans tous les pays, les gouvernements étrangers nous tendront la main pour nous conduire avec eux dans la voie du progrès. »

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Chine.** — MM. le *chef de bataill.* Gadoffre et le *lieut.* Cronvalet sont désig. pour le 16<sup>e</sup> rég.

M. le *capit.* Pruneau est nommé chef d'état-major du corps d'occupation.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *colonels* Colonna d'Istria et Boudonnet; le *chef de bataill.* Lefort; les *capit.* Héral, Sourisseau, Chapuy et Perrier; les *lieut.* Schnédecker, Martin Saint-Léon, Le Sauce, Texier, Couderc, Moisan, Mussat et Beau sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. le *colonel* Comte; les *capit.* Dereix, Rulh et Sorlin; les *lieut.* Jousseau et Potiron de Boisfleury sont désig. pour la Cochinchine.

##### ARTILLERIE

**Annam-Tonkin.** — MM. le *capit.* Tantin et le *lieut.* Niox-Château sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. les *capit.* Madec, Mercier, Auclin, Gérard, Lehalle et Lenfumé de Lignières et le *lieut.* Gauche sont désig. pour la Cochinchine.



*Officiers d'administration.*

**Annam-Tonkin.** — M. le *stagiaire* Charpiot est désig. pour le Tonkin.

## CORPS DE L'INTENDANCE

**Annam-Tonkin.** — M. l'*adjoint* Bousquet est désig. pour le Tonkin.

*Officiers d'administration.*

**Cochinchine.** — M. l'*offic. d'admin.* Boirard est désig. pour la Cochinchine.

## CORPS DE SANTÉ

**Chine.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Broquet est désig. pour le corps d'occupation.

**Annam-Tonkin.** — M. le *méd. ppal de 2<sup>e</sup> cl.* Reboul est nommé chef du service de santé de l'Annam.

**Cochinchine.** — M. le *pharm.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Colin est désig. pour la Cochinchine.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Collin est désig. pour l'administ. pénitent.

*Officiers d'administration.*

**Annam-Tonkin.** — M. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Florimond est désig. pour le Tonkin.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* Barthélemy de Saizieu est désig. pour les sous-marins de Saïgon.

Sont désig. pour le *Kléber* :

MM. les *lieut. de vaiss.* Josset, Bramand du Boucheron, de David-Beauregard et Pertus; les *enseignes de 1<sup>re</sup> cl.* de Védrières, Laperge, Constantin et de la Forest-Divonne; les *enseignes de 2<sup>e</sup> cl.* Saugrain, Guérin et Gary; le *mécanic. en chef* Tétot et les *mécanic. ppaux de 1<sup>re</sup> cl.* Ricard et de 2<sup>e</sup> cl. Lavigne et Richaud.

M. l'*enseig. de 1<sup>re</sup> cl.* Sire est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée*;

**Attachés navals.** — M. le *capit. de fréq.* Pûmpernéel est nommé attaché naval près l'ambassade de Londres.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Madagascar.** — M. le *commis. de 2<sup>e</sup> cl.* Bianco est désig. pour le *Vaucluse*.

## CORPS DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — MM. le *méd. ppal* Aubry et le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Laurent sont désig. pour le *Kléber*;

M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Guilguet est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée*;

M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Veillet est désig. pour le *Vauban*.

## MINISTÈRE DES COLONIES

*Légion d'honneur :*

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Clayssen, présid. de la Cour d'appel de l'Inde, et Couzineau, administ. de 1<sup>re</sup> cl. des services civils de l'Indochine;

Sont promus dans le personnel des services civils de l'Indochine :

*Au grade d'inspecteur des services civils.*

M. Chesne, administrateur de 1<sup>re</sup> cl.

*A l'emploi d'administrateur de 1<sup>re</sup> classe.*

MM. Conrandy, Le Gallen, Rivet, Buffel du Vaure, Bosc, administrateurs de 2<sup>e</sup> cl.

*A l'emploi d'administrateur de 2<sup>e</sup> classe.*

MM. Langellier-Bellevue, L'Helgoual'ch, Carlotti, Pasquier, Daroussin, du Pac de Marsoulies, Tissot, administrateurs de 3<sup>e</sup> cl.

*A l'emploi d'administrateur de 3<sup>e</sup> classe.*

MM. de Fayet de Montjoye, Jabouille, Faure, Bramel, Petitet, Batault, Gazano, Bouzat, Pommet, administrateurs de 4<sup>e</sup> cl.

*A l'emploi d'administrateur de 4<sup>e</sup> classe.*

MM. Gineste, Vanez, Bréda, Niewenglowski, du Laurens d'Oiselay, Bonhomme, Dupuy, Lebrun, administrateurs de 5<sup>e</sup> cl.

*A l'emploi d'administrateur de 5<sup>e</sup> classe.*

MM. Lapeyronie, Nempout, Revert et Crayssac, commis de 1<sup>re</sup> cl. des services civils; Monier et Lalaurette, élèves administrateurs des services civils.

## Bibliographie

**Les Victoires de la Volonté : Les Explorateurs**, par P. FONCIN. Un volume in-8<sup>o</sup> écu, 26 gravures (Librairie ARMAND COLIN, rue de Mézières, 5, Paris).

Ce petit livre est non seulement utile aux jeunes qu'il faut habituer par l'exemple, comme on le faisait autrefois par la lecture de Plutarque, aux victoires de la volonté, mais même à ceux qui croient connaître les exploits de l'exploration moderne. Quels sont ceux d'entre nous qui se rappellent avec une netteté suffisante la vie admirable d'un Livingstone, les rudes voyages de Monteil, la patiente découverte de l'Ouest Africain par Binger, les formidables efforts de Stanley, le courage et la diplomatie primitive de Brazza, de Crampel et l'œuvre variée, intelligente, audacieuse accomplie en Asie par les Jean Dupuis, Sven Hédin, Doudard de Lagrée, Francis Garnier? Ce sont ces hommes que nous croyons connaître, mais qu'il est bon de nous rappeler à qui M. Foncin a consacré son livre. Il y a ajouté le récit des victoires de la volonté remportées dans le domaine polaire par Nansen et dans le domaine aérien par Blériot.

La librairie Armand Colin annonce que ces « vies illustres » contemporaines, commencées par les explorateurs, continueront par les Artistes, les Savants, les Hommes d'action, etc... On aura ainsi sous les yeux, grâce à ces volumes qui avaient leur place tout indiquée dans la petite bibliothèque, les plus beaux exemples d'endurance physique, d'efforts cérébraux et de beauté morale qu'ait offerts la vie contemporaine. Il n'est pas d'ouvrage plus utile et plus instructif que celui-là; après la lecture des pages si vibrantes consacrées par M. Foncin aux Explorateurs, on reconnaîtra qu'il n'en est pas de plus émouvant.

**Recherches archéologiques et linguistiques dans la Chine occidentale**, par le commandant D'OLLONE. — Une brochure in-8<sup>o</sup> de 16 pages avec photographures. A. Picard et fils, Paris, 1910.

Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs M. le commandant d'Ollone, auquel ses explorations en Extrême-Orient ont fait une renommée justifiée.

L'opuscule qui nous occupe est simplement l'exposé fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait subventionné la mission du commandant d'Ollone, des résultats des recherches de la mission au seul point de vue des inscriptions, des sépultures, des monuments, des langues et écritures. Malgré le laconisme forcé de cet exposé, il est intéressant à consulter et fait bien augurer de ce que sera la relation détaillée du voyage.

## SOMMAIRE DES REVUES DU MOIS

**Revue des Français** (25 février 1914). BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. La convention commerciale entre les Etats-Unis et le Canada. L'accroissement des dépenses militaires et navales de l'Autriche. L'armée russe. L'insurrection au Yémen. — G. BORDAT : Dans quel but une académie des femmes françaises? — MAURICE KILMOTTE : La tradition française dans l'Europe Orientale. — ANTOINE DE ZWAN : La faille du néoslavisme. — DANIEL ZOLLA : La hausse des prix et les intérêts agricoles.

**Questions Diplomatiques et Coloniales** (1<sup>er</sup> mars 1914). Commandant DE THOMASSON : Le Danube-Adriatique. — ROBERT DE CAIX : La question du Bagdad après Potsdam. **Le Mercure de France** (1<sup>er</sup> mars 1914). GILBERT DE VOISINS : Douze images de Chine.

**Revue politique et parlementaire** (10 février 1914). R. RECOULY : Les suites de l'entrevue de Potsdam.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.